

Document unique de gestion

**Val de Saire
(de Maupertus-sur-Mer à Gatteville-Phare)**



Conservatoire du
littoral

Tome B Enjeux et objectifs Partie terrestre et estran

Validé le 14 décembre 2017



Le **Document Unique** est un outil de gestion visant à réunir, dans un même document, deux démarches environnementales menées sur le territoire du Val de Saire : celle de **Natura 2000** et celle du **Conservatoire du Littoral (CdL)**. Après un état des lieux validé, cette partie du document propose les grands **enjeux de territoire, transversaux**, que partagent l'ensemble des communes concernées par ces politiques et identifiés à partir des précédents groupes de travail. Il propose également les **grandes orientations de gestion** à tenir pour la mise en œuvre de ces politiques, les objectifs de développement durable (à l'horizon de 10 ans) et les mesures de gestion.

Les séquences de rédaction de ce document pour la partie terrestre et estran ont été les suivantes :

« Etat des lieux » : BIOTOPE (de 2012-2014)

« Enjeux et objectifs » et « Mesures de gestion » : Caroline JAMBON, SMLN/Conservatoire du littoral (2015-2017)

Finalisation : Isabelle RAUSS, SMLN/Conservatoire du littoral (2017-2019)

Relectures :

Jessica LAMBERT, Sandrine ROBBE, DREAL Normandie

Elodie AGARD, Régis LEYMARIE, SMLN/Conservatoire du littoral

Et nous tenons à remercier, pour leur participation active, tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette démarche, partenaires, services de l'Etat, collectivités, associations, acteurs locaux, notamment Ludivine GABET, Bénédicte GUILLOTTE, Valentin PAILLETTE, Saïd EL MANKOUCH (SyMEL), Yann JONCOURT, Thierry LEFEVRE (AESN), Laurent VATTIER, Cédric MONTREUIL (DDTM50), Thomas LANGEVIN (CA Cotentin), Stéphane WEIL (CATER), Sophie PONCET, Gwenola DE ROTON (AFB), Lucile AUMONT (CRPMEM Normandie).

--- Sommaire ---

RAPPELS	4
LES DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE	4
LE TERRITOIRE DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION (DUG)	6
<u>LES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION (DUG)</u>	<u>9</u>
<u>LES OBJECTIFS A 10 ANS</u>	<u>14</u>
<u>ENJEU N°1 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES LITTORAUX EN INTEGRANT LES EVOLUTIONS LIEES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	<u>18</u>
UNITÉ : MARAIS ARRIERE-LITTORAUX, PRAIRIES ET CORDONS DUNAIRES	18
1.1. OBJECTIF A 10 ANS : S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU TRAIT DE COTE EN PRIVILEGIANT LA CONSERVATION DES CORDONS DUNAIRES	24
1.2. OBJECTIF A 10 ANS : S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU TRAIT DE COTE ET ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES MARAIS ARRIERE-LITTORAUX ET PRAIRIES	30
UNITÉ : LES MOSAÏQUES PAYSAGÈRES DES POINTES (BARFLEUR ET CAP LEVI)	37
1.3. OBJECTIF A 10 ANS : MAINTENIR LA DIVERSITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU CAP LEVI ET DE LA POINTE DE BARFLEUR	39
UNITÉ : LES LANDES DE BRULAY ET LE BOIS DE MAUPERTUS	44
1.4. OBJECTIF A 10 ANS : PRESERVER LE CARACTERE ORIGINAL DES LANDES DU BRULAY ET DU BOIS DE MAUPERTUS	45
UNITÉ : L'ESTRAN ET LE DOMAINE PUBLIC MARITIME	49
1.5. OBJECTIF A 10 ANS : GARANTIR LA DIVERSITE ET LA CONSERVATION DES HABITATS MARINS (ESTRAN)	50
ENSEMBLE DU TERRITOIRE	56
1.6. OBJECTIF A 10 ANS : VISER LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES ARRIERE-LITTORALES	56
1.7. OBJECTIF A 10 ANS : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL	62
<u>ENJEU N°2 : ANTICIPER L'AVENIR : PARTAGER LES OBJECTIFS DE GESTION ET COMMUNIQUER SUR LE TERRITOIRE.</u>	<u>66</u>
2.1. OBJECTIF A 10 ANS : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES PARTENARIATS POUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE (AGRICULTEURS, CHASSEURS, PECHEURS, CUEILLEURS, ETC.)	68
2.2. OBJECTIF A 10 ANS : PERMETTRE L'ACCES AU SITE ET A LEUR DECOUVERTE AU PLUS GRAND NOMBRE DANS LE RESPECT DES MILIEUX NATURELS	73
2.3. OBJECTIF A 10 ANS : DEVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION AU GRAND PUBLIC	78
2.4. OBJECTIF A 10 ANS : DEVELOPPER LES ECHANGES ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE	81
<u>ENJEU N°3 : AMELIORER LES CONNAISSANCES ET PERMETTRE UNE GESTION ADAPTATIVE</u>	<u>85</u>
3.1. OBJECTIF A 10 ANS : ORGANISER LES SUIVIS, L'ACQUISITION ET LA STRUCTURATION DES CONNAISSANCES POUR OPTIMISER LA GESTION DU SITE	86
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>91</u>

Les démarches environnementales du territoire

La démarche Natura 2000

- Un site désigné au titre de la directive « Habitats, faune, flore » avec des objectifs de préservation des habitats et des espèces **d'intérêt communautaire**, protégés au niveau européen (une biodiversité ciblée).
- La **DREAL** pilote cette politique en région (évaluation globale de la politique, évaluation d'incidences, programmation financière...).
- Le **Conservatoire du Littoral** est l'opérateur Natura 2000.
- L'**Etat** est maître d'ouvrage et **porte une obligation de résultats devant les instances internationales**.
- Un **document d'objectifs** (DOCOB) prévoit les orientations de gestion.
- Cette politique est basée sur le **volontariat**, et est dotée d'**outils spécifiques** pour sa mise en œuvre : une charte et des contrats Natura 2000.
- Les plans, projets ou activités qui peuvent avoir des incidences sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 sont soumis à une **évaluation de ces incidences**.

La stratégie du Conservatoire du littoral

- Une **politique foncière** visant une **gestion environnementale** (ensemble de la biodiversité), une **mise en valeur du paysage** et **l'accueil du public** sur ces terrains.
- Des **périmètres d'intervention** sont définis par le Conseil d'Administration du Conservatoire, en lien avec les élus du territoire. Certains périmètres sont dotés de zones de préemption facilitant les acquisitions foncières.
- Le **SyMEL** est la structure en charge de la gestion des terrains du Conservatoire.
- Pour chaque zone d'intervention, il existe un **comité de gestion** avec des représentants locaux (2 sur le territoire du Val de Saire).
- Des **plans de gestion** prévoient les orientations de gestions et des actions à mettre en œuvre pour chaque site d'intervention.
- Sur les terrains acquis, des **conventions d'usages** définissent les engagements réciproques entre le Conservatoire, le SyMEL et le bénéficiaire du droit d'usage (agriculteurs, sociétés de chasse, entreprises, associations, collectivités locales...).

- Des sites dont les **périmètres se recoupent** (40% de leur surface est commune),
- Des problématiques rencontrées très similaires, avec un **objectif commun de conservation de la biodiversité**,
- Des **moyens d'actions qui se complètent** (humains, financiers, outils de gestion),
- Des **membres partenaires associés** (élus, scientifiques, associations, usagers, services de l'Etat) souvent similaires sont réunis au sein d'une même instance de gouvernance.

Ces deux démarches environnementales ne se mettent pas en place de la même manière sur l'ensemble des terrains du territoire. Sur les terrains qui sont propriétés du Conservatoire, il y a recherche systématique d'une gestion environnementale et de préservation de la biodiversité. A ce titre, ils peuvent bénéficier des outils Natura 2000 pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Sur les terrains qui ne sont pas la propriété du Conservatoire, il est possible de bénéficier des outils Natura 2000, mais d'autres aspects réglementaires et de gestion viennent s'y ajouter suivant le propriétaire des terrains (l'Etat pour le domaine public maritime,...).

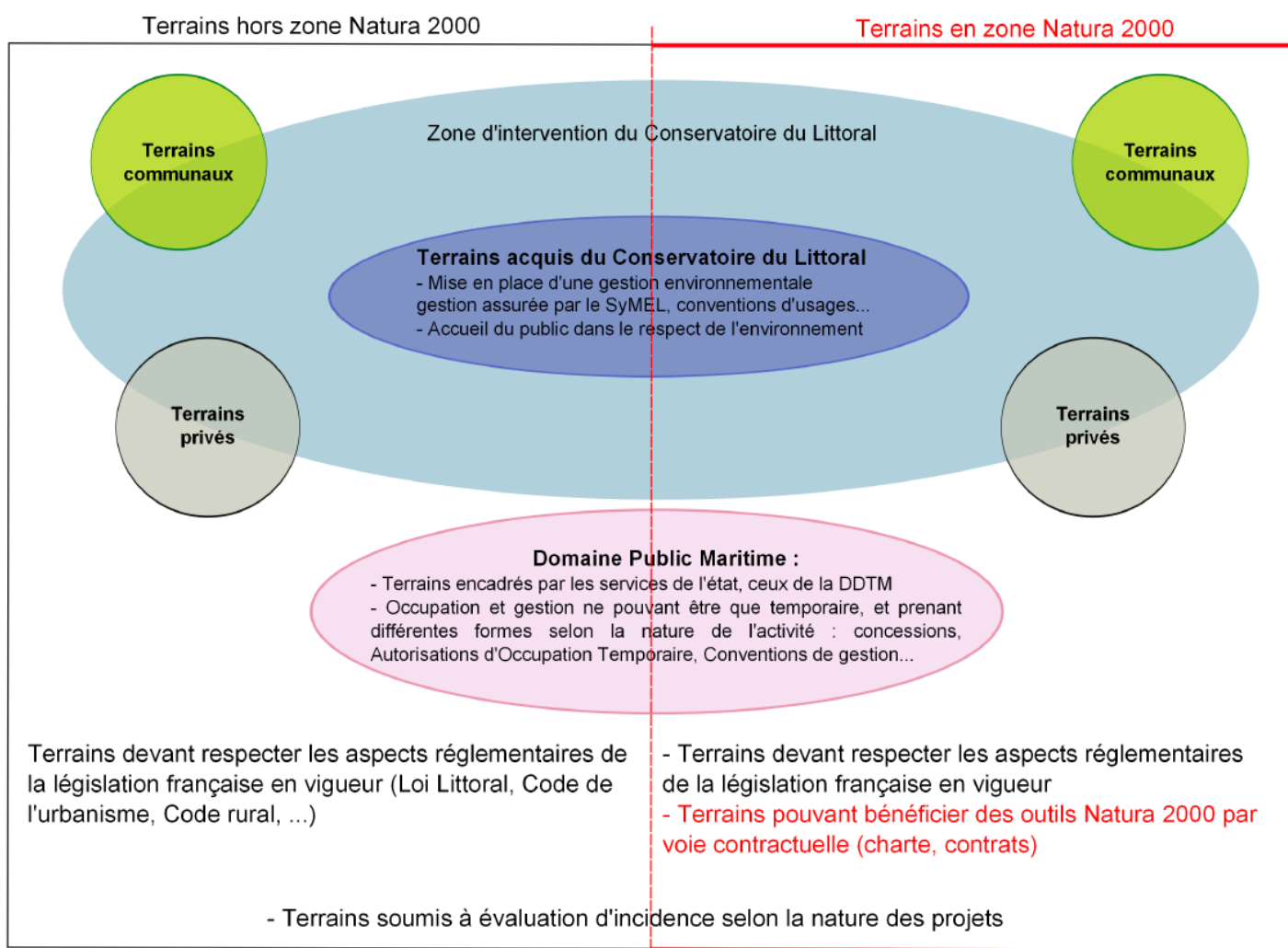


Figure n°1 : Deux démarches environnementales.

Un territoire à forte valeur patrimoniale

Le territoire du DUG possède des paysages riches et diversifiés, à forte valeur patrimoniale. Son patrimoine naturel est important et dispose de statuts de protection, que ce soit à l'échelle européenne, nationale ou régionale. On y dénombre ainsi 24 habitats d'intérêt communautaire, 39 espèces de plantes rares ou menacées, 52 espèces animales protégées (dont 6 d'intérêt communautaire). De plus, l'état des lieux a mis en avant la richesse du patrimoine culturel, archéologique ou encore bâti, avec la présence d'un site classé, de 8 monuments historiques recensés dans ou en périphérie du territoire du DUG, de bâtiments remarquables (phare de Gatteville, fort et sémaphore du Cap Lévi, moulin Cardin), et d'éléments du petit patrimoine (murets de pierres sèches, barrières traditionnelles, etc.)

Les grands ensembles paysagers de la Côte Nord du Val-de-Saire

Cinq grandes unités paysagères ont été identifiées sur le territoire du DUG (carte n°1). Ces unités ont été définies en fonction des cinq grands systèmes écologiques identifiés dans l'état des lieux et sont regroupées en fonction de leurs caractéristiques physiques et écologiques dominantes, ainsi que des usages qui y sont associés.

Les habitats naturels qui composent ces unités sont le support de nombreuses espèces et leur offrent les fonctionnalités écologiques nécessaires pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie (zone d'accueil, d'alimentation, de reproduction). Ils rendent aussi des services utiles à l'homme (fonction épuratrice des zones humides, espace tampon par rapport à l'érosion littorale, support d'activités économiques et sociales, etc.).

Des paysages ayant évolué en étroite interaction avec l'activité humaine

Les paysages évoluent et changent dans le temps, que ce soit par le biais des actions de l'homme (positives comme négatives) ou par leur évolution naturelle. Dans le Val de Saire, ils ont de tout temps évolués avec l'activité humaine en présence, et notamment l'activité agricole. Ces transformations se caractérisent de manière différenciée sur le territoire en fonction des grands types de milieux naturels en présence.

Les pratiques adaptées aux milieux permettent de maintenir une diversité faunistique et floristique, et la présence d'espèces patrimoniales dépend parfois de leur mise en oeuvre (par exemple *l'Orchis négligée* - *Dactylorhiza praetermissa* - nécessite une gestion par fauche ou pâturage). Les pratiques inadaptées (activités agricoles intensives, surfréquentation, circulation motorisée dans les espaces naturels, etc.) viennent au contraire fragiliser les

Les landes de la Manche ont la plupart du temps été utilisées du Moyen-Âge au XIXème, avant que l'abandon des pratiques ne vienne entraîner une fermeture progressive du milieu. Cette fermeture entraîne une homogénéisation et une perte de diversité pour la faune et la flore qui étaient associés à ces pratiques.

De la même manière, les marais arrière-littoraux du Val de Saire ont pour la plupart été asséchés au XIXème et XXème siècle par la construction des nôt, à des fins agricoles ou sanitaires. Aujourd'hui, certains de ces nôt fonctionnent encore, mais d'autres ont eu leur maçonneries abimés par la mer. Ces marais d'eau douce et d'eau saumâtre se complètent, et sont riches d'une faune et d'une flore intéressante sur le plan écologique.

milieux naturels et leurs services rendus. La valeur patrimoniale des paysages du Val de Saire repose sur la recherche continue d'un juste équilibre entre les activités humaines et les milieux naturels.

Des paysages amenés à évoluer en lien avec le changement climatique global

A l'image des processus en cours sur la majorité des territoires de la planète, les effets du changement climatique se font ressentir sur le territoire du DUG. Ils se manifestent principalement par une érosion des falaises littorales et des cordons dunaires, des remaniements importants de sables et de graviers, des brèches dans les cordons dunaires, ainsi que des submersions marines dans les marais arrière-littoraux ou encore à des ennoiements plus importants.

Ces phénomènes physiques naturels, accentués par le changement climatique global, auront et ont déjà pour conséquence une recombinaison des habitats naturels et un changement des usages qui leur sont associés. Par exemple, les marais arrière-littoraux et les cordons dunaires, la salinisation des habitats naturels entraîne une perte des habitats d'eau douce et des difficultés d'usages pour les exploitants agricoles ; et le recul des cordons dunaires entraîne des difficultés d'accès à la mer.

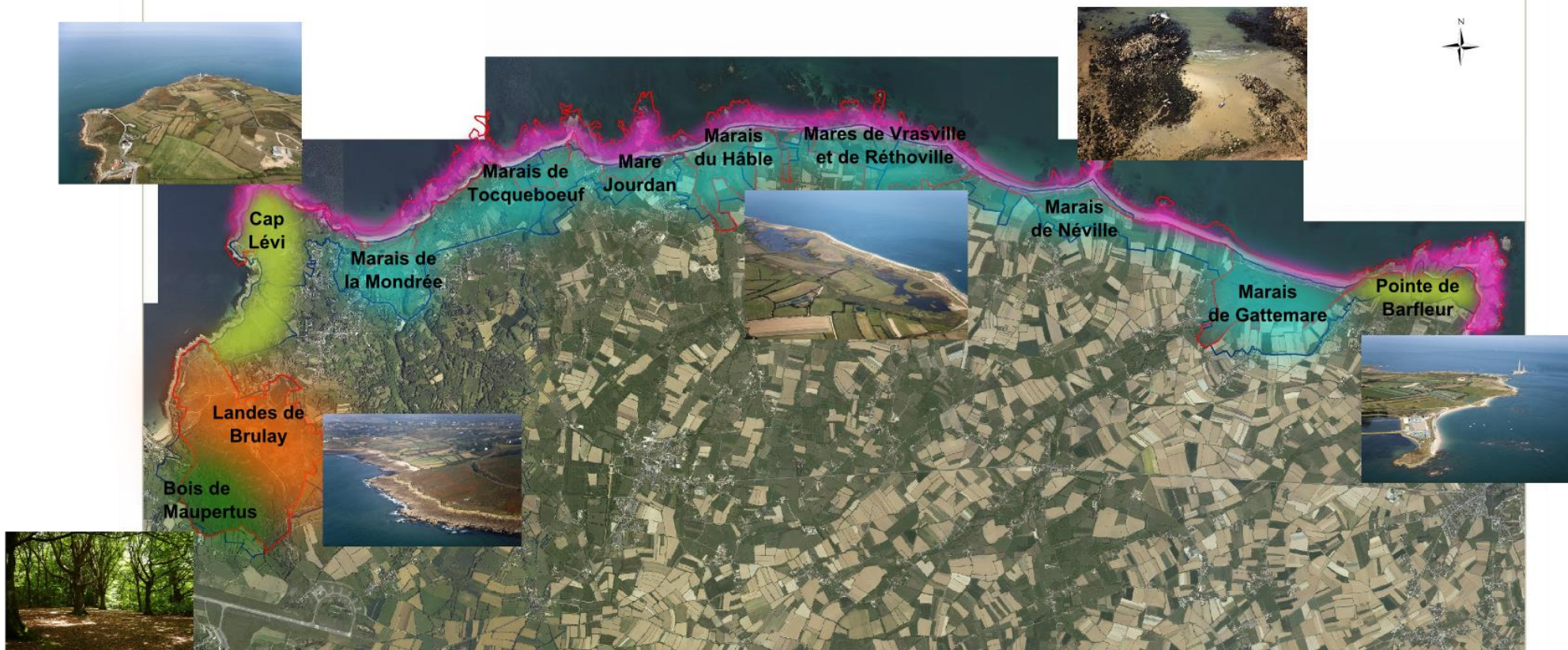
Carte n°1. Les grands ensembles paysagers : synthèse de l'état des lieux

Cinq grands systèmes écologiques ont été définis sur le territoire du DUG : les cordons dunaires et autres milieux littoraux, les marais arrière-littoraux et milieux connexes, les landes, les boisements et l'estran.

Les habitats naturels formant ces systèmes écologiques sont présents dans des organisations spatiales différentes :

- Sous la forme de grandes entités paysagères facilement identifiables sur le territoire : c'est le cas des boisements, des landes et de l'estran.
- Sous la forme d'une mosaïque de différents habitats naturels : c'est le cas du Cap Lévi et de la pointe de Barfleur.
- Sous une forme linéaire au trait de côte, avec deux grands types de milieux naturels qui ont des interactions fortes entre eux. C'est le cas des cordons dunaires et des marais, tout deux fortement sujets à évoluer en lien avec le changement climatique. Ces marais forment également une mosaïque d'habitats naturels et sont entrecoupés par des prairies ou landes, quand les niveaux topographiques s'élèvent.

C'est pourquoi les enjeux et objectifs sont présentés par grandes unités paysagères.



Périmètre Natura 2000
 Périmètre d'intervention du CdL

0 4 Kilomètres

Sources : IGN Ortho-photo - CdL - DREAL Réalisation : Conservatoire du Littoral d'après Biotope 2013.

Boisements Estran Landes Mosaïques paysagères des pointes Marais, prairies et cordons dunaires

Carte n°1 : Grandes unités paysagères

Les enjeux sur le territoire du document unique de gestion (DUG)

Enjeu n°1 - Préserver le patrimoine naturel et les paysages littoraux en intégrant les évolutions liées au changement climatique

La richesse patrimoniale du territoire est liée à la fois aux éléments naturels et humains qui composent les paysages. Ceux-ci sont une « porte d'entrée » sur le territoire : pour sa découverte, pour la qualité du cadre de vie au quotidien, mais aussi pour la compréhension du fonctionnement des milieux naturels et de la gestion qui est effectuée.

Le contexte actuel du changement climatique, amène à réfléchir sur la recomposition du territoire à prévoir. Il s'agit d'intégrer au mieux les évolutions futures possibles du territoire et la préservation de sa patrimonialité, car ces évolutions seront à l'origine de changements à la fois sur les milieux naturels et sur les activités humaines. Certains habitats naturels remarquables vont être amenés à évoluer voire à disparaître, pour être remplacés par d'autres habitats naturels. Néanmoins, leur préservation contre les dégradations d'origine anthropique reste un défi majeur, car ils jouent un rôle fondamental dans l'atténuation des causes et effets du changement climatique : à grande échelle (stockage de carbone, rôle épurateur, etc.) comme à l'échelle locale (espaces tampons par rapport à l'érosion littorale, limitation des risques inondations, etc.). Ils permettent ainsi de renforcer la résilience de la société face au changement climatique.

Le défi est d'assurer une résilience au territoire de la côte nord du Val de Saire face au changement climatique, et par conséquent lui permettre de préserver sa valeur patrimoniale.

La préservation des paysages littoraux passe par leur gestion au quotidien, gestion qui doit être adaptée aux spécificités des différents types de milieux et aux particularités locales où ils se situent. Elle s'effectue à plusieurs niveaux :

- par des mesures de gestion avec des actions directes sur les habitats naturels pour assurer leur intégrité (par exemple par la mise en place de pratiques agricoles adaptées au milieu, la suppression ou limitation d'espèces envahissantes indigènes ou exotiques, la renaturation de cours d'eau, etc.) ;
- par leur protection via des dispositifs réglementaires (arrêtés de protection de Biotope, évaluations d'incidence, etc.) ;
- par leur protection foncière (ex. Conservatoire du littoral) ;
- par leur intégration dans les documents de planification territoriale tels que les SCOT, les PLUi, ou le Contrat global de l'eau, etc.

L'ensemble de ces outils et actions permettent de limiter la fragmentation des paysages et d'assurer le maintien de leurs fonctionnalités écologiques. Ils doivent permettre de traiter les multiples pressions qui s'exercent sur les milieux naturels, auxquelles s'ajoute la pression du changement climatique.

Ce qui est « en jeu » : la résilience du territoire dans un contexte de changement climatique, le maintien de la diversité des paysages, le maintien de la diversité des habitats naturels et le maintien d'un patrimoine culturel.

Risques et menaces : une perte de biodiversité, une perte des fonctionnalités écologiques des milieux naturels, une banalisation ou une artificialisation des milieux et des paysages, une dégradation du cadre de vie.

Enjeu n°2 – Anticiper l'avenir : partager les orientations de gestion et communiquer sur le territoire

La préservation des paysages littoraux doit être partagée avec les différentes catégories d'usagers et leurs représentants pour en optimiser la gestion. Le partage de la gestion, et la communication entre les acteurs du territoire sur les orientations de gestion s'effectue de trois grandes manières :

1. Un partage de la gestion lors de réunions pour une réflexion collective sur la gestion du territoire et de son avenir, mais aussi un partage de la gestion dans des projets impliquant le territoire à de plus larges échelles que le territoire du DUG (à l'échelle de la CAC, du département de la Manche, de la région Normandie, etc.).

La gestion concertée du littoral nécessite un partage des connaissances et une articulation des démarches ou des projets ayant cours sur le territoire (à petite ou grande échelle), en faisant appel aux connaissances et aux domaines de compétences de chacun. Ainsi, les différents projets d'aménagement et de développement qui ont ou auront cours sur le territoire peuvent avoir un lien avec le DUG, et plus particulièrement sur ce qui a trait à la gestion environnementale et à l'adaptation au changement climatique.

L'adaptation aux changements passe par un accompagnement des activités sur le territoire. La planification des aménagements à réaliser doit pouvoir prendre en compte autant que possible le caractère général du recul du trait de côte. La prise en compte du changement climatique nécessite alors une bonne articulation des documents de planification territoriale (PLUi, SCOT, Contrat Global de l'eau, DUG, etc.). A l'heure actuelle, la gestion intégrée du trait de côte est en train de se mettre en place que ce soit au niveau national (stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte), ou régional, avec le dispositif « Notre littoral pour demain » pour lequel ce secteur appartient au territoire de la Côte Nord du Cotentin.

Le partage des orientations et modalités de gestion doit permettre de faire le lien entre les différents acteurs du territoire et problématiques territoriales, de permettre d'optimiser la transmission de l'information et les retours d'expérience.

Le défi est la mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique les plus efficaces possibles, cela nécessite de dépasser le cadre spatial du périmètre du DUG.

Ce qui est « en jeu » : la cohérence des démarches concernant le territoire, le partage des connaissances.

Risques et menace : une désorganisation des différentes stratégies de développement du territoire et de leur mise en œuvre, et une amplification de la fragilité du territoire à faire face au changement climatique.

2. Un partage de la gestion au quotidien, pour la mise en place d'actions concrètes avec les différents usagers du territoire et leurs représentants. Différentes activités sont présentes sur ou à proximité du territoire du DUG et utilisent les milieux naturels.

Le partage de la gestion pour la préservation du patrimoine naturel avec les activités qui utilisent les ressources naturelles peut se faire via le développement ou le maintien d'engagements volontaires et contractuels (par exemple : les conventions agricoles ou cynégétiques sur les terrains du Cdl par l'intermédiaire du SyMEL, les contrats Natura 2000). Il peut se faire également lors de l'élaboration de projets d'aménagements et de la mise en place d'équipements pour l'accueil du public ou pour optimiser l'accès à la plage. En effet, il existe une demande de plus en plus forte d'espaces naturels de qualité. Elle peut être source de revenus pour l'économie du territoire mais également une menace pour les milieux naturels (perturbation ou dégradation d'habitats).

Enfin, la préservation des milieux naturels relève aussi de la responsabilité de tous. Cette responsabilisation se traduit de manière individuelle, par le respect des règles à suivre dans ces espaces et par la reconnaissance que l'usage des milieux naturels peut engendrer des risques.

Le défi est de permettre l'accueil du public et la pratique de différents usages dans les meilleures conditions possibles tout en conservant la valeur patrimoniale intrinsèque du territoire, c'est-à-dire sans nuire à sa qualité biologique et paysagère.

Ce qui est « en jeu » : la diversité des usages, l'accès aux espaces naturels littoraux, le maintien de la fréquentation sous ses diverses formes.

Risques et menaces : une privatisation de certains espaces, des usages non maîtrisés avec une dégradation des milieux naturels, des conflits d'usages.

3. Un partage des informations avec le grand public et la population locale

Les actions de sensibilisation et d'information au public sur les milieux naturels, les patrimoines culturels et les paysages dans leur totalité favorisent l'appropriation des connaissances par le public sur les dynamiques qui s'exercent sur le territoire et sur les défis à relever pour sa gestion. Plus particulièrement, le contexte actuel du recul du trait de côte nécessite une communication plus importante sur les transformations du territoire qui ont et auront lieu.

Les informations à donner s'articulent autour de deux grands axes :

- un axe portant sur les informations à communiquer par rapport aux orientations de gestion et lors de travaux de gestion ;
- un axe portant sur les informations à communiquer pour la sensibilisation aux patrimoines et aux paysages du territoire.

Le défi est de transmettre au public les informations sur les orientations de gestion et les paysages qui lui permettent de comprendre le fonctionnement global du territoire (milieux naturels, usages, adaptation au recul du trait de côte) et les choix de gestion effectués.

Ce qui est « en jeu » : l'appropriation des connaissances sur le territoire par la population sur la richesse des patrimoines et les choix de gestion.

Risques et menaces : un territoire méconnu et peu mis en lumière, des incompréhensions de la gestion de ces espaces.

Enjeu n°3 - Améliorer les connaissances et disposer d'un système de veille sur le territoire

La connaissance sur les différents patrimoines du territoire et sur son fonctionnement demeure un enjeu incontournable. D'une part, il s'agit d'améliorer la connaissance des milieux naturels en tant que tels (présence des espèces et fonctionnement spécifique des milieux). D'autre part il s'agit d'améliorer la connaissance sur les interactions entre les milieux naturels et les usages qui y ont cours, mais aussi de mieux connaître l'effet des changements liés aux perturbations climatiques sur les milieux. Le renforcement des connaissances permet une meilleure compréhension du fonctionnement global du territoire, ce qui permet au final d'en optimiser la gestion.

L'acquisition des connaissances est possible par l'intermédiaire de suivis ou de programme d'études. Les suivis long terme et standardisés sur les milieux naturels sont fondamentaux car ils attestent des changements en cours, permettent une veille et une évaluation du territoire et de sa gestion. Ils permettent l'intégration aux réseaux de suivis à large échelle qui enrichissent les perspectives de compréhension. Ils indiquent ainsi les trajectoires à suivre pour réorienter les mesures de gestion si nécessaire.

Le défi est une amélioration des connaissances, en vue de permettre une gestion adaptative qui intègre au plus tôt tout élément nouveau ayant un impact sur la vie du territoire.

Ce qui est « en jeu » : la compréhension du site pour adapter la gestion au fur et à mesure des connaissances acquises (objectivité des données, suivis dans le temps et évaluation des actions de gestion), en particulier dans un contexte de changements.

Risques et menaces : des lacunes dans certains domaines, des difficultés à comprendre le fonctionnement des écosystèmes en lien avec les activités qui s’y exercent, une incapacité à évaluer les actions de gestion qui ont été réalisées et à planifier une gestion adaptée.

Les objectifs à 10 ans

Les objectifs à 10 ans sont présentés ci-après par grandes unités paysagères ou pour l'ensemble du territoire lorsqu'il s'agit d'un objectif transversal à tout le territoire.

Tableau récapitulatif des objectifs à 10 ans

Enjeux	Objectifs à 10 ans	Unité de paysage
1. Préserver le patrimoine naturel et des paysages littoraux en intégrant les évolutions liées au changement climatique.	1.1 S'adapter à l'évolution du trait de côte en privilégiant la conservation des cordons dunaires	Marais, prairies et cordons dunaires
	1.2 S'adapter à l'évolution du trait de côte et accompagner l'évolution des marais arrière-littoraux et prairies	
	1.3 Maintenir la diversité écologique et paysagère du Cap Lévi et de la pointe de Barfleur	Mosaïques paysagères des pointes
	1.4 Préserver le caractère original des landes du Brulay et du bois de Maupertus	Boisements et landes
	1.5 Garantir la diversité des habitats de l'estran	Estran
	1.6 Viser le bon état écologique des cours d'eau et des zones humides arrière-littorales	Ensemble du territoire
	1.7 Mettre en valeur les paysages et le patrimoine historique et culturel	Ensemble du territoire
2. Anticiper l'avenir : partager les orientations de gestion et communiquer sur le territoire.	2.1 Maintenir et développer les partenariats pour la gestion des ressources naturelles du territoire (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, etc.)	Ensemble du territoire
	2.2 Permettre l'accès au site et à leur découverte au plus grand nombre dans le respect de milieux naturels	Ensemble du territoire
	2.3 Développer la sensibilisation et la communication au grand public	Ensemble du territoire
	2.4 Développer les échanges entre les acteurs du territoire	Ensemble du territoire
3. Améliorer les connaissances et permettre une gestion adaptative	3.1 Organiser les suivis, l'acquisition et la structuration des connaissances pour optimiser la gestion du site	Ensemble du territoire

Tableau n°1 : Enjeux et objectifs à 10 ans

Comment lire les objectifs à 10 ans présentés sous forme de fiche : définitions et méthodologie appliquée

Un **enjeu patrimonial** est un habitat naturel, une construction ou une espèce vivante du site, voire un fonctionnement (écologique ou humain), pour lequel le territoire a une responsabilité et qui est à préserver lorsque cela est possible ou à améliorer (par exemple : le *Triton crêté*, le fort du Cap Lévi, etc.). En particulier, les éléments du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sont les enjeux au titre de Natura 2000.

Les objectifs de développement durable (à un horizon de 10 ans) :

Un objectif de développement durable correspond à l'état ou au fonctionnement souhaité à une échéance de 10 ans pour les enjeux patrimoniaux, ou au fonctionnement souhaité pour la gestion du site (par exemple pour l'accompagnement des activités du site). Ils sont définis pour les grandes unités paysagères du territoire (carte n°1), correspondant au cinq grands systèmes écologiques en présence ou pour des thématiques transversales concernant l'ensemble du territoire du DUG (gestion de la ressource en eau, usages, etc.).

Les facteurs d'influence (FI) :

Ce sont les facteurs naturels et anthropiques, internes et externes au site (positifs ou négatifs) s'exerçant sur les enjeux patrimoniaux et qui orientent les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de développement durable. Les mesures de gestion et les objectifs opérationnels viennent répondre aux facteurs d'influence, lorsque cela est possible d'y répondre (par exemple il n'y a pas de prise locale sur le changement climatique, ou encore les mesures de gestion liées à l'agriculture sont dépendantes de facteurs économiques et politiques à plus large échelle, etc.).

Les objectifs opérationnels :

Chaque objectif de développement durable est détaillé pour sa mise en œuvre à travers une liste d'objectifs opérationnels, qui correspondent aux conditions à remplir progressivement pour atteindre l'objectif de développement durable. Ils doivent pouvoir être **mesurables** autant que possible par le biais d'**indicateurs** pour l'évaluation finale ou pour une évaluation de mi-parcours.

Les mesures de gestion (MG) (ou simplement actions)

Elles ont un caractère général lorsqu'un travail de réflexion est nécessaire avant de mettre en œuvre des actions concrètes sur le territoire. Elles correspondent à des réalisations effectives à faire lorsque leur localisation est bien identifiée. Ces mesures de gestion sont mises en œuvre en fonction des priorités identifiées, des moyens humains et financiers disponibles. Elles ont une visée à court et moyen termes (dans les 3 ou 5 ans) et pourront, si nécessaire, être adaptées au bout de quelques années lors de l'ajustement du plan d'action. Le document s'attache à flécher les financements et partenariats dont peuvent bénéficier les actions, en fonction des finalités auxquelles elles sont destinées (Natura 2000 pour le patrimoine d'intérêt communautaire, Agence de l'Eau pour les milieux humides ou aquatiques...).

La temporalité du DUG :

Le document unique de gestion donne les orientations de gestion à un horizon de 10 ans. Le plan d'actions est établi à un horizon de 3 ans. Le phasage des actions est spécifié pour chaque tranche de 3 ans (**t1, t2 et t3**). Un bilan de mise en œuvre du plan d'action est fait **tous les 3 ans. Il est présenté lors des comités de gestion ou COPIL Natura 2000 et transmis aux autorités administratives en charge du site Natura 2000.** Les modalités d'évaluation de mise en œuvre du document unique, tant au titre de Natura 2000 que de la gestion du domaine du Conservatoire du littoral, restent à définir. Une mesure particulière du plan d'actions (GOUV1) vise à traiter les questions de coordination et d'articulation entre l'ensemble des obligations législatives et réglementaires issues de ces deux procédures.

Les deux documents : DUG et Document d'objectifs (Docob) Natura 2000 :

Le DUG s'applique à la partie terrestre et à l'estran du site Natura 2000. Il identifie, par un système d'étiquettes dans le texte, les chapitres, objectifs ou mesures qui relèvent de Natura 2000.

Le Docob Natura 2000 est constitué :

- des extraits de texte du DUG étiquetés « Natura 2000 » ;
- de documents spécifiques relatifs à la partie marine du site, au-delà des lasses de plus basse mer ;
- d'un document spécifique, la Charte Natura 2000, qui s'applique à l'ensemble des trois sous-ensembles, partie terrestre, estran et partie marine.

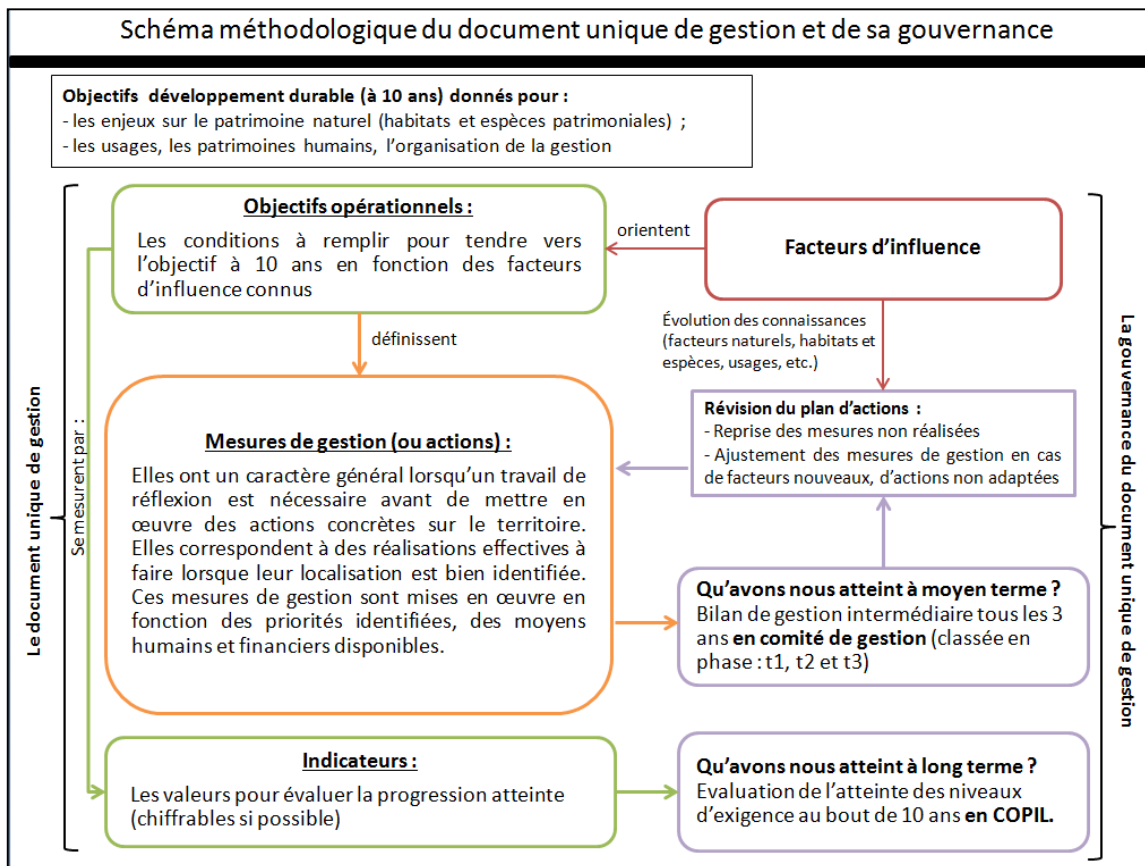


Figure n°2 : Schéma méthodologique de lecture et mise en œuvre du DUG

Lecture d'une fiche de type « tableau de bord » à la suite de chaque objectifs à 10 ans sur les patrimoines

Titre de l'objectif de développement durable (à 10 ans)	Unité concernée (ex : marais et cordon dunaire ; landes et bois ; ensemble du territoire, etc.)
Objectifs opérationnels	Indicateurs et éléments de suivi
Précisions opérationnelles pour atteindre l'objectif à 10 ans.	Suivis à mettre en place ; documents constituant un état de référence.
Facteurs d'influence	Mesures de gestion
Liste des facteurs d'influence connus (indication sur leurs effets positifs ou négatifs).	Mesures de gestion permettant d'agir pour aller progressivement vers l'objectif à 10 ans et de répondre aux objectifs opérationnels.

Enjeu N°1 : préserver le patrimoine naturel et les paysages littoraux en intégrant les évolutions liées au changement climatique

UNITÉ : MARAIS ARRIERE-LITTORAUX, PRAIRIES ET CORDONS DUNAIRES

Communes : Fermanville, Vicq-sur-mer, Gatteville-Phare.

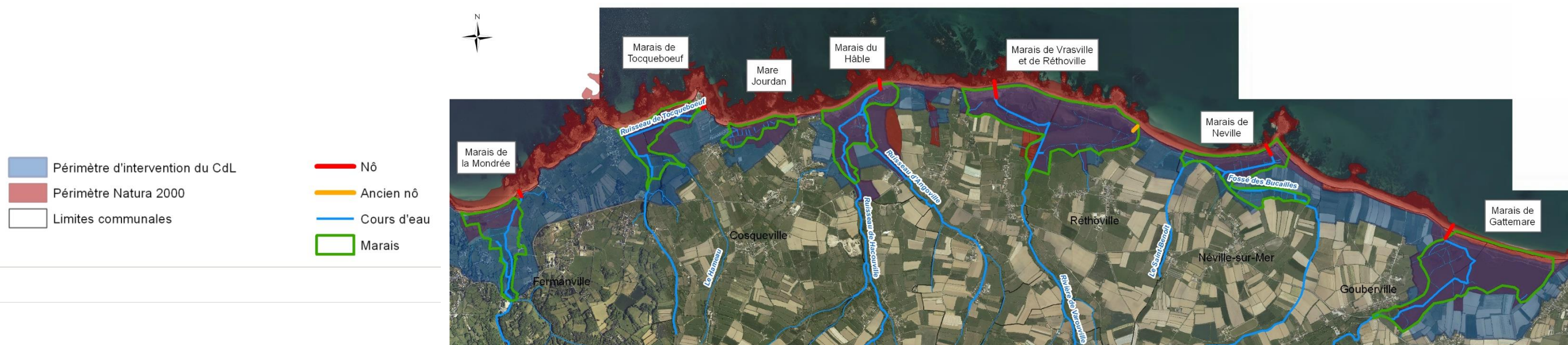
Présentation de l'unité : un territoire amené à évoluer avec les changements côtiers

Cette unité présente 7 marais en partie exploités par une agriculture tournée vers l'élevage. Ils sont séparés principalement par des prairies dans les points hauts et sont contigus aux cordons dunaires, ceux-ci sont entrecoupés ponctuellement par quelques pointes rocheuses où l'on retrouve principalement des habitats de landes ou pelouses aérohalines (pointe de Fréval, pointe du Fort Joret, pointe de la Loge). Bien qu'étant des milieux naturels bien différents, les cordons dunaires et marais sont en étroites et constantes interactions. Ce sont les espaces les plus touchés par les évolutions liées aux changements climatiques : avec le recul et le roulement du cordon dunaire d'un côté, et des phénomènes de submersion marine ou d'inondation dans les marais de l'autre (Carte n°2 et tableau 2).

Vers le début du XX^e siècle, la création des ouvrages hydrauliques (les nôt) a permis le développement de l'agriculture au sein des marais, en évacuant l'eau en provenance des bassins versants. Ces ouvrages étaient équipés d'un clapet, dont la fonction principale était d'empêcher l'intrusion d'eau salée, et aujourd'hui encore trois nôt en possèdent un (la Mondrée, Néville et Gattemare). La dynamique sédimentaire actuelle vient fragiliser les ouvrages par affouillement et semble faire évoluer les marais vers leur état d'origine, c'est-à-dire soit sous forme de lagune soit de petit cours d'eau côtier (tableau n°3).

Tous les marais et cordons dunaires sont et seront soumis à des changements dans le contexte général de la hausse du niveau marin, mais ces changements se traduisent de manière différenciée sur le territoire : en fonction de la topographie des sites, de l'importance de l'érosion du cordon dunaire, de l'état des nôt, des choix de gestion de l'eau qui seront définis. Le tableau récapitulatif n°2 permet de visualiser l'état des lieux actuel pour chacun des marais en fonction de ses grandes composantes : géomorphologiques, environnementales et socio-économiques.

État des lieux des marais arrière-littoraux



Carte n°2 – Les marais arrière-littoraux

Sources : SERAMA 2011 ; IGN Ortho-photo - BD Carthage - BD Topo. Réalisation : Conservatoire du Littoral d'après Biotope 2013.

	Marais Commune	La Mondrée Fermanville	Tocqueboeuf Vicq-sur-Mer	Mare Jourdan Vicq-sur-Mer	Le Hâble Vicq-sur-Mer	Vrasville – Réthoville Vicq-sur-Mer	Néville Vicq-sur-Mer	Gattemare Vicq-sur-Mer / Gatteville	
Composante géomorphologie	Généralités	Etat de référence (d'après SERAMA 2011 et Cartes anciennes)	Estuaire	Lagune	Lagune	Estuaire	Lagune	Lagune	
		Connexion à la mer (Carte anciennes)	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
		Surface du marais (d'après SERAMA 2011)	29,3 ha	26,6 ha	10,9 ha	33,5 ha	90,4 ha	34,3 ha	85,4 ha
		Importance des risques érosion et submersion (LiCCo 2014 et SERAMA 2011)	Faible	Moyen	Moyen	Important	Important	Important	Faible
Composante environnement	Enjeux eau	Masse d'eau DCE (Aucun cours d'eau n'est classé en liste 1 ou 2)	Le Poult Objectif écologique : BE 2015 Objectif chimique : BE 2021	Non	Non	Ruisseau d'Hacouville Objectif écologique : BE 2021 Objectif chimique : BE 2021	Non	Non	La Couplière Objectif écologique : BE 2021 Objectif chimique : BE 2021
		Connectivité piscicole (SERAMA 2011)	Impossible	Faible	Impossible	Moyenne	Faible	Impossible	Impossible à Faible
		Ecart au référentiel du bon état des cours d'eau (SERAMA 2011)	Fort	Fort	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Moyen
	Enjeux biodiversité	% du marais en Natura 2000	41,4 %	68,9 %	89,7 %	98,8 %	98 %	63,8 %	97,1 %
		Surface (ha) des habitats d'intérêt communautaire	4,05 ha	6,55 ha	2,35 ha	15,46 ha	24,89 ha	9,81 ha	21,06 ha
		Principaux habitats d'intérêt communautaires en arrière du cordon dunaire	Prairie maigre de fauche	Prairie maigre de fauche	Prairie maigre de fauche	Prés-salés, Végétation à Salicorne	Prés-salés, Végétation à Salicorne	Prés-salés	Tourbières basses alcalines
		Plantes rares et menacées (Biotope 2014)	1	7	Pas de données	6	10	3	5
Oiseaux (Biotope 2014 et SyMEL 2014)	Pas de données	++	+	+++	+++	+	+		
Composante socio-économie	Usages : poids socio-économique du marais	fonction du marais par rapport aux usages	+++	++	+	++	+++	+	+
	Ouvrages	Fonctionnalité pour la gestion en eau douce du marais (DUG pour 2015, d'après SERAMA 2011)	Bonne	Mauvaise	Nô inopérant, pas d'exutoire	Mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Moyenne
		Etat (Vétusté)	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé	Non précisé
		Situation réglementaire du nô sur le DPM	Concession à la commune de Fermanville	-	-	-	-	Transfert de gestion à la commune de Néville	AOT à la SCI du Val de Saire
	Coûts	Responsable de l'ouvrage	Il existe un flou juridique pour ces nôs qui étaient anciennement gérés par des associations syndicales de propriétaires (2 types possibles) et qui n'existent plus actuellement.						
Réhabilitation		50 000 €	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	80 000 € (DUG 2014)	20 000 € (2010-2011)	
	Réparation-Entretien	inconnu	inconnu	inconnu	1500 € (2013)	3 000 € (2006)	inconnu	inconnu	

Tableau n°2 : : caractéristiques géomorphologiques, environnementales et socio-économiques des marais

Rappel de l'historique récent de la gestion des ouvrages à la mer

L'ancien **DOCOB** de **2001** préconisait d'améliorer le fonctionnement des aménagements hydrauliques, dans le but de maintenir un équilibre entre eau douce et eau salée, sans faire de distinction entre les différents marais. La recommandation principale sur l'éventuelle restauration de nô était de favoriser les entrées marines afin d'assurer le maintien des prés-salés (marais du Hâble et mares de Vrasville et Réthoville).

Le **plan de gestion** de **2004** prévoyait des travaux ou aménagements à prévoir sur les nôt en fonction de la nature principale du marais arrière-littoral (eau douce ou eau salée). Pour les marais en eau douce, le principe de fonctionnement du nô était à garder lorsqu'il était en bon état de fonctionnement ou occasionnait peu de travaux (marais de la Mondrée, Tocqueboeuf, Gattemare). Pour les marais en milieu saumâtre ou de nature intermédiaire, des opérations sur les nôt étaient à prévoir aux extrémités (marais de Vrasville, marais de Néville, marais du Hâble) afin de permettre le principe de fonctionnement des marais et de maintenir le passage de l'eau de mer pour conserver leur caractère saumâtre. Au marais du Hâble, la pose d'une vanne manuelle était recommandée pour éviter les entrées d'eau de mer trop massives en période de nidification des oiseaux.

Dans le **cadre du Contrat Global de l'eau**, l'étude du bureau d'étude SERAMA (**2010-2011**), a montré qu'aucun des marais ne présente une situation conforme à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette directive demande de restaurer le « bon état » des milieux en référence à un état originel sans altérations fortes des cours d'eau et milieux associés. Dans ce contexte, tous les ouvrages à la mer bloquent la continuité biologique et sédimentaire, et constituent alors des verrous qui isolent les marais de la mer. Le retrait des ouvrages était alors préconisé comme la solution pour atteindre les objectifs de la DCE.

Par la suite, le territoire du Val de Saire fut l'un des sites atelier du **projet INTERREG LiCCo** (Littoraux et Changements Côtiers), ayant eu cours entre **2012 et 2014**. Ce projet, basé sur une approche pluridisciplinaire, a permis de débattre de l'élévation du niveau de la mer et de ses conséquences sur l'érosion littorale, dans le contexte du changement climatique. A l'aide d'une approche prospective, les trajectoires du devenir possible des marais arrière-littoraux et cordons dunaires ont été discutées, en montrant que les investissements dans la réparation et le maintien des nôt ne sont plus viables à long terme. La conclusion principale était de tendre vers une trajectoire à long terme qui permet une plus grande naturalité de la bande littorale. Pour atteindre cette trajectoire, une gestion différenciée du territoire est nécessaire.

En résumé, l'ancien DOCOB et plan de gestion proposaient une gestion favorisant le fonctionnement hydraulique des nôt afin de permettre le maintien des habitats d'intérêt

communautaire d'eau douce et d'eau saumâtre. Cette gestion n'est cependant plus tenable. D'une part, elle rentre en contradiction avec la DCE et surtout elle n'intègre pas les perspectives d'évolution du trait de côte et la question du changement global. Il faut alors s'orienter vers une gestion évolutive malgré la difficulté d'apprécier ce qui va changer avec certitudes dans le temps et dans l'espace.

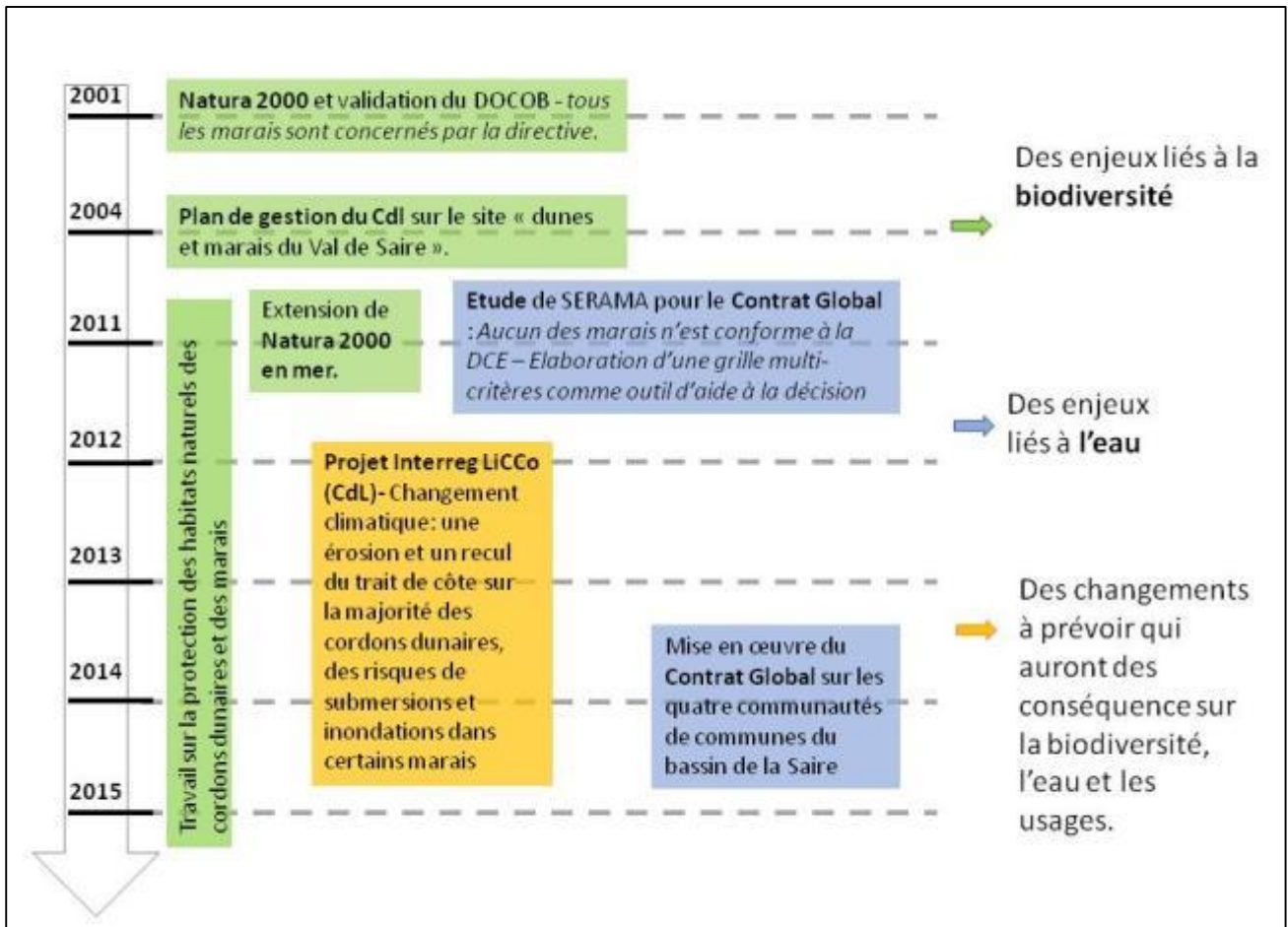
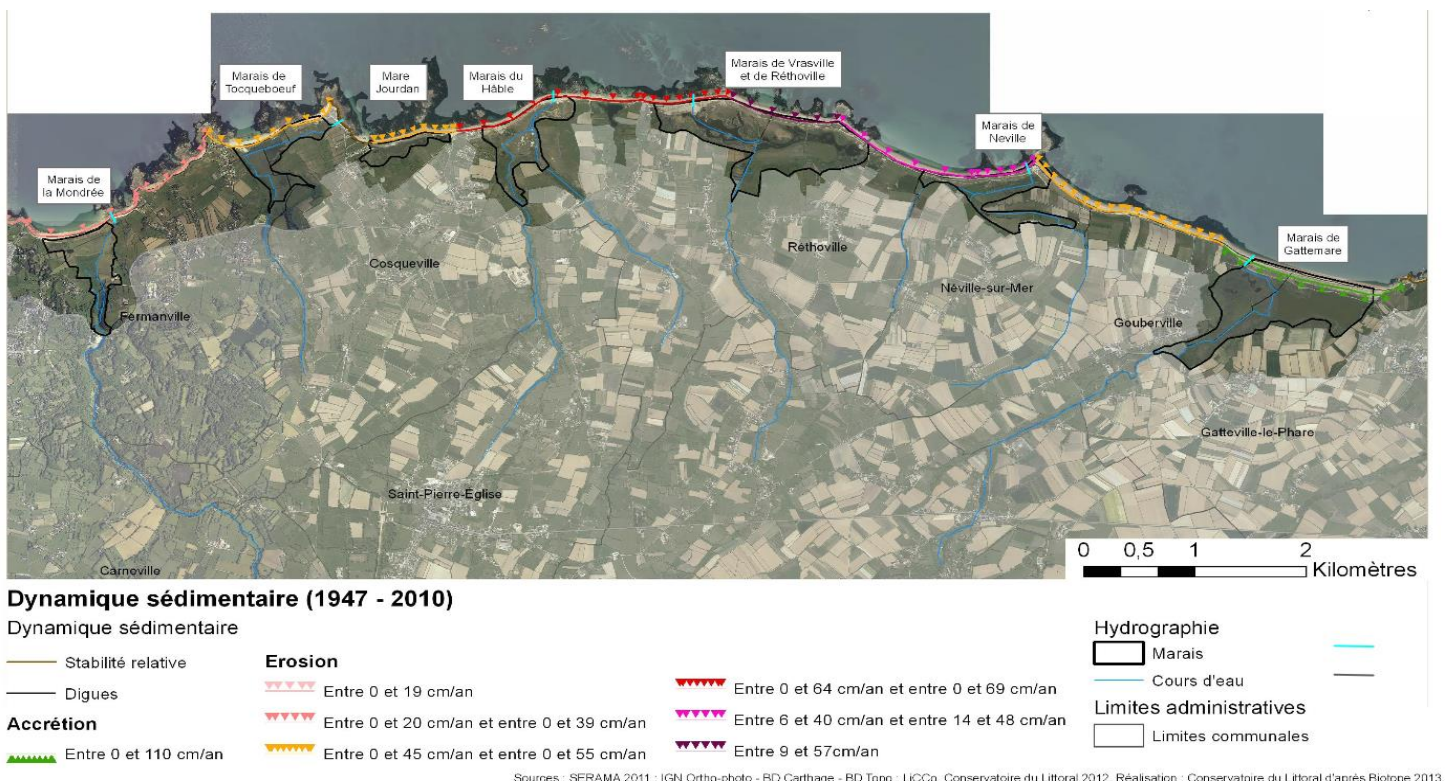


Figure n°3 : Historique récent sur la gestion des marais arrière-littoraux

Perspectives d'évolution et objectifs à long, moyen et court terme des marais arrière-littoraux

En privilégiant une approche basée sur l'approche historique de l'évolution du trait de côte, la géomorphologie des marais arrière-littoraux et le mouvement de la dynamique sédimentaire actuelle des cordons dunaires (carte n°3), le tableau n°3 présente les perspectives d'évolution de chacun des marais de l'unité des marais arrière-littoraux, prairies et cordons dunaires. Ce tableau a été construit sur la base des connaissances disponibles actuelles (tableau n°2). Ainsi, les marais semblent revenir à leur état d'origine, bien qu'il soit impossible de déterminer avec certitude l'état de référence de chacun d'entre eux (lagune ou connexion à la mer). De plus, les changements actuels peuvent les faire évoluer selon une trajectoire différente de leur état d'origine, c'est pourquoi l'acquisition de connaissance et le suivi des marais arrière-littoraux demeurent essentiels dans le but de permettre une gestion adaptative.

Ce tableau n°3 propose des objectifs à long (≈ 25 ans), moyen (≈ 10 ans) et court termes (≈ 5 ans) pour les milieux naturels, les cours d'eau et les usages, en fonction des perspectives d'évolution des marais et des cordons dunaires. Les actions doivent être mises en œuvre graduellement, en fonction des situations, des éléments connus, de l'acceptation locale, afin de tendre progressivement vers les objectifs à moyen et long terme.



Carte n°3 : la dynamique sédimentaire sur le littoral du territoire des marais arrière littoraux, prairies et cordons dunaires.

Tableau n°3 : Perspectives d'évolution des marais arrière-littoraux : objectifs à long, moyen et court terme

Marais Commune	Le Mondrée Fermanville	Tocqueboeuf Vicq-sur-Mer	Mare Jourdan Vicq-sur-Mer	Le Hâble Vicq-sur-Mer	Vrasville et Réthoville Vicq-sur-Mer	Néville Vicq-sur-Mer	Gattemare Vicq-sur-Mer \ Gatteville
Perspectives d'évolution à long terme pour les marais : environ 25 ans	Vers une ouverture à la mer du marais	Vers un état lagunaire (incertitude forte)	Vers un état lagunaire	Vers une ouverture à la mer du marais	Vers un état lagunaire	Vers un état lagunaire	Vers un étang arrière-littoral
Objectifs à long terme	Une adaptation au recul du trait de côte et aux modifications des milieux liés aux changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande naturalité des marais arrière-littoraux - Un bon état écologique des cours d'eau - Des usages adaptés au territoire 						
Perspectives à moyen terme pour les marais : environ 10 ans	Accompagner l'évolution naturelle vers une reconnexion mer-marais : - Pas de colmatage de brèche	Accompagner l'évolution naturelle vers un système lagunaire	Accompagner l'évolution naturelle vers un système lagunaire	Accompagner l'évolution naturelle vers une reconnexion mer-marais : - Pas de colmatage de brèche	Accompagner l'évolution naturelle vers un système lagunaire	Accompagner l'évolution naturelle vers un système lagunaire	Accompagner l'évolution naturelle de l'étang arrière-littoral
Objectifs aux 10 ans du DUG	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs liés à la directive habitats-faune-flore du site Natura 2000 : une gestion qui intègre et accompagne les changements des milieux naturels <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les dégradations d'origine anthropique du cordon dunaire - Conserver une mosaïque d'habitats des milieux humides : une gestion qui privilégie la diversité des habitats naturels • Objectifs liés à la directive cadre sur l'eau : une gestion qui intègre et accompagne les changements de niveaux d'eau <ul style="list-style-type: none"> - Renaturer les cours d'eau (un bon état physique du réseau hydraulique) et restaurer les zones humides - Viser une transparence des ouvrages hydrauliques à la mer lorsqu'elle est cohérente avec les perspectives d'évolution des marais - Améliorer la qualité de l'eau • Objectifs d'accompagnement des usages à l'évolution du trait de côte : des partenariats à maintenir et développer pour une gestion garante de l'intégrité du site <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs à envisager une adaptation des pratiques face aux aléas : un levier foncier et un levier sur les pratiques agricoles - Accompagner les réflexions sur la réorganisation des stationnements, les accès au DPM et la SPPL - Accompagner l'adaptation des activités et population à faire face aux risques littoraux : quantification des enjeux au regard des aléas (inondation, submersion et érosion) - en lien avec la compétence GEMAPI - Informer et sensibiliser le public et la population locale aux changements liés aux changements climatiques 						
Perspectives à court terme pour les marais : environ 5 ans	- Diminuer la vulnérabilité de l'exploitation agricole du marais par le remplacement d'un usage adapté lors du départ à la retraite de l'agriculteur du marais. - Préparation d'un projet de reconnexion mer-marais. - Protection du cordon dunaire des dégradations anthropiques	- Protection du cordon dunaire des dégradations anthropiques - Restauration du cours d'eau et entretien d'un réseau de fossés fonctionnels (biodiversité, dénitrification, réserve d'eau, etc.)	- Protection du cordon dunaire des dégradations anthropiques - Entretien d'un réseau de fossés fonctionnels (biodiversité, dénitrification, réserve d'eau, etc.)	- Mise en sécurité à l'ouverture amont du nô - Elaboration d'une expertise inondation - Protection du cordon dunaire des dégradations anthropiques	- Protection du cordon dunaire des dégradations anthropiques : fermeture du chemin dunaire à la circulation motorisée - Restauration du cours d'eau et entretien d'un réseau de fossés fonctionnels (biodiversité, dénitrification, réserve d'eau, etc.)	- Protection du cordon dunaire des dégradations anthropiques - Réflexion sur l'accessibilité de la route impactée lors des inondations - Restauration du cours d'eau et entretien d'un réseau de fossés fonctionnels (biodiversité, dénitrification, réserve d'eau, etc.)	Seul marais où le cordon dunaire est en engraissement : maintien de la gestion actuelle et amélioration de cette gestion pour intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel et de bon état de la Couplière et de son réseau hydraulique au sein du marais.
Actions à mettre en œuvre à court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de demande d'intervention sur les nôt ou cordon dunaire, pour réduire la vulnérabilité des usages à titre préventif : <ul style="list-style-type: none"> - Se référer au schéma d'aide à la décision (mesures de gestion E6) pour l'intervention sur les nôt et prenant en compte les différentes formes du trait de côte (type d'érosion, cordon dunaire en engraissement, présence d'enrochement) - Engager une consultation au sein d'un groupe de travail sur les travaux et aménagements à faire sur les nôt ou cordons dunaires pour toute nouvelle question qui se poserait et qui n'est pas prise en compte dans le cadre du DUG. Au sein de ce groupe de travail : CA du Cotentin, services de l'Etat (DREAL, DDTM50) et organismes publics (AESN, Cdl, CATER, SyMEL). • Accompagner les évolutions dans les marais du territoire par la mise en œuvre de mesures de gestion décrites dans le DUG sur l'unité paysagère des marais arrière-littoraux, prairies et cordons dunaires. • Prendre en compte le recul du trait de côte dans les documents cadre sur l'aménagement du territoire : Contrat Global, Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence et de Cohésion Territoriale, etc. • Elaborer et mettre en œuvre la communication aux riverains et à la population 						

1.1. Objectif à 10 ans : S'adapter à l'évolution du trait de côte en privilégiant la conservation des cordons dunaires

Habitats d'intérêt communautaire :

1210 - Végétation annuelle des laisses de mer ; 1220 - Végétation vivace des rivages de galets ; 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; 2110 - Dunes mobiles embryonnaires ; 2120 - Dune mobile du cordon littoral à *Ammophila arenaria* ; 2130* - Pelouse arrière-dunaire sur sables du *Koelerion albescentis*

Espèces d'intérêt communautaire : -

* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Autres espèces patrimoniales (listes nationale et régionale) :

Flore : Arroche du littoral (*Atriplex littoralis*) – Chou marin (*Crambe maritima*) – Diotis blanc (*Otanthus maritimus*) – Gaillet négligé (*Gallium mollugo* L. subsp. *neglectum*) – Linaire des sables (*Linaria arenaria* DC.) – Panicaut maritime (*Eryngium maritimum*) – Polycarpe à quatre feuilles (*Polycarpon tetraphyllum*) – Renouée de Ray (*Polygonum oxyspermum* subsp. *raii*)

Faune : Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Huîtrier Pie, Petit gravelot



Dune mobile – Tocqueboeuf – C. Jambon@Conservatoire du littoral.



Cordon de galets – Le Hâble – C. Jambon@Conservatoire du littoral

Les paysages côtiers du Val de Saire sont principalement constitués par des dunes, bien qu'on y trouve quelques falaises rocheuses. Présents sur 51,8 ha du territoire du site Natura 2000, les cordons dunaires sont composés de deux grands types d'habitats naturels : les dunes et les cordons de galets.

Les dunes :

Principalement deux grands types de dunes sont identifiables :

- Les dunes blanches : habitats où le sable est mobile, notamment par l'action du vent. L'espèce caractéristique de cet habitat est l'*Oyat*.
- Les dunes grises, ou dunes fixées : habitat d'intérêt communautaire prioritaire où le sable est stabilisé par une végétation riche en herbacées, mousses et lichens. Ces dunes sont principalement présentes de la Mondrée à la mare Jourdan, où elles sont

sensibles à l'érosion (à la fois littorale et de piétinement), ainsi qu'à Gattemare où elle est en accrétion, (carte n° 5 – habitats naturels).

Les cordons de galets :

Localisés du Hâble jusqu'à Gattemare, les habitats des cordons de galets sont caractérisés par un substrat grossier à granulométrie variable, qui est mobilisable par la mer et plus ou moins remanié au moment des fortes marées. Les espèces caractéristiques de cet habitat sont le **Chou marin** et la **Renouée de Ray**, toutes deux présentes sur le territoire et protégées au niveau national. Ces cordons de galets sont soumis de manière importante à **l'érosion littorale** (notamment du marais de la Fossette au marais de Gattemare, carte n°3 et carte n°4).

Mêlé à ce contexte dunaire, on trouve un autre habitat d'intérêt communautaire, les falaises des côtes atlantiques et baltiques. Ce type de végétation est localisé uniquement au niveau des pointes rocheuses (pointe de Fréval, fort Joret, et pointe de la Loge) et présent sur 0,2 ha de cette unité paysagère.

	Nom de(s) habitat(s) naturel(s)	Surface (dans le site Natura)	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Espèces patrimoniales
Habitats d'intérêt communautaire	Végétation annuelle des laisses de mer : Végétation annuelle à <i>Atriplex Laciniata</i> et <i>Beta vulgaris subsp. Maritima</i>	2,58 ha	1210	16.12	Habitat de nidification du <i>Gravelot à collier interrompu</i> (avril à août)
	Végétation vivace des rivages de galets : Végétation vivace des hauts cordons de graviers et <i>Crambe maritima</i>	14,03 ha	1220	17.33	Habitat préférentiel du <i>Chou marin</i> , <i>renouée de Ray</i> , et du <i>Gravelot à collier interrompu</i> en période de nidification
	Dunes mobiles embryonnaires : Dune embryonnaire à <i>Elymus farctus</i> et <i>Euphorbia paralias</i>	3,44 ha	2110	16.2111	
	Dunes mobiles du cordon littoral : Dune mobile à <i>Ammophila arenaria</i> et <i>Euphorbia paralias</i>	8,93 ha	2120	16.2121	Habitat abritant l' <i>Elyme des sables</i> et le <i>Panicaut maritime</i>
	Dunes côtières fixées à végétation herbacée : Pelouse arrière-dunaire du <i>Koelerion albescens</i>	6,35 ha	2130*	16.221	
Habitats non-classés à la directive	Pelouse des revers de cordons de graviers à <i>Daucus carotta subsp. Gummifer</i> et <i>Armeria maritima</i>	16,55 ha	-	17	

Tableau n°4 : habitats naturels des cordons dunaires

Les cordons dunaires sont des milieux vivants, évoluant en fonction de la dynamique sédimentaire globale et locale. La largeur de ces cordons dunaires est très variable : certains sont très fins (par exemple entre le chemin des Haizettes et le chemin de l'Isle où l'épaisseur varie entre 10 et 40 mètres), alors que d'autres présentent une épaisseur plus conséquente (cf carte n°5). C'est notamment le cas pour celui de l'étang de Gattemare (entre 75 et 145 mètres).

L'évolution du cordon dunaire sous l'effet de la mer peut se voir de deux grandes manières : soit des brèches se forment (notamment pour les marais du Hâble ou de la Mondrée), soit il recule par roulement sous forme de projections de sable ou grande « lame » de sable (par exemple au niveau du marais de Vrasville). Ces phénomènes sont accentués lors de tempêtes, et sont sujets à être de plus en plus fréquents.

Les habitats naturels du cordon dunaire présentent une richesse patrimoniale importante : par leur nature même d'une part, et par les espèces patrimoniales qu'ils hébergent d'autre part. Il est ainsi estimé que plus de 50% des milieux dunaires ont disparus ou ont été transformés à l'échelle de l'Europe depuis les années 50 principalement par l'urbanisme ou le tourisme, c'est pourquoi leur préservation est une priorité. De plus, cette tendance à la régression est à mettre en relation avec un contexte global ou local de déficit sédimentaire en matériaux sableux et la modification de la dynamique sédimentaire par construction d'enrochements, d'ouvrages de défense contre la mer, d'épis, d'infrastructures portuaires qui accentuent la vulnérabilité des milieux dunaires. De plus, ces ouvrages ont souvent une action protectrice limitée, alors qu'ils peuvent aggraver l'érosion sur les secteurs adjacents ou plus éloignés.

Actuellement la gestion intégrée du trait de côte commence à être pensée à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire. Et dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, il est conseillé que les interventions sur la façade littorale portent avant tout sur l'accompagnement des processus naturels ayant cours et de ne pas fixer le trait de côte ; notamment dans les espaces où les enjeux humains sont limités, ce qui est le cas du territoire du Val de Saire. Lorsque les milieux dunaires existent, ils constituent encore le meilleur rempart contre l'érosion littorale, en jouant le rôle d'espace tampon. Leurs habitats naturels évoluent donc et vont continuer à évoluer. Certaines espèces des cordons dunaires vont peut-être disparaître, d'autres peut-être reculer et s'adapter. Par exemple, cette dynamique a déjà des impacts sur la nidification de l'espèce emblématique du territoire, le *Gravelot à collier interrompu*, dont l'habitat naturel de prédilection est celui des laisses de mer, qui se situe en haut de plage et est contigu aux cordons dunaires.

Les cordons dunaires sont des espaces particulièrement valorisés pour les activités de loisirs, notamment les randonnées pédestres ou les randonnées à cheval. Actuellement, le sentier littoral passe en arrière des dunes ou sur les parties hautes des cordons de galets. Certains débris laissés par l'érosion (blockhaus, murs d'enceinte, etc.) et les ouvrages à la mer qui se dégradent par l'action des vagues occasionnent des problèmes liés à la sécurité pour les personnes de passage sur les cordons dunaires. A ce titre, une veille pour la sécurité des personnes est nécessaire, mais aussi la mise en place d'une information sur les éléments liés

à la sécurité afin de permettre aux personnes d'être averties des risques potentiels le plus rapidement possible.

Par ailleurs, les cordons dunaires, comme espace de transition, jouent un rôle important d'accès à la plage (usages balnéaires et de pêche à pied ou embarquée, avec des accès aux mouillages). Ces activités nécessitent des points d'arrêts pour leur véhicule le long de la côte. De plus, sur plusieurs points du territoire, les usagers agricoles utilisent les chemins arrière-dunaires pour l'accès à leurs parcelles. Cette circulation motorisée sur les milieux dunaires est la principale dégradation d'origine anthropique et l'érosion du cordon dunaire « *grignote* » les chemins, les rends impraticables voire dangereux. C'est notamment le cas entre le chemin des Haizettes et le marais de Gattemare, où la faible épaisseur du cordon dunaire demande une réorganisation des aménagements pour permettre à la fois la conservation des habitats naturels et l'accès du public au sentier littoral ou à la plage.

Ainsi, plusieurs sections du trait de côte (carte n°4) nécessitent une fermeture des chemins arrière-dunaires, en accord avec la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Ces fermetures doivent permettre à la fois de préserver le cordon dunaire ainsi que d'assurer la sécurité des usagers. Avant de fermer les chemins, différentes solutions de cheminements ou de stationnements possibles pour l'accès au DPM ou aux parcelles agricoles doivent être envisagées. Les solutions à mettre en œuvre peuvent dépasser le cadre spatial du territoire du DUG, en ayant recours aux différents outils de l'aménagement du territoire existants (disponibilités foncières, servitudes existantes, etc.).

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les cordons dunaires sont :

- **maintenir la mobilité naturelle du trait de côte ;**
- **suivre et accompagner le recul potentiel des espèces patrimoniales ;**
- **diminuer les dégradations d'origines anthropiques sur les cordons dunaires ;**
- **accompagner les réflexions sur les stationnements, les accès au DPM et sur le sentier littoral en intégrant les évolutions liées au recul du trait de côte.**



Limites de territoire

- Périmètre Natura 2000
- Périmètre du Document Unique de Gestion

Sections de routes / Chemins arrières-dunaires




- Section fermée
- Section avec fermeture à prévoir
- Section avec fermeture en cours
- Section sans circulation motorisée - Cheminement pédestre
- SPPL ou sentier littoral difficilement praticable (érosion falaise littorale ou érosion chemin dunaire)
- ★ Accès aux parcelles agricoles : réflexion à mener

- Stationnement
- Stationnement à reculer
- Stationnement diffus le long de la côte. Présence importante de camping-cars
- Ports
- Mouillages
- ↗ Accès à l'estran (DPM)
- Mise à l'eau

0 1 Kilomètres

Sources : IGN Ortho-photo - IGN BD Topo - DDTM 50 - Cdl - DREAL. Réalisation : Conservatoire du littoral d'après Biotope 2013.

Carte n°4 : Stationnement et réorganisation des chemins arrière-littoraux

Objectifs opérationnels	Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence
<p>1.1.1 Maintenir la mobilité naturelle des cordons dunaires </p> <p>1.1.2 Suivre et accompagner le recul potentiel des espèces patrimoniales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faune, espèce à enjeu fort : <i>Gravelot à collier interrompu</i> ; - Flore, espèces à enjeu fort : <i>Chou marin, Linaire des sables, Renouée de ray, Diotis blanc</i>. <p>1.1.3 Diminuer les dégradations d'origine anthropique des cordons dunaires et viser le bon état de conservation des habitats naturels (principaux facteurs de dégradation anthropique : fréquentation, rudéralisation, remblaiement)  :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (Le Hâble, Tocqueboeuf, Vrasville) ; - Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (La Mondrée, La Fossette, Réthoville, cordon dunaire entre Réthoville et Néville, Gattemare). <p>1.1.4 Accompagner les réflexions sur les stationnements, les accès au DPM et sur le sentier littoral en intégrant les évolutions liées au recul du trait de côte </p>	<p>1.1.1 Données de suivis du trait de côte : - recul ou engraissement (données ROLNP) - linéaire du trait de côte non artificialisé (données ROLNP)</p> <p>1.1.2 Suivis des espèces : - Flore patrimoniale - Gravelot à collier interrompu - Espèces envahissantes indigènes ou exotiques</p> <p>1.1.3 Cartographie des habitats (données CPIE) : - Evolution en surface des habitats ; - Evolution de la proportion (pour une surface non-équivalente) des habitats en bon, moyen ou mauvais état de conservation de part une dégradation d'origine anthropique</p> <p>1.1.4 Indicateurs d'accès au littoral (nombre de stationnements, accès aux mouillages et DPM, linéaire du sentier littoral)</p> <p>Veille sur la fréquentation et les usages de l'estran et du cordon dunaire</p>

Facteurs d'influence sur les habitats naturels et espèces remarquables

Facteurs naturels			
	Changement climatique : - érosion littorale ; - submersion marine.	- Recul et déplacement du cordon dunaire - Création de brèches - Possible perte d'habitats d'intérêt communautaire et d'espèces remarquables, ou recul avec le roulement du cordon dunaire. - Une instabilité des habitats qui peut favoriser la présence d'espèces pionnières rares (linaire, diotis)	
		<i>Aspects positifs</i>	<i>Aspects négatifs</i>
Facteurs anthropiques	Circulation motorisée	-	- Une dégradation des habitats des cordons dunaires, et une accentuation de la fragilité du cordon dunaire à l'érosion littorale. Un risque d'écrasement des nichées de gravelots. Un dérangement par pollution sonore.
	Fréquentation	- Un piétinement qui peut favoriser la végétation pionnière.	- Une surfréquentation et piétinement avec dégradation du cordon dunaire. - Des activités de loisirs causant le dérangement d'espèces, la destruction du couvert végétal.
	Déchets anthropiques	-	- Une dégradation par apports de particules toxiques. - Une ingestion par les espèces animales avec un risque d'étranglement.
	Extraction de sable	-	- Une perte de sédiments qui accentue les risques de déséquilibre sédimentaire. - Une destruction d'habitats naturels.
	Espèces envahissantes indigènes ou exotiques	-	- Un appauvrissement de la biodiversité locale et une banalisation des milieux.
	Ouvrages et méthodes de lutte contre l'érosion (cales, enrochement, rechargement)	- Des méthodes douces de stabilisation : respect de la dynamique naturelle des habitats naturels	- Un accroissement du déséquilibre sédimentaire - Une dégradation, voire une destruction des habitats naturels.

Mesures de gestion

- CH1 : Concerter avec le monde de la chasse sur les évolutions du territoire liées au recul du trait de côte
- CH3 : Recueillir et intégrer les données cynégétiques pour mettre en place un suivi partagé de l'usage de la chasse sur le territoire
- E1 : développer les plans opérationnels de gestion hydraulique
- E6 : Mettre en œuvre le schéma d'aide à la décision concernant les interventions et travaux sur les nœuds et cordons dunaires de façon concertée
- E7 : organiser le devenir des marais dans une stratégie d'adaptation au changement climatique
- E8 : Inventorier, diagnostiquer et restaurer des mares
- E10 : structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique sur un site atelier
- F3 : Réaménager le sentier du littoral et le GR223 par tronçon, de l'Anse du Brick à Gatteville-Phare
- F4 : Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte
- F5 : Fermer des chemins à la circulation motorisée
- F6 : Engager une réflexion sur les pratiques, équipements et aménagements liés à la plaisance et aux activités sur l'estran
- F7 : Accompagner l'organisation des manifestations sportives ou culturelles
- GE10 : Permettre une mise en défens des habitats ou espèces sensibles au dérangement lorsque leur état de conservation est critique
- GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information
- GE12 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces végétales envahissantes
- GE13 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces animales envahissantes
- GE14 : Organiser la collecte raisonnée des macro-déchets dans les laisses de mer
- P1 : Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral
- P11 : Définition et mise en œuvre d'un projet de requalification de la pointe de Fréval
- R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de polices du garde du littoral
- R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

1.2. Objectif à 10 ans : S'adapter à l'évolution du trait de côte et accompagner l'évolution des marais arrière-littoraux et prairies

Habitats d'intérêt communautaire :

Habitats génériques Natura 2000 : 1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; 1310 – Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ; 1330 – Prés-salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*) ; 1150* – Lagunes côtières ; 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'Hydrocharition ; 6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin ; 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 7230 – Tourbières basses alcalines.

Espèces d'intérêt communautaire :

1166 – Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; 1304 – Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; 1308 – Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ; 1324 – Grand Murin (*Myotis myotis*)

* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèces patrimoniales (listes nationale et régionale)

Flore : Buplèvre menu ; Butome en ombelle ; Canche aquatique ; Cornifle submergé ; Glycérie de Borrer ; Laîche de Paira ; Laîche en ampoules ; Litorelle à une fleur ; Ophioglosse commun ; Orchis négligé ; Oseille des marais ; Oseille maritime ; Pesse d'eau ; Polypogon de Montpellier ; Renoncule de Baudot ; Ruppie maritime ; Trèfle faux pied-d'oiseau ; Troscart des marais

Faune :

> Insecte : Orthétrum brun ; Sympétrum de Fonscolombe ; Conocéphale des roseaux ; Gomphocère tacheté
> Amphibien : Crapaud calamite, alyte accoucheur, crapaud épineux, grenouille verte, grenouille rousse, triton alpestre, triton palmé, triton ponctué
> Reptile : lézard vivipare, couleuvre à collier
> Oiseaux des zones humides : Busard des roseaux, Canard chipeau, Canard souchet, Echasse blanche, Grèbe castagneux, Grèbe huppé, Mouette rieuse, Pipit farlouse
> Oiseaux des milieux ouverts à paysage en mosaïque : Alouette des champs, Bruant jaune, Vanneau huppé, Linotte mélodieuse, Fauvette babillarde

Les habitats naturels situés en arrière des cordons dunaires se répartissent en fonction de deux principaux facteurs physiques, la salinité et l'humidité :

- les habitats humides sont situés principalement au sein des 7 marais arrière-littoraux, et dans lesquels on trouve des habitats caractéristiques des eaux saumâtres ou des habitats caractéristiques des eaux douces. Leur présence traduit le degré d'ouverture à la mer du marais et/ou l'état du nô (tableau n°2). Ils se répartissent selon un gradient longitudinal de l'amont à l'aval, en suivant les ruisseaux qui les alimentent.
- Selon un gradient centre-périphérie du marais, les milieux humides deviennent progressivement plus secs lorsque la topographie s'élève. Par exemple, pour les prairies, on observe schématiquement une répartition qui commence par des prairies humides, en passant par des prairies mésohygrophiles et qui finit par des prairies mésophiles.

Les habitats humides des marais arrière-littoraux et leur faune associée :

Trois grands groupes de marais peuvent être identifiées selon leurs habitats naturels en présence, ceux-ci sont le reflet de la dynamique sédimentaire qui s'exerce sur le littoral :

- Les marais où l'érosion littorale est modérée et dont les habitats naturels sont toujours caractéristiques d'une gestion en eau douce : le marais de la Mondrée, le marais de Tocqueboeuf et la mare Jourdan. Les habitats naturels sont majoritairement des prairies (humides ou mésophiles, selon le degré d'assèchement du marais), entrecoupées de roselières. La présence des habitats d'intérêt communautaire est faible dans ces marais. Par exemple, dans le site Natura 2000, ils occupent 3.31 % du marais de la Mondrée, 0.3% du marais de Tocqueboeuf et 21.6% de la mare Jourdan qui correspond à une parcelle en prairie mésophile (cartes n°2 et n°5).
- Les marais où l'érosion littorale est forte et dont les habitats naturels reflètent une salinisation progressive du milieu : le marais du Hâble, les mares de Vrasville et de Réthoville et le marais de Néville. Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont essentiellement des prés-salés, situés juste en arrière du cordon dunaire et qui sont caractéristiques des milieux saumâtres ; et des mégaphorbiaies eutrophes, situées dans la partie haute des marais et plutôt caractéristique des milieux d'eau douce. Dans le site Natura 2000, ils occupent 40.3 % du marais du Hâble, 13.8% des mares de Vrasville et de Réthoville, et 6.09 % du marais de Néville (cartes n°2 et n°5).
Au sein du marais du Hâble on note la présence d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire, une lagune à *Ruppia maritima*. Il est par ailleurs possible que certains de ces marais soient déjà des lagunes côtières. La caractérisation des habitats naturels des lagunes côtières repose principalement sur la faune benthique en présence, cela nécessite une étude pour caractériser le type d'habitats naturels correspondant réellement au marais, autre que celle de la cartographie d'habitats basée sur la végétation.
- L'étang de Gattemare est le seul marais où le cordon dunaire est en accrétion. Son plan d'eau ainsi que la vaste roselière qui l'encercle, sont les deux principaux types d'habitats naturels. En amont du marais, se trouvent les habitats d'intérêt communautaire : une tourbière basse alcaline et une mégaphorbiaie eutrophe (cartes n°2 et n°5).

La diversité des habitats naturels (roselières, fossés, plan d'eau, prés-salés, etc.) de ces marais arrière-littoraux permet l'accueil d'une avifaune exceptionnelle. Plus d'une trentaine d'espèces d'oiseaux est recensée sur l'ensemble des marais, parmi lesquels des espèces patrimoniales tels que le *Canard chipeau* ou le *Busard des roseaux*. Les mares de Vrasville et de Réthoville se démarquent en particulier pour cette richesse de l'avifaune .

Par ailleurs, les marais arrière-littoraux présentent un potentiel d'accueil pour la faune piscicole. Par exemple, cela a été noté pour l'anguille au marais de Tocqueboeuf ou anciennement au marais de la Mondrée. Néanmoins, les ouvrages à la mer constituent bien

souvent des verrous pour la continuité écologique, et les connaissances pour augmenter le potentiel d'accueil de la faune piscicole des ces zones humides arrière-littorales sont lacunaires.

Comme pour les habitats naturels du cordon dunaire, le contexte du changement climatique et la hausse du niveau marin va être à l'origine d'une évolution des habitats naturels des marais arrière-littoraux. Les connexions entre le milieu marin et le milieu terrestre vont être de plus en plus fortes quelle que soit leur perspective d'évolution (une ouverture à la mer ou un état lagunaire, tableau n°3), à l'exception pour le moment de l'étang de Gattemare. L'évolution probable sera une augmentation des habitats naturels halophiles, et une perte de certains habitats d'eau douce. Néanmoins, il restera des habitats d'eau douce, plus en arrière du territoire, le long des cours d'eau qui alimentent les marais arrière-littoraux.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les milieux naturels des marais arrière-littoraux sont :

- **conserver une mosaïque d'habitats des milieux humides en accompagnant leur évolution ;**
- **maintenir et améliorer le potentiel d'accueil pour la faune des marais (notamment oiseaux et poissons).**
- **suivre les transformations observées pour constituer une base de connaissance et un état de référence sur l'adaptation au changement climatique et la gestion du trait de côte (observatoire).**

Les marais arrière-littoraux sont le support d'une activité cynégétique, et plus précisément de la chasse au gibier d'eau. Cette activité est pratiquée notamment sur les mares de Vrasville et de Réthoville ainsi qu'à Gattemare et sur les milieux humides côtiers de la commune du Vicq ; tandis que le marais de Tocqueboeuf est une réserve de chasse. Les mares de Vrasville et de Réthoville sont les milieux évoluant le plus rapidement en lien avec la dynamique sédimentaire et les changements climatiques. L'activité de chasse sur ce territoire est déjà confrontée aux changements qui s'y opèrent (salinisation du milieu, ennoissements plus importants en période hivernal, etc.). Afin d'accompagner les chasseurs à anticiper l'évolution des milieux sur leur activité une réflexion plus large est à mener à l'échelle du territoire du DUG, et plus particulièrement sur l'unité des marais arrière-littoraux et des cordons dunaires. Cette réflexion doit permettre d'intégrer à la fois l'évolution des milieux, leur potentiel d'accueil de l'avifaune, et les adaptations possibles des modalités de chasse (territoire de chasse, dates, type d'espèces recherchées, etc.)

L'objectif opérationnel à poursuivre dans 10 ans pour l'activité de chasse dans les marais arrière-littoraux est :

- **développer les réflexions pour l'adaptation des pratiques de chasse dans les marais arrière-littoraux.**

Les milieux prairiaux :

Les prairies, entretenues par l'usage agricole, peuvent être divisées en trois grandes catégories en fonction du gradient d'humidité du sol :

- **les prairies hygrophiles, ou prairies humides eutrophes**, sont régulièrement inondées et l'activité de pâturage y est présente une partie de l'année. Certaines de ces prairies abritent des espèces remarquables représentatives des milieux non-salées telles que la *Prêle des eaux* ou l'*Iris des marais*. Situées sur l'ensemble des marais, elles y occupent les zones moyennement drainées, et les contraintes physiques liées à l'eau peuvent être importantes pour l'usage agricole : une inaccessibilité aux parcelles une partie de l'année lorsqu'elles sont ennoyées, des sols avec une faible portance et plus sujets au piétinement.

- **les prairies avec un degré d'humidité médian, méso-hygrophiles**, qui correspondent à la majorité des prairies périphériques des marais et qui font liaison avec le coteau. Elles sont en général pâturées dès que l'exondation le permet et forment de bonnes pâtures car l'humidité des sols permet de maintenir un herbage de qualité, même au cœur de l'été.

- **les prairies mésophiles, installées sur des sols fertiles et relativement bien drainés**. Elles occupent en général des positions topographiques plus élevées, ce qui explique qu'elles sont plus à l'abri des inondations. Mais elles se retrouvent également au sein des marais, lorsque l'eau est bien drainée par le réseau de fossés (par exemple à la Mondrée). Ces prairies sont gérées par fauche ou pâturage. A l'inverse des prairies hygrophiles, elles peuvent être soumises à un déficit chronique de la ressource en eau, mais elles ont une meilleure portance du sol.

Sur le territoire du DUG, à l'extérieur du site Natura 2000, plusieurs parcelles ont été répertoriées comme l'habitat d'intérêt communautaire constitué par les prairies maigres de fauche à *Luzule des champs*, soit 76.3 ha au total (Ceresa 2004 et Biotope 2014). Certaines parcelles de prairie auraient un fort potentiel à devenir cet habitat sous sa forme caractéristique. Une réflexion pourrait être menée à terme afin d'inclure ces habitats dans le périmètre Natura 2000.

Par ailleurs, les prairies et les éléments du paysage qu'elles accueillent (haies, mares, murets de pierre sèches) ont un rôle important d'accueil pour la faune, que ce soit pour les oiseaux nicheurs des prairies tels que le *Tarier pâtre* ou l'*Alouette des champs*, ou les amphibiens comme la *Salamandre tachetée* (à l'état larvaire) ou la *Grenouille verte*. Ces éléments du paysage présentent également un fort intérêt pour la protection de la ressource en eau, en étant des obstacles physiques qui permettent de diminuer la vitesse de ruissèlement et participent à la rétention de l'eau des sols pour les prairies mésophiles.

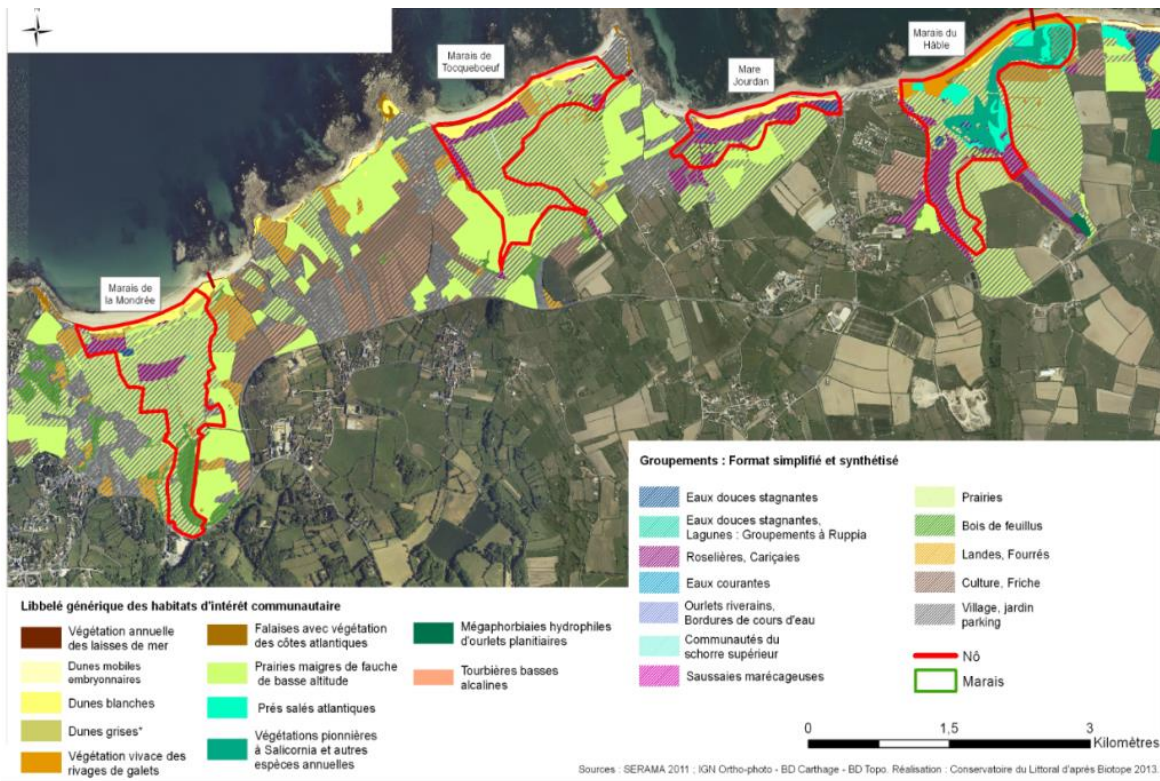
En conclusion, les prairies présentent donc un quadruple intérêt : pour la biodiversité, pour la ressource en eau, pour l'usage agricole et pour le paysage. Dans le contexte du changement climatique, le recul du trait de côte va entraîner une perte de terrains ainsi qu'une transformation des habitats naturels des prairies, liée à leur salinisation et à temps

d'enneigement plus important. L'ensemble va entraîner des difficultés de plus en plus nombreuses pour les éleveurs. En effet, le pâturage demande des prairies productives et une bonne portance des sols, notamment pour les vaches laitières. De plus, chaque exploitation agricole a son propre mode de fonctionnement, qui est fonction notamment de l'organisation spatiale de la structure d'exploitation : distance au siège d'exploitation, accessibilité aux parcelles exploitées, etc. Afin d'anticiper les évolutions futures du territoire sur l'usage agricole du territoire il est possible d'agir sur deux grands leviers : un levier foncier et un levier sur les pratiques agricoles. En plus des exploitants agricoles, différents acteurs de territoire ont compétences sur ces leviers ; notamment la SAFER, le Cdl et les collectivités pour le levier foncier ; et la chambre d'agriculture et le SyMEL pour les pratiques agricoles.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans les 10 ans pour les milieux prairiaux et l'usage agricole sont :

- **assurer le maintien des fonctionnalités écologiques des prairies en préservant leur diversité ;**
- **accompagner les agriculteurs à envisager le repli face aux aléas.**

Carte n° 5 : Habitats naturels des marais de la Mondrée, de Tocqueboeuf, de la mare Jourdan et du Hâble





Marais de la Mondrée

Marais du Hâble



Objectifs opérationnels

- 1.2.1 Accompagner l'évolution de la mosaïque d'habitats des milieux humides : 
 - vers une augmentation des habitats halophiles, viser un bon état de conservation ;
 - améliorer les connaissances sur les habitats aquatiques ;
 - vers une recomposition des habitats aquatiques d'eau douce et des habitats prairiaux hygrophiles : viser un bon état de conservation en accompagnant leur recul potentiel ;
 - vers une amélioration de l'état physique des cours d'eau.
- 1.2.2 Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil pour la faune des marais arrière-littoraux :
 - Espèces à enjeu fort : *Agrion de Mercure*, amphibiens (secteur préférentiel : la mare Jourdan, Vrasville)
 - Augmentation du potentiel d'accueil comme zone de nidification ou de halte migratoire des oiseaux ;
 - Amélioration des connaissances sur les poissons des zones marais arrière-littoraux.
- 1.2.3 Assurer le maintien des fonctionnalités écologiques des milieux prairiaux en préservant leur diversité :
 - Maintien des prairies maigres de fauche 
 - Maintien des prairies à orchidées
- 1.2.4 Accompagner les agriculteurs à envisager le repli face aux aléas.
- 1.2.5 Développer les réflexions pour l'adaptation des pratiques de chasses dans les marais arrière-littoraux.

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 1.2.1 > Cartographie des habitats (données CPIE) :
 - Evolution en surface des habitats et de leur répartition spatiale.
 - Evolution de la proportion (pour une surface non-équivalente) de l'état de conservation des habitats
 > Détermination des habitats naturels aquatiques des marais arrière-littoraux : des marais sont-ils déjà des lagunes côtières ?
 > Suivis des niveaux d'eau, piézométrie (intrusion marines)
- 1.2.2 Suivis des espèces et amélioration des connaissances sur les espèces :
 - Flore patrimoniale : perte probable des espèces patrimoniales d'eau douce
 - Suivis de l'avifaune [document de référence : synthèse des données sur les oiseaux nicheurs des dunes et des marais du Val de Saire gérés par le SyMEL. 2014]
 - Espèces envahissantes indigènes ou exotiques
- 1.2.3 Occupation des sols et caractérisation des habitats prairiaux :
 - Cartographie d'occupation des sols hors site Natura 2000 par photo-interprétation
 - Caractérisation des prairies maigres de fauche et évaluation de leur état de conservation [plan de gestion de 2004, CERESA ; Etude de F. Maufay 2012] ;
- 1.2.4 Nombre de parcelles et surfaces (ha) entretenues par l'agriculture
- 1.2.5 Mise en place d'un suivi partagé sur les espèces chassables et l'avifaune des marais arrière-littoraux

Facteurs d'influence sur les habitats naturels et espèces remarquables

Facteurs naturels	Changement climatique : - salinisation des milieux ; - élévation du niveau marin ; - augmentation des précipitations ;	- Une recomposition spatiale des milieux naturels attendue ; - Une augmentation des habitats halophiles ; - Une augmentation du potentiel d'accueil des marais arrière-littoraux pour les oiseaux ; - Une perte de certains habitats d'eau douce et de leurs espèces inféodées.	
		Aspects positifs	Aspects négatifs
Facteurs anthropiques	Interventions sur l'embroussaillage	Entretien des milieux : relance la dynamique de végétation, et favorise la conservation des habitats remarquables.	Pas d'entretien : une fermeture des milieux et une banalisation du patrimoine naturel.
	Pratiques agricoles	Des pratiques adaptées : une ouverture des milieux qui contribue à la conservation des habitats et des espèces des milieux prairiaux.	Des pratiques agricoles inadaptées : une rudéralisation, voire destruction complète d'habitats. Une influence sur la ressource en eau : pollution, eutrophisation et/ou comblement de mares.
	Pratiques cynégétiques	- Un rôle de régulation des espèces ; - Une participation à la lutte contre les espèces nuisibles.	- Activité pouvant nuire à la qualité biologique des espèces chassées si la pression est forte. - Lorsque les pratiques sont mal adaptées : dérangement d'espèces ou dégradation d'habitats naturels.
	Aménagements des zones humides et gestion des niveaux d'eau	- Des opérations de restauration des cours d'eau : améliore les connexions latérales des cours d'eau, améliore la diversité des habitats humides ; - Gestion des fossés : un entretien ciblé qui permet d'augmenter la diversité des habitats et des espèces.	- Ouvrages sur les cours d'eau : rupture de la continuité écologique ; - Des aménagements divers mal orientés : destruction des habitats naturels et une nuisance à la gestion raisonnée de la ressource en eau.
	Pollutions de l'eau		- Une eutrophisation accélérée des habitats naturels.
	Espèces envahissantes indigènes ou exotiques		- Un appauvrissement de la biodiversité locale et une banalisation des milieux.

Mesures de gestion

P1 : Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral P8 : Restaurer les parcelles dégradées ou artificialisées F3 : Réaménager le sentier du littoral et du GR223 de l'Anse du Brick à Gatteville-Phare F4 : Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte F5 : Fermer des chemins à la circulation motorisée F7 : Accompagner l'organisation des manifestations sportives ou culturelles R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de polices du garde du littoral R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement E1 : développer les plans opérationnels de gestion hydraulique E2 : Entretien des fossés et canaux annexes E3 : Entretien des berges et poser les aménagements pour empêcher leur dégradation E4 : Entretien des roselières E5 : Renaturer les cours d'eau et préserver ou restaurer les zones humides E6 : Mettre en œuvre le schéma d'aide à la décision concernant les interventions et travaux sur les nœuds et cordons dunaires de façon concertée E7 : organiser le devenir des marais dans une stratégie d'adaptation au changement climatique E8 : Inventorier, diagnostiquer et restaurer des mares E9 : Effacer ou aménager les obstacles à la migration des poissons E10 : structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique	GE9 : Installer des aménagements pour l'avifaune GE10 : Permettre une mise en défens des habitats ou espèces sensibles au dérangement lorsque leur état de conservation est critique GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information GE12 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces végétales envahissantes GE13 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces animales envahissantes A1 : Réaliser une étude agricole A3 : Maintenir et favoriser un pâturage extensif des prairies et les pratiques de fauche tardive A4 : adapter le cahier des charges des conventions agricoles aux évolutions du littoral A5 : Etablir un diagnostic à la parcelle A6 : Poursuivre la mise en œuvre des conventions agricoles A8 : Mettre en place les aménagements liés à l'activité agricole A10 : Evaluer et réactualiser le projet agroenvironnemental (PAE) A11 : Valoriser le potentiel des prairies maigres de fauche et autres prairies Ch1 : Concerter avec le monde de la chasse sur les évolutions du territoire liées au recul du trait de côte Ch2 : Mettre en place et renouveler les conventions de chasse Ch3 : Recueillir et intégrer les données cynégétiques
---	--

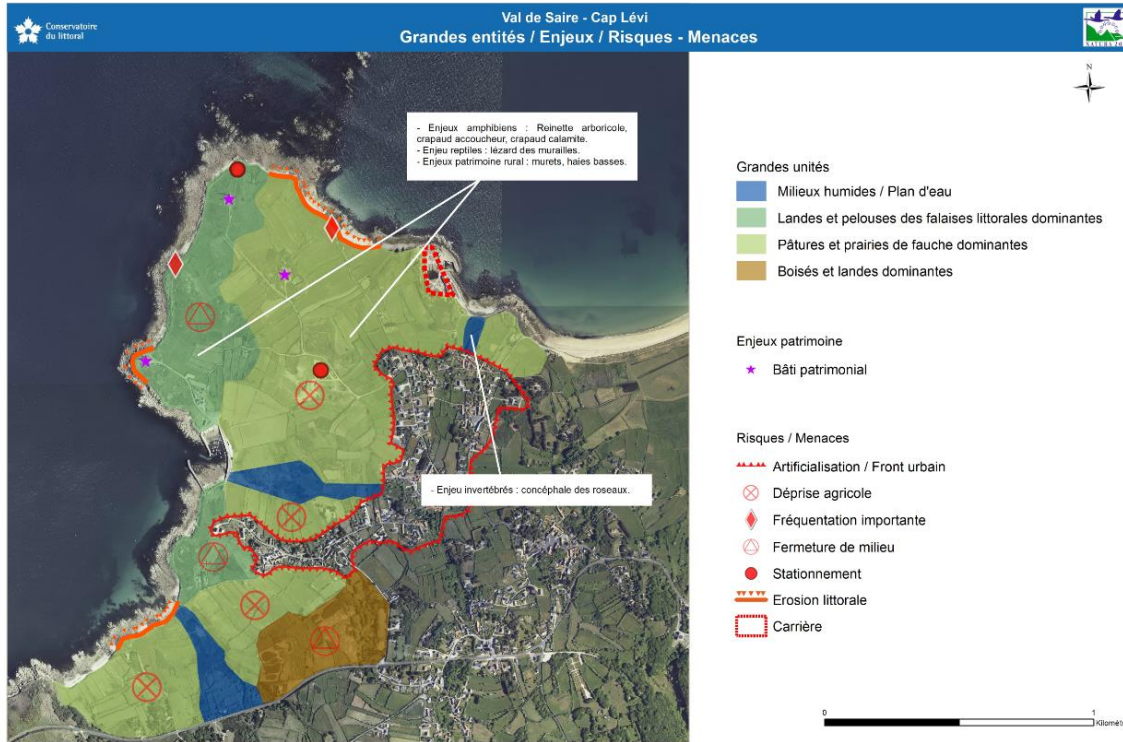
Communes : Fermanville, Gatteville-Phare.

Présentation de l'unité : Le Cap Lévi et la Pointe de Barfleur, des pointes riches d'un patrimoine naturel et d'un patrimoine maritime important

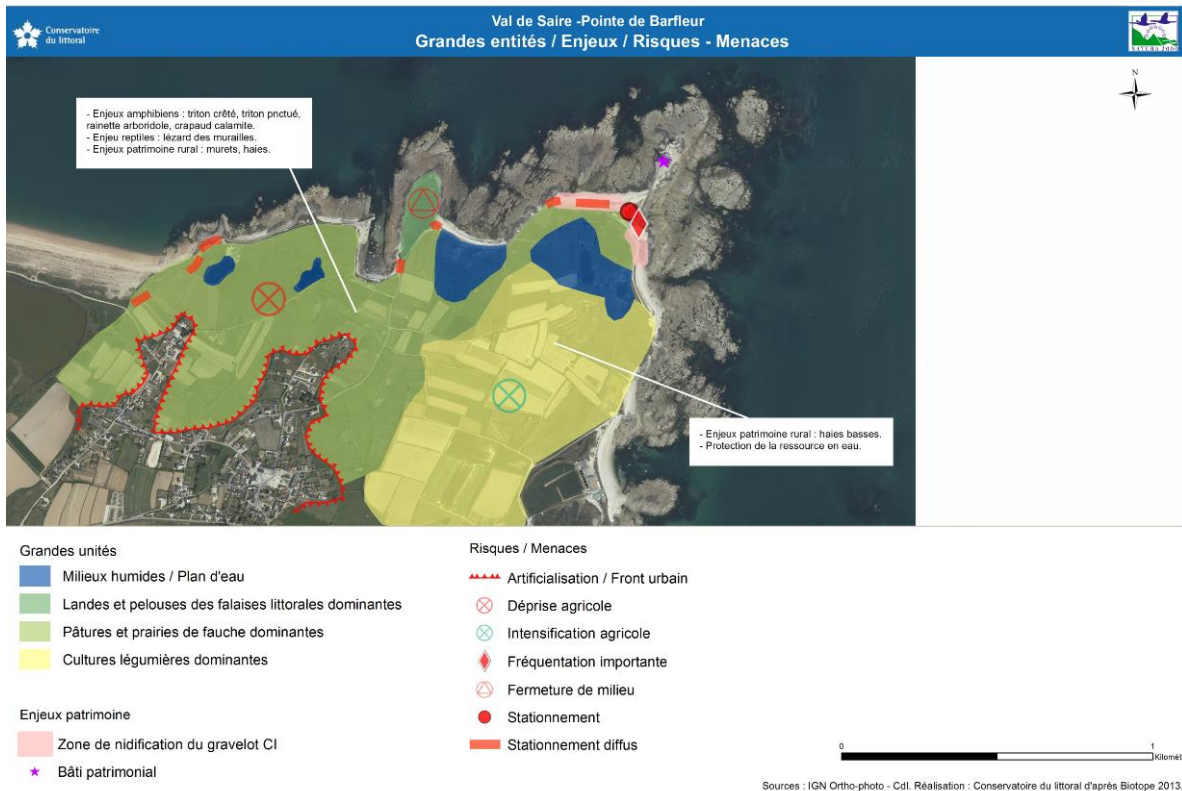
Le cap Lévi et l'anse du pied Sablon s'étendent sur environ 1,5 km², la pointe de Barfleur sur environ 1 km². Une diversité d'habitats naturels y est présente. Les pelouses aérohalines, prés-salés, roselières, ou mégaphorbiaies se situent tous à proximité immédiate du littoral. Plus en arrière, les landes, prairies mésophiles, prairies humides et terres en cultures sont réparties sur des parcelles généralement de petite taille. Les cours d'eau sont modestes mais on y trouve plusieurs types de points d'eau (une mare à characées dans la carrière du cap Lévi, des mares-abreuvoirs, des trous de bombes, des étangs privés, des canaux de drainage, etc.). Cette configuration permet la présence de plusieurs espèces d'amphibiens (*Crapaud calamite*, *Triton ponctué*, *Triton marbré*, *Triton crêté*, *Rainette arboricole*), et fait de ces deux pointes des sites préférentiels pour ces espèces remarquables.

Par leur statut d'extrémité, le Cap Lévi et la pointe de Barfleur forment deux entités singulières, à partir desquelles le regard se porte sur la mer aussi bien à l'ouest, au nord qu'à l'est. Cette position particulière explique leur fort lien avec les activités maritimes passées et actuelles (le port du cap Lévi, le port Pignot et le port de Roubary), mais aussi l'importance du patrimoine maritime qui s'y trouve : le fort, le phare, le sémaphore du Cap Lévi et le phare de Gatteville-phare (construit avec le granit rose de Fermanville).

Les paysages exceptionnels de la pointe de Barfleur et du cap Lévi attire la plus forte présence de public (riverains ou visiteurs) sur le territoire du DUG. Cette fréquentation prend différente forme : arrêts le long de la côte pour apprécier la mer et le panorama, randonnées (simple promenade ou randonnée plus sportive), camping car, accès pour la pêche à pied ou la pêche du bord (les platiers rocheux de Gatteville et du Cap Lévi font partie des zones privilégiées pour la pêche).



Carte n°6 : Carte Enjeux – Cap Lévi



Carte n°7 : Carte Enjeux – Pointe de Barfleur

1.3. Objectif à 10 ans : Maintenir la diversité écologique et paysagère du Cap Lévi et de la pointe de Barfleur

Habitats d'intérêt communautaire :

1210 – Végétation annuelle des laisses de mer ; 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques ; 1310 – Végétation pionnière à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1330 – Prés salés atlantiques ; 2110 – Dunes mobiles embryonnaire ; 4030 – Landes sèches européennes ; 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude.

Espèces d'intérêt communautaire :

1166 – Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; 1304 – Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; 1308 – Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ; 1324 – Grand Murin (*Myotis myotis*)

Autres espèces patrimoniales (listes nationale et régionale) :

Flore : Chou marin, Polycarpe à quatre feuilles, Trèfle faux pied d'oiseau, Romulée à petite fleur, Renouée de Ray, Ophioglosse commun ; Doradille maritime, Trèfle de Boccone, *Lotus subbiflorus*, *Trifolium micranthum* Viv., Renoncule de Baudot

Faune :

> Amphibien : Crapaud calamite, Triton ponctué, #Triton marbré, Rainette arboricole, Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille verte, Grenouille rousse, Triton alpestre, Triton palmé

> Reptile : lézard des murailles

> Oiseaux des zones humides : Traquet motteux, Pipit maritime, Bergeronnette flavéole, Bécasseau violet (Cap Lévi) ; GCI ; Rousserolle verderolle, Rousserolle effarvatte, Phragmite des joncs, Locustelle tachetée, Bruant des roseaux, Bouscarle de Cetti (Fliggard / Gatteville)

Le cap Lévi et la pointe de Barfleur possèdent plusieurs caractéristiques similaires, notamment du point de vue des dynamiques territoriales : une érosion littorale, des milieux prairiaux entretenues par l'agriculture mais confrontés à une déprise agricole, un patrimoine maritime à valoriser, une fréquentation à mieux canaliser et orienter, etc. Cependant, chacune de ces pointes possèdent également ses caractéristiques spécifiques, qui dépendent notamment des milieux en présence.

L'anse du pied Sablon et du Cap Lévi

Les falaises rocheuses du cap Lévi et de l'anse du pied Sablon sont soumises à l'érosion littorale : la mer y creuse le granit arénisé peu résistant (photo à insérer). Cette érosion est à l'origine de secteurs dangereux le long de la falaise et entraîne des problèmes de circulation sur le chemin du pied Sablon (difficulté d'accès aux parcelles agricoles, carte n°4). Elle est aussi l'une des causes de dégradation des pelouses aérolines qui se développent sous les embruns du Cap Lévi. Cet habitat d'intérêt communautaire est présent sur une très faible surface du territoire (≈ 6 ha) et presque exclusivement sur le cap, où il souffre de la surfréquentation comme en témoigne son mauvais état de conservation (sur 55% de la surface qu'il couvre).

Les milieux naturels sont principalement des prairies mésophiles et des landes, dont l'entretien se fait par pâturage (bovin, ovin et équin) ou fauche. Elles sont entrecoupées par des murets de pierre et des haies basses, qui représentent un patrimoine rural issu de l'activité agricole littorale. Ce paysage est enrichi également par la présence de trois petits secteurs de milieux humides (carte n°6).

La forme du parcellaire et les activités agricoles en présence sont en lien avec le passé singulier de la commune de Fermanville : situés à une quinzaine de kilomètres de Cherbourg, les terrains de la commune ont fait l'objet d'une spéculation foncière précoce. Dès les années 50 (période du remembrement), les propriétaires espéraient vendre des parcelles constructibles plus intéressantes financièrement. Au cours des années 90, une nouvelle tentative de remembrement des parcelles a été initiée, mais n'a pas été réalisée. Cette situation a contribué à l'intérêt paysager exceptionnel de la commune. Néanmoins, à l'heure actuelle, une seule exploitation existe encore sur le cap et la majorité de l'entretien des prairies par le pâturage est assuré par des particuliers ou le cheptel du SyMEL. Cette déprise agricole pourrait fragiliser la gestion des milieux naturels qui risquent l'embroussaillage.

Enfin, le cap Lévi possède un patrimoine maritime exceptionnel à valoriser. Le fort, phare et sémaphore ont tous été créés à l'époque napoléonienne pour veiller sur la rade de Cherbourg. Le fort et le sémaphore sont des propriétés du Cdl. Le fort sert de gîte tandis que le sémaphore est actuellement inutilisé et fermé au public, en attendant qu'un projet soit dessiné. De chaque côté du cap se trouve deux petits ports de mouillage : le port du cap Lévi et le port Pignot, initialement construit pour transporter le granit de Fermanville et notamment celui de la carrière Pignot située juste à côté.

La pointe de Barfleur

Comme le Cap Lévi, la pointe de Barfleur est soumise à l'érosion littorale. Cependant, elle est située à plus faible altitude que le cap et se caractérise par une plus forte artificialisation du linéaire côtier : des enrochements sont présents et des murs sont construits attenant au cordon dunaire (cf. tome A.2 Atlas cartographique de l'Etat des lieux du DUG). Lors de tempêtes importantes, telles que celles de l'hiver 2016, du sable est déplacé à partir des deux plages sableuses entourant le phare de Gatteville, et ces coulées peuvent recouvrir une partie de la route (photos ci-dessous).



Accès à la pointe de Barfleur.



Trois grandes unités se distinguent sur la pointe en ce qui concerne l'occupation du sol (carte n°7) :





- La partie nord-ouest, qui est très similaire au Cap Lévi. Elle est constituée de prairies mésophiles entrecoupées par de petites parcelles de landes relictuelles, qui sont entretenues par fauche ou pâturage (par le cheptel du SyMEL ou de particuliers).
- La partie nord-est, occupée par des milieux humides. Le petit marais arrière-littoral du Fliggard (≈ 3 ha), est séparé de la mer par un ouvrage à la mer (bouché) et par un enrochement qui protège la route. Cette configuration particulière limite fortement les connexions terre-mer et contrairement aux autres marais arrière-littoraux, qui sont soumis à une salinisation de leurs milieux, celui-ci redevient un milieu d'eau douce. Constitué de roselières et de prairies humides, il héberge une faune diversifiée (amphibiens, avifaune). Au pied du phare de Gatteville, se trouve une petite zone de milieux humides (fossés, prairies) où le *Triton crêté* est présent. Une meilleure connexion entre ces différents milieux humides doit être recherchée afin d'augmenter leur potentiel d'accueil pour la faune et la flore.
- La partie sud-est de la pointe est principalement occupée par les cultures légumières avec des parcelles de plus grandes tailles et des haies basses qui les délimitent. Ces cultures sont en continuité avec celles qui s'étendent jusqu'à la pointe de Saire.

Enfin, situé en site classé, le phare de Gatteville est un patrimoine maritime dont l'attractivité amène une fréquentation importante, à laquelle s'ajoute celle liée à l'activité de pêche (de pied ou du bord). Les questions de stationnements le long du littoral de la commune de Gatteville-phare sont récurrents : présence d'un stationnement diffus entre le l'étang de Gattemare et le phare, notamment par l'activité de camping-caravaning, et un stationnement peu canalisé pour l'accès au phare (carte n°4). Cette circulation motorisée entraîne une dégradation des habitats d'intérêt communautaire, une perturbation pour les espèces (*Gravelot à collier interrompu*, *Chou marin*) et au final dénature le paysage en lui-même. A l'instar des problèmes de stationnement sur le cordon dunaire de l'unité des marais arrière-littoraux une solution est à rechercher pour le stationnement du phare de Gatteville, cela en respectant les normes liées au site classé, et en associant l'ensemble des acteurs concernés.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour le cap Lévi et la pointe de Barfleur sont :

- **maintenir la mosaïque du parcellaire et la diversité des habitats naturels en gardant une dominance de milieux ouverts ;**
- **favoriser la présence des espèces patrimoniales, notamment des amphibiens ;**
- **accompagner les réflexions sur les stationnements, les accès au DPM et l'accès à la SPPL en intégrant les évolutions liées au recul du trait de côte ;**
- **mettre en valeur les patrimoines maritimes et le petit patrimoine rural.**

Objectifs opérationnels

- 1.3.1 Maintenir la mosaïque du parcellaire et la diversité des habitats naturels des pointes :
- > Habitats d'intérêt communautaire :
 - Cap Lévi : diminuer la dégradation des pelouses aérohalines ; maintenir le bon état de conservation des prairies mésophiles .
 - Pointe de Barfleur : vers une augmentation des habitats d'eau douce du marais du Fliggard ; limiter les dégradations des habitats liées à la fréquentation autour du phare de Gatteville .
 - > Ensemble du territoire des pointes :
 - Maintenir une dominance de milieu ouvert sur les pointes ;
 - Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage (haies, murets) ;
 - Préserver les habitats des milieux humides (prairies humides, roselières, mégaphorbiaies, etc.)
- 1.3.2 Favoriser la présence des espèces patrimoniales, notamment des amphibiens :
- Espèces à enjeux fort :
- D'intérêt communautaire : *Triton crêté*  ;
 - Autres : *Rainette arboricole*, *Crapaud calamite*, *Triton ponctué*, *Triton marbré*.
- 1.3.3 Accompagner les réflexions sur les stationnements, les accès au DPM et l'accès à la SPPL (liées au recul du trait de côte) afin de maintenir et améliorer l'accès du public aux espaces naturels .
- 1.3.4 Mettre en valeur les patrimoines maritimes et le petit patrimoine rural.

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 1.3.1 > Cartographie des habitats (données CPIE) :
- Evolution en surface des habitats et de leur répartition spatiale.
 - Evolution de la proportion des habitats en bon, moyen ou mauvais état de conservation. [Document de référence : cartographie du CPIE de la vallée de l'Orne, 2012]
 - > Occupation des sols et caractérisation des habitats prairiaux :
 - Cartographie d'occupation des sols hors site Natura 2000 par photo-interprétation
 - Caractérisation des prairies maigres de fauche et évaluation de leur état de conservation (plan de gestion de 2004, CERESA ; Etude de F. Maufay 2012)
 - > Nombre de parcelles et surfaces (ha) entretenues par l'agriculture
 - > Veille sur les éléments fixes du paysage / (Mise en place d'un suivi des paysages)
- 1.3.2 Suivis des espèces :
- Flore patrimoniale
 - Amphibiens [CPIE du Cotentin, 2002, Inventaire des amphibiens sur le site Natura 2000]
 - Espèces envahissantes indigènes ou exotiques [Voir si doc de référence – CBN]
- 1.3.3 Indicateurs d'accès au littoral (nombre de stationnements, accès aux mouillages et DPM, linéaire du sentier littoral)
- Veille sur la fréquentation et les usages de l'estran et du cordon dunaire [Document : Etude des usages récréatifs à l'interface terre-mer du site Natura 2000, 2012]

Facteurs d'influence sur les habitats naturels et espèces remarquables

Facteurs naturels	Changement climatique : érosion littorale	-	- Recul ou perte des habitats de pelouses des falaises littorales (Cap Lévi, anse du pied Sablon) - Recul ou pertes des habitats du cordon dunaire (phare de Gatteville)
		Aspects positifs	Aspects négatifs
Facteurs anthropiques	Circulation motorisée	-	- Stationnements non canalisés ou trop proches de la côte qui dégradent les habitats des falaises littorales et du cordon dunaire.
	Fréquentation	-	- Fréquentation, comme support à la sensibilisation des espaces naturels - Une fréquentation mal orientée : dérangement d'espèces et destruction d'habitats.
	Pratiques agricoles	-	Des pratiques adaptées : une ouverture des milieux qui contribue à la conservation des habitats et des espèces des milieux ouverts (prairies mésophiles, landes). Une déprise agricole du secteur d'élevage : fermeture des milieux. Des pratiques agricoles inadaptées : une rudéralisation, une diminution des haies ou murets. Une influence sur la ressource en eau : pollution, eutrophisation et/ou comblement de mares.
	Pratiques cynégétiques	-	- Un rôle de régulation des espèces ; - Une participation à la lutte contre les espèces nuisibles. - Des pratiques mal adaptées : un dérangement d'espèces ou une dégradation d'habitats naturels.
	Méthodes de luttes contre l'érosion (enrochement, murs, etc.)	-	- Des méthodes douces de stabilisation : respect de la dynamique naturelle des habitats naturels - Un accroissement du déséquilibre sédimentaire - Une dégradation, voire une destruction des habitats naturels.
	Aménagements des zones humides et cours d'eau	-	- Des opérations de restauration des cours d'eau : améliore les connexions latérales des cours d'eau, améliore la diversité des habitats humides ; - Gestion des fossés : un entretien ciblé qui permet d'augmenter la diversité des habitats et des espèces. - Ouvrages sur les cours d'eau : rupture de la continuité écologique ; - Des aménagements divers mal orientés : destruction des habitats naturels et une nuisance à la gestion raisonnée de la ressource en eau.
	Espèces envahissantes indigènes ou exotiques	-	Des pratiques adaptées : une ouverture des milieux qui contribue à la conservation des habitats et des espèces des milieux prairiaux. - Appauvrissement de la biodiversité locale et banalisation des milieux.

Mesures de gestion

- A1 : réaliser une étude agricole
- A2 : Entretenir les landes par pâturage extensif
- A3 : Maintenir et favoriser un pâturage extensif des prairies ou les pratiques de fauche tardive
- A5 : Etablir un diagnostic initial à la parcelle
- A6 : Poursuivre la mise en œuvre des conventions agricoles
- A8 : Mettre en place les aménagements liés à l'activité agricole
- A10 : Evaluer et réactualiser le projet agroenvironnemental (PAE)
- A11 : Valoriser le potentiel des prairies maigres de fauche et autres prairies
- E1 : Développer des plans opérationnels de gestion hydraulique
- E2 : Entretenir les fossés et canaux annexes
- E3 : Entretenir les berges et poser les aménagements pour empêcher leur dégradation
- E4 : Entretenir les roselières
- E5 : Renaturer les cours d'eau et préserver ou restaurer les zones humides
- E6 : Mettre en œuvre le schéma d'aide à la décision concernant les interventions et les travaux sur les nœuds ou cordons dunaires de façon concertée
- E8 : Inventorier, diagnostiquer et restaurer des mares
- E9 : Effacer ou aménager les obstacles à la migration des poissons
- F3 : Réaménager le sentier littoral et le GR223 par tronçon, de l'Anse du Brick à Gatteville-Phare
- F4 : Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte
- F5 : Fermer des chemins à la circulation motorisée
- F7 : Encadrer l'organisation de manifestations sportives ou culturelles et accompagner les demandes d'organisation de ces manifestations
- GE1 : Organiser des brûlis dirigés
- GE2 : Organiser des opérations de débroussaillage et de fauche de la lande
- GE9 : Installer des aménagements pour l'avifaune
- GE10 : Permettre une mise en défend des habitats ou espèces sensibles au dérangement lorsque leur état de conservation est critique
- GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information
- GE12 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces végétales envahissantes
- GE13 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces animales envahissantes
- GE19 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur les mammifères semi-aquatiques
- P1 : Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral
- P3 : Faire un inventaire du patrimoine rural bâti pour établir leur une priorité d'entretien
- P4 : Favoriser l'installation d'aménagements traditionnels et la biodiversité par l'entretien du patrimoine rural
- P5 : Assurer la conservation du fort du Cap Lévi et du moulin Cardin
- P6 : Elaborer un projet pour le Sémaphore du Cap Lévi
- P7 : Réaliser une étude paysagère sur le Cap Lévi
- P8 : Restaurer les parcelles dégradées ou artificialisées
- P10 : Participer à la définition d'un projet intégré sur le site de Port Pignot
- R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de polices du garde du littoral
- R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

Communes : Maupertus-sur-Mer, Carneville, Fermanville

Présentation de l'unité : Les landes de Brulay et le bois de Maupertus, deux entités bien distinctes et complémentaires.

Les landes de Brulay constituent un vaste massif de 300 ha, dont 141 ha sont d'intérêt communautaire : elles partent des hauteurs de Carneville, à 140 mètres d'altitude, avant de plonger petit à petit vers la mer. Elles abritent une faune et une flore patrimoniale variée, et en particulier l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou, espèces qui représentent un enjeu fort de conservation et dont les populations sont en déclin. A proximité des landes, situé le long des vallons des ruisseaux du Nids-du-corps et du Vivier, le bois de Maupertus constitue une entité singulière sur le territoire. En effet, les forêts sont relativement rares sur le littoral, et elles y génèrent des paysages souvent particuliers et prisés. La coexistence des habitats boisés du bois de Maupertus et des habitats de landes du massif du Brulay permet l'existence d'espèces (chauves-souris, bécasse des bois, etc.) dont le mode de vie repose sur ces deux grands milieux en présence.

Les landes et le bois offrent différentes ambiances paysagères, et qui en font un site apprécié pour les randonnées pédestres ou cyclistes. Le sentier principal amène à parcourir à la fois le bois de Maupertus, calme et ombragé, avec des arbres aux formes pittoresques et les landes de Brulay, qui forment un paysage ouvert exceptionnel avec des vues sur le Cap Lévi et la rade de Cherbourg. On peut y observer différents éléments qui reflètent l'historique des lieux. Par exemple, les murets de pierre du bois et des landes sont les témoins de l'activité rurale qui s'y déroulait avant le XX^{ème} siècle. Ceux-ci ont en majorité disparus à la deuxième guerre mondiale car les landes de Brulay occupaient une position stratégique dans ce conflit, et les nombreux vestiges militaires allemands encore présents témoignent de ce passé. Selon la perception que l'on a de ces vestiges, ils peuvent être considérés comme des monuments historiques ou comme des éléments inesthétiques aux structures de bétons dégradées.

1.4. Objectif à 10 ans : Préserver le caractère original des landes du Brulay et du bois de Maupertus

Habitats d'intérêt communautaire :

4030 – Landes sèches européennes ; 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* ; 9130 – Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*.

Espèces d'intérêt communautaire :

1166 – Triton crêté (*Triturus cristatus*) ; 1304 – Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; 1308 – Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ; 1324 – Grand Murin (*Myotis myotis*)

Espèces patrimoniales (listes nationale et régionale) :

Flore : **Agrostide à soies** (*Agrostis curtisii* Kerguelen.) ; Aubépine lisse (*Crataegus laevigata*) ; Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) ; **Bruyère ciliée** (*Erica ciliaris*) ; **Bruyère vagabonde** (*Erica vagans*) ; Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) ; Polystic atlantique (*Dryopteris aemula*) ; **Osmonde royale** (*Osmunda regalis*)

Faune :

> Insecte : **Criquet des ajoncs**, **Ephippigère des vignes**

> Amphibien : Salamandre tachetée, grenouille rousse (bois de Maupertus) ; Triton alpestre, Triton palmée, Grenouille rousse (fossés de la lande du Brulay)

> Reptile : lézard vivipare, couleuvre à collier, vipère pléiade, **Orvet fragile**, Coronelle lisse

> Oiseaux des milieux ouverts de landes, milieux buissonnants, bois denses et forêt hautes + Noté dans Landes de Brulay et Bois de Maupertus : **Engoulevent d'Europe** ; **Fauvette pitchou** ; Fauvette babillarde (zone de lisière) ; Bécasse des bois ; Hibou des marais ; Gobemouche gris ; Bouvreuil pivoine ; Mésange huppée ; Mésange nonnette ; Pouillot fitis

> Mammifères : Chevreuil européen ; Blaireau européen ; Lapin de garenne ; Lièvre d'Europe ; **Muscardin**

Les habitats d'intérêt communautaire de hêtraies-chênaies du bois de Maupertus se rencontrent uniquement sur la façade maritime de la Manche et de la Bretagne occidentale, et leur surface est peu étendue dans cette aire de répartition. A cette échelle métropolitaine les habitats en bon état de conservation sont relativement rares, ce qui est le cas du bois de Maupertus, dont le bon état est de 100%. Afin de préserver cet habitat, il est recommandé d'éviter les transformations à l'intérieur du boisé, car le hêtre correspond à l'arbre caractéristique des forêts matures. Cette préservation est d'autant plus importante que ce milieu boisé permet tout ou partie du développement des espèces d'intérêt communautaire que sont le Lucane cerf-volant et la Barbastelle d'Europe. Enfin, situé de manière longitudinale au cours d'eau du Nid-du-Corps et du Vivier, il joue un rôle de protection de la ressource en eau.

Les landes sont des formations végétales secondaires et d'origine anthropique, mis à part pour les landes situées sur la falaise littorale. Par le passé, elles ont fait l'objet d'exploitations extensives variées (fauche, pâturage) et de quelques utilisations locales (litière, fourrage, balais). En ce qui concerne les landes de Brulay, une partie est actuellement gérée par pâturage extensif avec le cheptel du SyMEL (dans l'enclos de la marine), et c'est là que ce retrouve majoritairement la Fauvette pitchou (cf. tome A.2 Atlas cartographique de l'Etat des lieux du DUG).

Environ 30% des landes de Brulay sont en état de conservation moyen et mauvais, en raison de l'embroussaillage et de l'enrésinement. La dynamique de végétation est influencée par ces facteurs, notamment dans les parties hautes et médianes des landes du Brulay là où se trouve l'Engoulevent d'Europe et les espèces de flore patrimoniale (cf. tome A.2 Atlas cartographique de l'Etat des lieux du DUG). C'est également là où il existe la présence de nombreux biens vacants et sans maîtres. Enfin, l'embroussaillage des landes accroît le risque d'incendie, qui est élevé dans ce type de milieu. Actuellement des pare-feux sont mis en place au voisinage des habitations afin de veiller à leur sécurité, et la piscine aux allemands est une réserve d'eau en cas d'incendie.

Le bois et les landes sont des milieux complémentaires pour plusieurs espèces animales. En particulier pour le Grand Murin, qui gîte dans les blockhaus situés dans les landes et qui chasse préférentiellement dans les zones boisées (de feuillus ou de conifères) ; et pour le Grand Rhinolophe, espèce qui recherche les paysages semi-ouverts. Enfin, le site accueille la Bécasse des bois en hivernage, celle-ci occupe les milieux forestiers la journée et les milieux ouverts la nuit. Sur les terrains du Conservatoire du littoral, les landes du Brulay et le bois de Maupertus sont inscrits en réserve de chasse pour la bécasse des bois depuis 2014. Cette réserve est d'importance départementale, voire nationale car les régions côtières de la Manche sont leurs principaux sites d'hivernage en France. La lisière entre le bois et les landes offre donc un espace de transition essentiel pour ces espèces. Néanmoins, la compétition naturelle de la végétation tend à favoriser les espèces ligneuses sur la lande. Une veille est donc nécessaire pour s'assurer du maintien et du bon état de conservation de la lande, et instaurer les actions de gestion qui permettent l'entretien de la lande.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les milieux naturels des landes de Brulay et du bois de Maupertus sont :

- **maintenir les habitats de landes en bon état de conservation et de chercher à améliorer l'état de conservation des secteurs dégradés ;**
- **conserver la naturalité des habitats forestiers du bois de Maupertus et de maintenir le bon état de conservation des hêtraies-chênaies à 100% ;**
- **maintenir les espèces inféodées aux landes et au bois, et assurer leur quiétude ;**
- **préserver les cours d'eau du Nids-du-Corps et du Vivier en bon état.**

Les landes de Brulay et le bois de Maupertus sont des milieux fréquentés essentiellement pour les randonnées (pédestres ou cyclistes). Néanmoins, plusieurs atteintes aux équilibres écologiques des milieux naturels sont identifiées en lien avec les usages de loisirs, ainsi que des dégradations sur les équipements. Ces atteintes laissent des cicatrices durables aux paysages et viennent perturber la quiétude des espèces inféodées aux bois et aux landes : terrain de motocross, sentiers de VTT illégaux, organisation de manifestations non-encadrée, etc.





On observe la multiplication de sentiers « non-officiels », principalement pour l'usage du VTT. La création de ces sentiers engendre une destruction des habitats et incite les véhicules à moteur, tels que les motocross ou quads, à entrer dans cet espace naturel où la circulation motorisée est interdite par la loi. Par ailleurs, l'arrêté préfectoral de la réserve de chasse vient renforcer cette interdiction et indique que la fréquentation du site par le public doit être limitée aux sentiers et équipements existants, afin de préserver la tranquillité de la faune sauvage. Le dernier sentier créé se situe à la lisière du bois de Maupertus et des landes, dans une zone écologiquement fragile. Enfin, certaines manifestations VTT non-encadrée laissent des repères non-effaçables aux marqueurs sur les arbres, ce qui maintient l'exercice d'une pratique pouvant engendrer des problèmes de sécurité sur le sentier aussi pédestre. Le terrain de motocross, situé au cœur du massif du Brulay, existe depuis 1981. Ce terrain remblayé et profondément remodeler constitue un point noir paysager notable dans les landes.

En résumé, l'ensemble des pratiques existantes dans le bois de Maupertus et landes de Brulay engendre des questions de répartition des usages et fragilise les qualités paysagères et écologiques de ces deux grands milieux.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les activités et l'accueil du public dans les landes de Brulay et le bois de Maupertus sont :

- **développer les échanges pour l'organisation de la fréquentation et des usages qui permettent de ne pas nuire à la qualité paysagère et écologique des landes et du bois ;**
- **diminuer les infractions aux milieux naturels.**

Objectifs opérationnels

- 1.4.1 Retrouver le caractère original des landes : maintenir les habitats de landes en bon état de conservation et chercher à améliorer l'état de conservation des secteurs dégradés (embroussaillage, enrésinement, remblaiement) 
- 1.4.2 Conserver la naturalité des habitats forestiers et maintenir le bon état de conservation des hêtraies-chênaies à 100% 
- 1.4.3 Maintenir les espèces inféodées aux bois et aux landes et assurer leur quiétude :
Espèces à forts enjeux :
- Espèce d'intérêt communautaire : *Lucane cerf-volant*, *Grand Rhinolophe*, *Barbastelle d'Europe*, *Grand Murin*  ;
- Reptile : *Coronelle lisse* ;
- Oiseaux : *Engoulevent d'Europe*, *Fauvette pitchou* ;
- Réserve de chasse pour la *Bécasse de bois*.
- 1.4.4 Préserver les cours d'eau des vallons du bois Maupertus en bon état.
- 1.4.5 Développer les échanges pour l'organisation de la fréquentation et des usages dans le bois de Maupertus et les landes du Brulay 
- 1.4.6 Diminuer les infractions portant atteinte aux milieux naturels

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 1.4.1 et 1.4.2 > Cartographie des habitats (données CPIE) :
- Evolution en surface des habitats et de leur répartition spatiale
- Evolution de la proportion des habitats en bon, moyen ou mauvais état de conservation.
[cartographie du CPIE de la vallée de l'Orne, 2012]
- 1.4.3 Suivis des espèces :
- Flore patrimoniale
- Faune [Desmarests 2000, GMN 2010 (Inventaires chiroptères) ; GONm 2003, Purenne & Debout G 2003 (Fauvette, Engoulevent)]
- Espèces envahissantes indigènes ou exotiques
- 1.4.4 Indicateurs de l'eau mise en place dans le cadre du SDAGE (Contrat global)
- 1.4.5 et 1.4.6 Indicateurs de fréquentation :
- Linéaire de sentiers balisés et autorisés ;
- Suivi de fréquentation ;
- Opérations de contrôle et suivis des infractions
[Etat de référence : carte des enjeux, indiquant notamment les sentiers du bois et des landes]

Mesures de gestion

- A2 : Entretenir les landes par pâturage extensif
- A5 : Etablir un diagnostic initial à la parcelle
- A6 : Poursuivre la mise en œuvre des conventions agricoles
- A8 : Mettre en place les aménagements liés à l'activité agricole
- Ch2 : Mettre en place et renouveler les conventions de chasse
- E8 : Inventorier, diagnostiquer et restaurer des mares
- F2 : Organiser un groupe de travail sur les cheminements dans les landes et le bois de Maupertus
- F3 : Réaménager le sentier littoral et le GR223 par tronçon, de l'Anse du Brick à Gatteville-Phare
- F4 : Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte
- F5 : Fermer des chemins à la circulation motorisée
- F7 : Encadrer l'organisation de manifestations sportives ou culturelles et accompagner les demandes d'organisation de ces manifestations
- GE1 : Organiser des brûlis dirigés
- GE2 : Organiser des opérations de débroussaillage et de fauche de la lande
- GE3 : Réaliser des chantiers de limitation de l'enrésinement
- GE5 : Appliquer une gestion conservatoire aux milieux boisés
- GE8 : Préserver des zones de quiétude pour les chiroptères et aménager des blockhaus en leur faveur
- GE10 : Permettre une mise en défens des habitats ou espèces sensibles au dérangement lorsque leur état de conservation est critique
- GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information
- GE12 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces végétales envahissantes
- GE13 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces animales envahissantes
- GE18 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur les chiroptères
- GE19 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur les mammifères semi-aquatiques
- P1 : Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral
- P2 : Créer une entité foncière continue sur les landes de Brulay (biens sans maître)
- P8 : Restaurer les parcelles dégradées ou artificialisées
- R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de polices du garde du littoral
- R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

Facteurs d'influence sur les habitats naturels et espèces remarquables

Facteurs naturels		Changement climatique : - augmentation des températures	- Augmentation du risque d'incendie dans les landes
		Aspects positifs	
		Aspects négatifs	
Facteurs anthropiques	Landes	Interventions sur l'embroussaillage	- Entretien : relance la dynamique de végétation, favorise la conservation des habitats remarquables et permet le maintien des espèces des milieux ouverts (<i>Fauvette pitchou</i> ; <i>Engoulevent d'Europe</i>)
		Interventions sur l'enrésinement	- Travaux qui limitent l'expansion des résineux : permettent de contenir les résineux en un point donné.
		Pratiques agricoles	- Un pâturage extensif : une ouverture des milieux qui contribue à la conservation des habitats et des espèces des landes.
	Bois	Gestion conservatoire des milieux boisés	- Favorise un espace de quiétude et tranquillité aux espèces
Landes et bois		Pratiques cynégétiques	- Un rôle de régulation des espèces ; - Une participation à la lutte contre les espèces nuisibles.
		Fréquentation (motorisée, VTT)	- Occasionne le dérangement d'espèces, voire la destruction d'habitats (création de nouvelles pistes)
		Remblaiements, dépôts sauvages	- Un remaniement et une destruction des habitats naturels
		Espèces envahissantes indigènes ou exotiques	- Un appauvrissement de la biodiversité locale et une banalisation des milieux.

Communes : Fermanville, Vicq-sur-Mer, Gatteville-Phare

Présentation de l'unité : un milieu à l'interface terre-mer

L'estran, ou zone intertidale, occupe l'espace situé entre le niveau atteint par les plus hautes mers et celui des plus basses mers. Constitué par deux grands types de milieux, les platiers rocheux et les plages, il s'étend sur 358 ha du territoire, soit 22 % de la surface du territoire du DUG, et 2,3 % du site Natura 2000.

Cette position en interface entre deux domaines, marin et terrestre, confère à cette partie du territoire des spécificités. Tout d'abord ces espaces sont limités dans leur développement le long de ce linéaire côtier et sont donc peu étendus à l'échelle du territoire français et au-delà. En terme écologique, ils assurent des rôles d'abri, d'alimentation, de nourricerie et de transit d'un domaine à l'autre pour des espèces terrestres, mais aussi marines. Pour l'homme, ils constituent depuis des millénaires des milieux privilégiés, où il puise des ressources alimentaires, matérielles, etc. Il en a fait également un haut lieu d'échanges par la navigation, le commerce ; et il s'y développe actuellement un grand nombre d'activités de loisirs, parfois uniquement en transit entre la mer et la terre. On qualifie ainsi l'estran d'espace partagé et multifonctionnel.

L'estran fait partie du Domaine Public Maritime (DPM). A ce titre, il est sous la responsabilité de l'Etat qui, par l'intermédiaire de ses services, gère ces espaces et les autorisations qui s'y rapportent.

L'estran est bien un espace marin, mais au regard de la forte empreinte des enjeux terrestres sur cet interface, il est pris en compte dans la partie terrestre du site Natura 2000. L'étude des habitats marins plus au large, en subtidal, est intégrée dans les tomes 2.2 et 2.1 du DOCOB « État des lieux du patrimoine naturel et État des lieux des activités - partie marine », dont l'élaboration et l'animation sont assurées par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB, anciennement l'AAMP) comme opérateur principal, et par le Comité Régional des Pêches de Normandie (CRPN), comme opérateur technique associé.

Gravelots à collier interrompu sur le rivage sableux et côte rocheuse du Val de Saire



F.Pigier@SyMEL



L. Gabet@SyMEL

1.5. Objectif à 10 ans : Garantir la diversité et la conservation des habitats marins (estran)

Habitats d'intérêt communautaire :

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (pour 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina*) ; 1140 – Replats boueux et sableux exondés à marée basse ; 1170 – Récifs ; 1210 – Végétation annuelle des laisses de mer.

Espèces d'intérêt communautaire :

1364 *Halichoerus grypus* ; 1365 *Phoca vitulina*

Espèces patrimoniales (listes nationale et régionale) :

Flore

>Herbiers de Zostère marine (*Zostera marina*), forêts de laminaires (*Laminaria hyperborea*, *Laminaria ochroleuca*, *Laminaria digitata*, *Sacchoriza polyschides*), Chou marin

Faune

> Oiseaux des zones littorales : Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Huître pie, Petit Gravelot

	Nom de(s) habitat(s) naturel(s)	Surface	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Espèces patrimoniales
Habitats d'intérêt communautaire	Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine, incluant l'habitat des Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i> (façade atlantique)	≈ 201 ha	1110, 1110-1	11.125, 11.22, 11.31	<i>Zostera marina</i>
	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	≈ 38,65 ha	1140	14	
	Récifs	≈ 141 ha	1170	11.24, 11.25	
	Végétation annuelle des laisses de mer : Végétation annuelle à <i>Atriplex Laciniata</i> et <i>Beta vulgaris subsp. Maritima</i>	2,58 ha	1210	16.12	Habitat de nidification du Gravelot à collier interrompu (avril à août)

Correspondant à l'étage médio-littoral et au supra-littoral, quatre grands types d'habitats naturels constituent l'estran. La cartographie des habitats marins (In Vivo, 2013 - CARTHAM), élaborée dans le cadre du DOCOB marin du site Natura 2000 définit et localise ces habitats au niveau générique (typologie EUR27), mais un « travail de suivi et de complément doit être engagé pour améliorer la caractérisation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire ».

Les données existantes pour l'estran sur le territoire du DUG sont :

- des données sur la faune et la flore, prises entre 1975 et 1995 lors de suivis de la ZNIEFF de type 2 « Caps et marais arrière-littoraux du nord-Cotentin »¹. Sur l'estran, 64 espèces animales ont été inventoriées (gastéropodes, crustacés, bivalves, annélides, etc.) et 130 espèces d'algues. Le cap Lévi en particulier se distingue par sa flore et sa faune marine exceptionnelles.
- Une cartographie par télédétection hyperspectrale des algues de la côte bas-normande survolée en 2007 et réalisée par le CEVA. Cette méthode a permis un inventaire quantitatif rapide à grande échelle.
- Un rapport du GRETIA sur les invertébrés continentaux des estrans rocheux et sableux bas-normand qui date de 2010.
- Une cartographie des habitats marins, y incluant l'estran (In Vivo, 2013 – CARTHAM).
- Enfin, la localisation d'un herbier à zostère remarquable juste en face de l'anse du Vicq et partiellement découvert lors des plus grandes marées, mais principalement localisé en milieu subtidal (présenté dans les tomes 2.1 et 2.2 du DOCOB « État des lieux du patrimoine naturel et État des lieux des activités - partie marine »).

En conclusion, les données d'inventaire sur les habitats d'estran montrent la richesse et la diversité de la faune et de la flore marine sur le territoire du DUG. Des inventaires complémentaires pourront être effectués afin de mieux caractériser les habitats d'estran, notamment afin de caractériser la présence des habitats élémentaires de l'estran et leur répartition sur le site.

L'habitat naturel des laisses de mer est le mieux connu des habitats naturels d'estran. Cet habitat pionnier et instable par nature est présent sur une faible surface (2,58 ha), et sa localisation peut varier d'une année à l'autre. Les fonctionnalités écologiques apportées par cet habitat sont importantes : il est à la base de l'installation des végétaux des milieux dunaires des hauts de plage, et il est un garde-manger pour les limicoles et certains passereaux. Il est également l'habitat de nidification du *Gravelot à collier interrompu* d'avril à août (et comme présenté dans l'objectif 1.1, la dynamique sédimentaire tend à faire reculer les milieux sableux plus en arrière avec pour conséquence un impact sur la nidification de cette espèce). Les

¹ <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/250008398>

laisses de mer fixent par ailleurs le sédiment et participent ainsi à la stabilisation des dunes. Les principaux facteurs anthropiques influençant négativement cet habitat et ses espèces sont : la fréquentation sur les hauts de plage, les déchets (notamment ceux apportés par les cours d'eau ou rejetés par la mer sur la côte) et les ramassages non sélectifs. La communauté de communes du Canton de Saint-Pierre-Eglise (intégrée dans la CA du Cotentin) a mis en place un ramassage raisonné des déchets sur le domaine public maritime.

L'habitat des sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina* (façade atlantique) s'étend sur l'étage infralittoral, mais couvre également une partie d'estran qui découvre aux marées les plus hautes. C'est pourquoi les mesures de gestion s'y référant sont présentées dans la partie marine (cf tome 4 du DOCOB : Objectifs et mesures de gestion pour la partie marine). Il fait partie des habitats les plus riches des milieux marins. L'herbier de Zostère marine fait office de nourricerie, d'espace où se cacher, où s'accrocher pour de nombreuses espèces marines (poissons, vers, coquillages, etc). Il est par excellence l'habitat à hippocampe et quelques autres espèces peu communes. Il est un habitat naturel dit structurant et à haute fonctionnalité écologique. Son feuillage et ses racines peuvent également avoir un rôle de fixation du sédiment, participant ainsi à la protection des côtes contre l'érosion. L'étude CARTHAM (In Vivo, 2013) décrit un herbier en face du Vicq en très bon état, dont l'intégration dans le réseau DCE pourrait être étudiée.

L'habitat « récif » est composé sur le site par un ensemble très riches d'algues qui s'étendent sur les platiers rocheux. Différentes espèces de macroalgues (fucales, laminaires) s'y développent, structurant l'espace marin et constituant un support pour d'autres espèces animales et végétales. De nombreuses espèces y trouvent gîte et couvert et participent à la richesse marine. Les suivis réalisés révèlent des habitats riches et en très bon état de conservation en particulier sur le secteur du Cap Lévi.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les habitats naturels d'estran sont :

- **maintenir la qualité écologique des laisses de mer ;**
- **suivre et accompagner le recul potentiel des espèces patrimoniales ;**
- **améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux, notamment l'identification des habitats élémentaires et leur état de conservation, en particulier dans le contexte de changement climatique et de la dynamique côtière ;**
- **maintenir les estrans meubles (anses et plages) et les roches intertidales (récifs) dans un bon état de conservation.**

L'état des lieux a mis en évidence les usages variés de l'estran, support pour la pratique de multiples activités : pêche (à pied et du bord), chasse sur le DPM, randonnées pédestres ou équestres, activités balnéaires et de plaisance (pour l'accès aux mouillages et le rangement des annexes sur la plage). Elles se répartissent différemment le long du territoire du DUG (cf. tome A.2 Atlas cartographique de l'Etat des lieux du DUG), avec certains secteurs plus fréquentés que d'autres. Le secteur allant de la plage de la Mondrée à la plage du Vicq regroupe le plus d'activités variées. L'activité de pêche à pied s'effectue principalement sur les platiers rocheux des pointes rocheuses (cap Lévi, pointe de Fréval, Fort Joret, pointe de la Loge, pointe de Barfleur) et la pêche du bord se répartit principalement entre la pointe de Néville et la pointe de Barfleur.



La
pêche



La
chasse



Les activités
balnéaires

La problématique principale liée aux activités qui se pratiquent sur l'estran est celle de l'accès à la plage, qui nécessite de passer via les cordons dunaires (lien avec l'objectif 1.1) et les laisses de mer, deux habitats remarquables et sensibles. Les réflexions sont à mener sur les stationnements et l'accès au DPM, dans le contexte du recul du trait de côte. Une réflexion collective est ainsi à engager pour l'organisation des stationnements, des mouillages, du rangement des annexes afin de permettre l'exercice des activités tout en préservant les habitats naturels des cordons dunaires et de l'estran (récifs et replats boueux ou sableux exondés à marée basse).

De manière générale, l'ensemble des activités pratiquées sur l'estran de l'anse du Brick (Maupertus) à Gatteville-Phare exerce une faible pression sur les espèces et habitats naturels. Cependant, une veille est nécessaire car certaines pratiques localement inadaptées peuvent influencer négativement la conservation des habitats et des espèces de l'estran et des cordons dunaires. Par exemple, la chasse sur le DPM vient perturber les habitats du haut de plage lorsque des trous sont creusés ; les randonnées équestres accentuent quant à elle le piétinement du cordon dunaire et le risque d'écrasement des nichées de Gravelots lorsqu'elles sont localisées sur le haut de plage. La pêche à pied peut venir exercer une pression sur les





habitats marins et leur faune associée, notamment lorsqu'elle est pratiquée avec une méconnaissance des prélèvements autorisés ou des bonnes pratiques.

Il est souhaitable de maintenir ce bon état relatif de l'estran, pour que toutes ses fonctionnalités puissent continuer à se déployer et qu'il reste un espace partagé et multifonctionnel. L'application de la réglementation visant à protéger ces espaces pourra être soutenue également par des moyens de sensibilisation et des démarches de concertation spécifique (zone de mouillage, pêche à pied, etc).

L'objectif opérationnel à poursuivre dans 10 ans pour les activités et l'accueil du public en relation avec les habitats d'estran est :

- **maintenir des possibilités d'usages du DPM en minimisant les impacts sur les habitats naturels et les espèces (trous, mises à l'eau, dépôts, prélèvements, fréquentation, etc.) ;**
- **améliorer la connaissance sur la fréquentation et les usages de l'estran et du cordon dunaire.**

Objectifs opérationnels

- 1.5.1 Maintenir la qualité écologique des laisses de mer .
- 1.5.2 Suivre et accompagner le recul potentiel des espèces patrimoniales :
 - Espèce à enjeu fort : *Gravelot à collier interrompu* ;
 - Herbier de zostère
- 1.5.3 Améliorer les connaissances sur les habitats intertidaux, notamment l'identification des habitats élémentaires et leur état de conservation, en particulier dans le contexte de changement climatique et de la dynamique côtière .
- 1.5.4 - Maintenir les estrans meubles (anses et plages) et les roches intertidales (récifs, champs de blocs) dans un bon état de conservation .
- 1.5.5 Maintenir les possibilités d'usages du DPM en minimisant les impacts sur le milieu (trous, mises à l'eau, mouillages, dépôts, prélèvements, fréquentation, etc.) .
- 1.5.6 Améliorer la connaissance sur la fréquentation et les usages de l'estran et du cordon dunaire

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 1.5.1 Cartographie des habitats (données CPIE) :
 - Evolution en surface des habitats, de leur répartition spatiale et de leur état de conservation [Documents de référence : cartographie du CPIE de la vallée de l'Orne, 2012]
- 1.5.2 Suivis des espèces :
 - Gravelot à collier interrompu [Espèce clé, indicatrice de la mobilité, suivi depuis 2010]
 - Herbier de zostère (présence/absence, surface, bon état)
- 1.5.3/1.5.4. – Réalisation de la cartographie des habitats intertidaux
 - Actualisation des données d'inventaire sur les espèces de l'estran et de leur état de conservation [Document de référence : Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux sur les Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire, In Vivo 2013 / suivi Directive cadre sur l'Eau DCE]
- 1.5.5/1.5.6. Veille sur la fréquentation et les usages de l'estran et du cordon dunaire (observations, échanges avec les acteurs locaux, les réseaux -exemple : écompteurs réseau Manche ou réseau national pêche à pied). [Document : Etude des usages récréatifs à l'interface terre-mer du site Natura 2000, 2012]

Facteurs d'influence sur les habitats naturels et espèces remarquables

Facteurs naturels	Changement climatique : - érosion littorale ; - submersion marine : - tempêtes	- Recul des habitats sableux en arrière du cordon dunaire et possible perte d'espèces remarquables -- Modifications morphosédimentaires (profil de plage, accrétion/érosion, répartition des sables) des estrans suite aux tempêtes	
	<i>Aspects positifs</i>		
Facteurs anthropiques	Fréquentation (pédestre, équestre, activités balnéaires)	Nécessite la recherche d'une bonne qualité des eaux littorales Fréquentation, support à la sensibilisation des espaces naturels	- Une surfréquentation et piétinement des hauts de plages et des cordons dunaires adjacents - Des activités de loisirs pratiquées en haut de plage pouvant être un risque d'écrasement des nichées de gravelots.
	Pêche à pied et pêche du bord	Nécessite la recherche d'une bonne qualité des eaux littorales	- Activité pouvant nuire au bon état de conservation des habitats si la pression est forte.
	Chasse sur le DPM	Activité encadrée, support à la sensibilisation des espaces naturels	- Une dégradation des habitats naturels des hauts de plage (estran et cordons dunaires) par la création de trous
	Extraction de sable	-	- Une perte de sédiments qui accentue les risques de déséquilibre sédimentaire. - Une destruction des habitats naturels.
	Déchets anthropiques	-	- Une dégradation par apports de particules toxiques. - Une ingestion par les espèces animales avec un risque d'étranglement.
	Rangement des annexes	- L'organisation engage vers une protection des espaces sensibles	- Une désorganisation avec un impact sur le cordon dunaire, et une incitation à utiliser les véhicules à moteur.

Mesures de gestion

- Com : Information et communication auprès des publics
- E10 : Structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique sur un site atelier
- F6 : Engager une réflexion sur les pratiques, équipements, et aménagements liés à la plaisance et aux activités sur l'estran
- F7 : Encadrer l'organisation de manifestations sportives ou culturelles et accompagner les demandes d'organisation de ces manifestations
- F8 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur la fréquentation des espaces naturels par le public
- GE10 : Permettre une mise en défens des habitats ou espèces sensibles au dérangement lorsque leur état de conservation est critique
- GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information
- GE14 : organiser la collecte raisonnée des macrodéchets dans les laisses de mer
- GE17 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur les habitats de l'estran
- M1 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires
- M6 : Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités
- M7 : promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin
- M8 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires
- P9 : Réviser et harmoniser la signalétique
- R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

1.6. Objectif à 10 ans : Viser le bon état écologique des cours d'eau et zones humides arrière-littorales

Communes : Maupertus-sur-Mer, Carneville, Fermanville, Vicq-sur-Mer, Gatteville-Phare

Du bois de Maupertus à la pointe de Barfleur, le territoire est parcouru par une vingtaine de petits cours d'eau qui s'écoulent sur des bassins versant de taille modeste de quelques km² à la dizaine de km². Ils appartiennent au sous-secteur hydrographique référencé par le Sandre des « bassins côtiers compris entre l'embouchure de la Saire et de la Divette », ces deux rivières en étant exclues.

La gestion de ces cours d'eau est encadrée par le SDAGE Seine-Normandie. Celui-ci définit la politique à mener pour stopper la détérioration et retrouver un bon état de toutes les eaux : cours d'eau, plan d'eau, nappes souterraines et eaux littorales. Sur le territoire, la mise en œuvre de cette politique s'effectue via la Contrat Global d'action pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Saire et des fleuves côtiers nord. Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui formalise, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre l'objectif de préservation et d'amélioration de la ressource en eau.

Ce Contrat Global de l'eau fait partie de l'unité hydrographique du Nord Cotentin et comprend 30 communes (dont deux communes nouvelles : Vicq-sur-mer et Gonnevillle-le-Theil), qui appartiennent maintenant à la nouvelle Communauté d'Agglomération du Cotentin (CA Cotentin). L'ancienne communauté de commune du Canton de Saint-Pierre-Église en assumait la maîtrise d'ouvrage, qui a été transférée à la CA du Cotentin. Pour mettre en place les actions prévues du Contrat Global, celui-ci bénéficie d'une cellule d'animation qui accompagne techniquement et administrativement les signataires dans leur montage de projet. Agissant à l'échelle du bassin versant, les actions engagées portent sur diverses composantes de la ressource en eau afin d'en établir une gestion raisonnée (assainissement, eau potable, profils de vulnérabilité, limitation des pollutions diffuses, entretien et restauration de cours d'eau, etc.).

Par ailleurs, à partir du 1^{er} janvier 2018, la CA Cotentin sera dotée de la compétence GEMAPI qui l'engage à entreprendre des actions pour : l'aménagement des bassins versants ; l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ; la défense contre les inondations et la mer ; la protection et la restauration des zones humides.

Pour l'ensemble des unités de paysage définies, une meilleure prise en compte du fonctionnement global des écosystèmes dans les politiques d'aménagement du territoire est recherchée. C'est pourquoi une cohérence est indispensable entre les actions pour la préservation et l'amélioration de la ressource en eau portées par le Contrat Global et celles en faveur de la protection de la biodiversité portées par le Conservatoire du littoral et par

Natura 2000 au sein du document unique de gestion. Elle l'est également à l'échelle d'autres documents cadre régionaux, nationaux ou internationaux : les petits cours d'eau côtiers du Cotentin sont identifiés d'importance pour les poissons migrateurs (PLAGEPOMI). Elle peut s'appuyer également sur des règlements européens (n° 1100/2007 pour l'anguille), ou son application nationale, le plan de gestion anguille (PGA, 2010, 2015). Cette cohérence est particulièrement nécessaire et constitue une force sur le territoire des marais arrière-littoraux où une gestion raisonnée de la ressource en eau apparaît comme un facteur déterminant afin de préparer et permettre l'adaptation au recul du trait de côte. Plusieurs axes de travail convergents entre les politiques territoriales du Contrat Global, de Natura 2000 et du Cdl peuvent être mis en avant :

- l'harmonisation et la mutualisation des moyens pour le suivi et le devenir des cours d'eau (opérations de restauration, protection des berges, etc.) ;
- La conservation des habitats naturels des milieux humides ;
- La continuité écologique
- La gestion des activités et la limitation de leurs impacts sur l'environnement.

Des réseaux hydrauliques à mieux caractériser :

Les réseaux hydrauliques des marais arrière-littoraux, ainsi que le réseau hydraulique de la pointe de Barfleur, sont en attente d'expertise afin d'identifier quels sont les fossés et quels sont les cours d'eau (carte n°8). Les cours d'eau et les fossés sont des milieux qui assurent plusieurs fonctions :

- ils participent au maintien de l'humectation des zones humides l'été en cas de déficit hydrique et à l'évacuation des excédents hydriques (pluies, nappes) en hiver ;
- ils ont un rôle de filtre pour la qualité de l'eau (notamment les fossés) ;
- ils ont un rôle en tant que réservoir de biodiversité, en étant composés de différents habitats aquatiques (eaux libres, herbiers, etc.). Ces habitats participent au cycle de vie de plusieurs espèces animales : les poissons (nourricerie ou abri), les oiseaux (alimentation et nidification), les amphibiens (lieu de ponte, etc.)

Afin de permettre au cours d'eau et fossés d'assurer ces fonctions leur entretien est nécessaire et celui-ci est soumis à des procédures réglementaires différentes encadrées par le code de l'environnement.

La caractérisation des réseaux hydrauliques du territoire des marais arrière-littoraux doit être une priorité, car les évolutions liées au changement climatique ont un impact sur les niveaux d'eau, avec notamment des hauteurs d'eau plus importantes dans les marais en hiver. La caractérisation de ces réseaux et la gestion de l'eau qui en découlera, dont la gestion des ouvrages à la mer, devra intégrer les grandes perspectives d'évolution des marais à long terme (tableau n°3). Chaque marais possède ses caractéristiques spécifiques (habitats naturels en présence, usages du marais, nature et état de vétusté de l'ouvrage à la mer, propriétaires fonciers, etc.), et leur devenir doit être discuté au cas par cas avec les différents acteurs

concernés mais également dans une approche globale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les cours d'eau et les zones humides arrière-littorales sont :

- **améliorer les connaissances et la gestion de l'eau des réseaux hydrauliques, notamment des marais arrière-littoraux ;**
- **viser une transparence des ouvrages hydrauliques à la mer, lorsqu'elle est cohérente avec les perspectives d'évolution des marais.**

Des cours d'eau à renaturer, des milieux humides à conserver ou restaurer :

A l'exception des cours d'eau des vallons du bois de Maupertus, dans l'ensemble en bon état, la majorité des cours d'eau présentent des altérations physiques et une altération de leur continuité écologique. Ces altérations sont liées à des travaux effectués sur les cours d'eau et prennent diverses formes : atteinte à la morphologie des cours d'eau par la rectification de leur tracé, présence d'ouvrages (buses, clapets, etc.), détournement de cours d'eau, etc. Des opérations de renaturation ou de restauration peuvent être mises en œuvre dans le but de redonner un espace de mobilité au cours d'eau, d'assurer la continuité écologique, de conserver les milieux humides et les fonctionnalités qui leur sont associées. Cela répond aux objectifs des documents à l'échelle régionale, nationale mais également internationale.

Les trois cours d'eau classés à la DCE (ruisseau du Poult, ruisseau d'Hacouville et ruisseau de la Couplière) sont ceux dont la renaturation est à privilégier, et pour lesquels il faut viser le bon état. Néanmoins, les aléas climatiques ou opportunité foncière peuvent conduire à élaborer un projet de renaturation de cours d'eau. C'est le cas à Fréval par exemple, où le contexte est propice à la renaturation d'une zone humide et de son cours d'eau sans nom, canalisé et busé.

Plus largement, différents types d'habitats de milieux humides sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ceux-ci ont été présentés dans les unités de paysage : ceux des marais arrière-littoraux, dont l'évolution actuelle amène une recombinaison spatiale des habitats d'eau douce et d'eau saumâtre (objectif 1.2) ; les cours d'eau des vallons du bois de Maupertus (objectif 1.3) ; les petits milieux humides et mares qui se trouvent sur le cap Lévi et la pointe de Barfleur (objectif 1.4). Ces habitats de milieux humides sont à protéger ou à restaurer pour leurs fonctions rendues, notamment comme réservoir de biodiversité et pour l'amélioration de la ressource en eau (quantité et qualité). Par ailleurs, on veillera également à favoriser la présence des éléments fixes du paysage (haies, murets), qui participent à la lutte contre le ruissellement et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Les différents travaux à mener afin de protéger la ressource en eau sont encadrés par le code de l'environnement et sont à entreprendre de manière partagée et concertée avec les actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Global.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les cours d'eau et les zones humides arrière-littorales sont :

- **viser et atteindre le bon état des cours d'eau ;**
- **maintenir et améliorer la protection des zones humides et de leur biodiversité ;**
- **viser à une continuité écologique des réseaux hydrauliques ;**
- **participer à la maîtrise des pollutions diffuses.**



Cours d'eau

- En attente d'expertise
- Police de l'eau : avis à demander à la DDTM en cas d'entretien ou travaux
- Zones grises : secteurs où les écoulements sont à expertiser

Carte n°8 : Cours d'eau du Val de Saire (source : DDTM 50).

Objectifs opérationnels

- 1.6.1 Améliorer les connaissances et la gestion de l'eau des réseaux hydrauliques
- 1.6.2 Viser une transparence des ouvrages hydrauliques à la mer, lorsqu'elle est cohérente avec les perspectives d'évolution des marais (tableau n°3), au regard notamment de la fonctionnalité pour les poissons migrateurs
- 1.6.3 Viser le bon état des cours d'eau
Masses d'eau inscrites à la DCE : > le ruisseau d'Hacouville, la Couplière : objectif de Bon Etat (2021)
> le Poult : en Bon Etat 2015
- 1.6.4 Maintenir et améliorer la protection des zones humides et de leur biodiversité (cf. : 1.2.1, 1.2.2, 1.3.1, 1.3.2, 1.4.4)
- 1.6.5 Participer à la maîtrise des pollutions diffuses :
 - Favoriser le maintien des éléments fixes du paysage (haies, murets), (cf. 1.3 : 1.3.4)
 - Assurer le maintien des fonctionnalités écologiques des milieux prairiaux en préservant leur diversité (cf. 1.2.3)

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 1.6.1 - Mise à jour et élaboration d'une cartographie des cours d'eau et fossés
- **Suivis des niveaux d'eau, piézométrie (intrusion marines)**
- 1.6.2 Veille des ouvrages à la mer
Veille sur les poissons migrateurs
- 1.6.3 Indicateurs de l'eau mise en place dans le cadre du SDAGE (Contrat global)
- 1.6.4 **Cartographie des habitats (données CPIE)** : [ER : carto des habitats 2012]
 - Evolution en surface des habitats et de leur répartition spatiale.
 - Evolution de la proportion des habitats en bon, moyen ou mauvais état de conservation.
 - [Document de référence : cartographie du CPIE de la vallée de l'Orne, 2012] Actualisation ?]
 - **Suivis des espèces patrimoniales** (flore, amphibiens, oiseaux, poissons)
- 1.6.5. **Veille sur les éléments fixes du paysage / Mise en place d'un suivi des paysages Occupation des sols** et caractérisation des habitats prairiaux :
 - Cartographie d'occupation des sols hors site Natura 2000 par photo-interprétation
 - Caractérisation des prairies maigres de fauche et évaluation de leur état de conservation (plan de gestion de 2004, CERESA ; Etude de F. Maufay 2012)

Facteurs d'influence sur les habitats naturels et espèces remarquables

Facteurs naturels		Aspects positifs		Aspects négatifs	
Changement climatique :		- Elévation du niveau marin - Augmentation des niveaux d'eau dans les marais arrière-littoraux - Influence sur la quantité d'eau			
Facteurs anthropiques	Aménagements des zones humides et gestion des niveaux d'eau	- Des opérations de restauration des cours d'eau : améliore les connexions latérales des cours d'eau, améliore la diversité des habitats humides ; - Gestion des fossés : un entretien ciblé qui permet d'augmenter la diversité des habitats et des espèces.		- Ouvrages sur les cours d'eau : rupture de la continuité écologiques ; - Des aménagements divers mal orientés : destruction des habitats naturels et une nuisance à la gestion raisonnée de la ressource en eau.	
	Pratiques agricoles	Des pratiques adaptées qui contribuent à la protection de la ressource en eau : - des pratiques culturales qui protègent les sols - maintiens des éléments fixes du paysage (haies) - protection et entretien des berges - etc.		Des pratiques agricoles inadaptées qui contribuent à la dégradation de la ressource en eau : - des pratiques intensives (intrants, retournement de prairies, etc.) - mauvaise protection ou entretien des berges - etc.	
	Rejets urbains / assainissement	- Des opérations de contrôle, mise aux normes qui améliore la qualité de l'eau		- Des réseaux inadaptés qui concourent à la dégradation de la qualité de l'eau et à la dégradation des milieux aquatiques et humides.	
	Espèces envahissantes indigènes ou exotiques			- Influence sur la stabilité des berges et la biodiversité des milieux aquatiques et humides.	

Mesures de gestion

- A5 : Etablir un diagnostic à la parcelle
- A6 : Poursuivre la mise en œuvre des conventions agricoles
- A8 : Mettre en place les aménagements liés à l'activité agricole
- E1 : Développer des plans opérationnels de gestion hydraulique
- E2 : Entretien des fossés et canaux annexes
- E3 : Entretien des berges et poser les aménagements pour empêcher leur dégradation
- E4 : Entretien des roselières
- E5 : Renaturer les cours d'eau et préserver ou restaurer les zones humides
- E6 : Mettre en œuvre le schéma d'aide à la décision concernant les interventions et travaux sur les nœuds ou cordons dunaires de façon concertée
- E7 : Organiser le devenir des marais dans une stratégie d'adaptation au changement climatique
- E8 : Inventorier, diagnostiquer et restaurer des mares
- E9 : Effacer ou aménager les obstacles à la migration des poissons
- E10 : Structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique sur un site atelier
- GE7 : Entretien et planter des haies
- GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information
- GE12 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces végétales envahissantes
- GE13 : Lutter lorsque nécessaire contre les espèces animales envahissantes
- GE19 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur les mammifères semi-aquatiques
- P1 : mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral
- P4 : favoriser l'installation d'aménagement traditionnel et la biodiversité par l'entretien du patrimoine rural
- P8 : Restaurer les parcelles dégradées ou artificialisées
- R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de police du garde du littoral
- R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

1.7. Objectif à 10 ans : Mettre en valeur les paysages et le patrimoine historique et culturel

Communes : Maupertus-sur-Mer, Carneville, Fermanville, Vicq-sur-Mer, Gatteville-Phare

Souvent qualifiés de « sauvages », et appréciés pour leur calme et leur tranquillité, les paysages de la côte nord du Val de Saire sont diversifiés et attractifs. Chacune des unités de paysage présentée correspond à une grande entité du territoire pour les 5 grands systèmes écologiques en présence (carte n°1). Celles-ci peuvent également être décomposées en de plus petites unités qui présentent différentes « ambiances paysagères ». Par exemple, les trois grandes unités de la pointe de Barfleur (une partie occupée par les prairies, une partie occupée par des milieux humides et une partie occupée par les cultures légumières, carte n°7 et/ou photo) correspondent à trois ambiances paysagères différentes pour le visiteur qui s’y promène, avec des points de vue variés sur la mer ou sur le phare de Gatteville.

La qualité paysagère des espaces naturels du territoire et leur attrait résulte de leur diversité, de leur faible artificialisation et de la possibilité d’y avoir accès. Ces paysages littoraux « entre terre et mer » sont en effet une alternance d’habitats naturels différents qui se côtoient et apportent une richesse dans les couleurs et les perspectives ressenties. Ces « portions » de paysage sont suffisamment étendues pour qu’ils soient perçus comme des entités bien spécifiques par les visiteurs, mais permet également l’expression de ses fonctionnalités écologiques. En outre cet enchaînement d’habitats différents constitue une qualité du paysage et génère des fonctionnalités propres aux zones de contact entre habitat différent. Ces espaces sont riches en espèces qui y trouvent « gîte et/ou couvert » et constituent des lieux privilégiés pour la biodiversité.

La mise en valeur du patrimoine bâti et la préservation du patrimoine naturel sont souvent complémentaires (par exemple, les murets servent d’abri au lézard des murailles), mais peuvent parfois apparaître contradictoire (par exemple, les lavoirs qui coupent la continuité écologique des cours d’eau). Dans ce cas, une réflexion est à engager afin de trouver la meilleure solution possible qui s’assure de conserver les fonctionnalités écologiques des milieux naturels (part la réalisation d’un diagnostic, ou part des retours d’expérience sur d’autres territoires, etc.).

Le territoire du Val de Saire a de tout temps évolué avec l’homme, et s’est enrichi des traces de son activité. Certaines d’entre elles constituent désormais un patrimoine identifié comme tel :

- le patrimoine rural (haies, murets, barrières, potilles, etc.) qui parsème l’ensemble du territoire du DUG. Les murets de pierres sèches en particulier forment un patrimoine

rural important, propre au littoral du Cotentin. Néanmoins, leur maintien n'est pas assuré, au regard de l'évolution de l'agriculture (changements des pratiques ou déprise agricole). Certains murets sont amenés à être impactés par la dynamique sédimentaire s'exerçant sur le littoral. C'est par exemple le cas au niveau des brèches créées par l'érosion littorale au marais du Hâble sur les pierres qui le délimitent (photos).

- le patrimoine maritime du cap Lévi et de la pointe de Barfleur, que ce soit pour leur bâti patrimonial ou pour leur port (cf : objectif 1.3). Ce patrimoine est le reflet des liens entretenus entre l'homme et la mer sur cette côte nord du Cotentin (relations avec l'Angleterre, commerce, pêche, etc.)
- les blockhaus constituent un cas particulier. Ils sont considérés comme un « patrimoine historique » militaire, témoins de la seconde guerre mondiale. Mais ils peuvent également être perçus comme des structures de bétons porteuses de souvenirs difficiles. Par ailleurs, les blockhaus sont parfois étroitement associés à la flore et la faune patrimoniale. C'est ainsi que les blockhaus peuvent abriter des chauve-souris comme le témoignent certains blockhaus des landes du Brulay qui servent de gîte au *Grand murin*. D'autres blockhaus se situent dans la zone de nidification de l'*Engoulevent d'Europe* (éléments de la batterie d'Ostek). Parfois, ils représentent un risque pour la sécurité des personnes, soit en lien avec des zones non sécurisées ou suite aux dégradations du temps sur les ouvrages qui deviennent dangereux. (photos)

La mise en valeur des paysages passe par la recherche du maintien des différentes fonctions du territoire (fonctionnalités écologiques, fonctionnalités économiques, fonctionnalités récréatives), la conservation des patrimoines existants, et doit permettre à chacun de découvrir le territoire selon son regard.

Cependant, plusieurs points noirs paysagers ont été identifiés. Un point noir est considéré comme tel quand cet espace tranche avec le paysage. Bien que ce concept soit relativement subjectif, les points noirs concourent à la banalisation des paysages. Certains de ces points noirs peuvent causer de réelles dégradations aux milieux naturels, avec notamment l'introduction d'espèces envahissantes indigènes ou exotiques.

De manière schématique, ces points noirs peuvent être divisés en deux grandes catégories :

- Les points noirs qui « s'étalent », et obstruent la vue aux autres usagers du territoire : le stationnement côtiers des camping-cars le long du littoral, des lignes électriques aériennes, etc. (photos)
- Les points noirs qui sont des parcelles dégradées ou artificialisées. Deux types de parcelles peuvent être recensées : les parcelles bâties (parcelles de loisirs avec parfois des constructions illégales, bâtiment non-patrimonial proche du rivage, etc.) et les parcelles remaniées (zones remblayées, zones de dépôts sauvages, etc.). (photos)

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les paysages et les patrimoines sont :

- **diminuer la présence des points noirs paysagers ;**
- **restaurer les espaces dégradés et préserver les paysages du risque d’artificialisation ;**
- **valoriser le petit patrimoine rural (murets, barrières, lavoirs) ;**
- **valoriser les patrimoines maritimes et culturels.**

1.7 : Mettre en valeur les paysages, le patrimoine historique et culturel

Ensemble du territoire

Objectifs opérationnels

- 1.7.1 Diminuer la présence des points noirs paysagers.
- 1.7.2 Restaurer les espaces dégradés et préserver les paysages du risque d'artificialisation.
- 1.7.3 Valoriser le petit patrimoine rural (murets, barrières, lavoirs).
- 1.7.4 Valoriser les patrimoines maritimes et culturels.

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 1.7.1 et 1.7.2 - Mise en place d'un suivi des paysages
- Diminution des points noirs paysagers
[Document de référence : tome A.1 Etat des lieux ; tome A.2 Atlas, cartes « patrimoine humain et paysage »]
- Surface (ha) protégée par le Conservatoire du littoral
- Surface (ha) du territoire en espace naturel
- 1.7.3 Veille sur les éléments fixes du paysage
- 1.7.4 Suivis fréquentation des patrimoines bâtis ouverts au public
Veille sur la fréquentation
[Document de référence : Etude des usages récréatifs à l'interface terre-mer du site Natura 2000, 2012]

Mesures de gestion

- A8 : Mettre en place les aménagements liés à l'activité agricole
- F4 : Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte
- F8 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur la fréquentation des espaces naturels par le public
- GE7 : Entretenir et planter des haies
- GE8 : Préserver des zones de quiétude pour les chiroptères et aménager des blockhaus en leur faveur
- GE14 : organiser la collecte raisonnée des macro-déchets dans les laisses de mer
- GE18 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur les chiroptères
- P1 : Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral
- P2 : Créer une entité foncière continue sur les landes de Brulay (biens sans maître)
- P3 : Faire un inventaire du patrimoine rural bâti pour établir une priorité d'entretien
- P4 : Favoriser l'installation d'aménagements traditionnels et la biodiversité par l'entretien du patrimoine rural
- P5 : Assurer la conservation du fort du Cap Lévi et du moulin Cardin
- P6 : Elaborer un projet pour le Sémaphore du Cap Lévi
- P7 : Réaliser une étude paysagère sur le Cap Lévi
- P8 : Restaurer les parcelles dégradées ou artificialisées
- P9 : Réviser et harmoniser la signalétique
- P10 : Participer à la définition d'un projet intégré sur le site de Port Pignot
- P11 : Définition et mise en œuvre d'un projet de requalification de la pointe de Fréval

Enjeu n°2 : Anticiper l'avenir : partager les objectifs de gestion et communiquer sur le territoire.

Sur ou en périphérie du territoire du DUG il existe de multiples activités, qui s'expriment sous diverses formes et dont le rapport aux milieux naturels et aux ressources biologiques du territoire est différent en fonction de leur nature (Figure n°4).

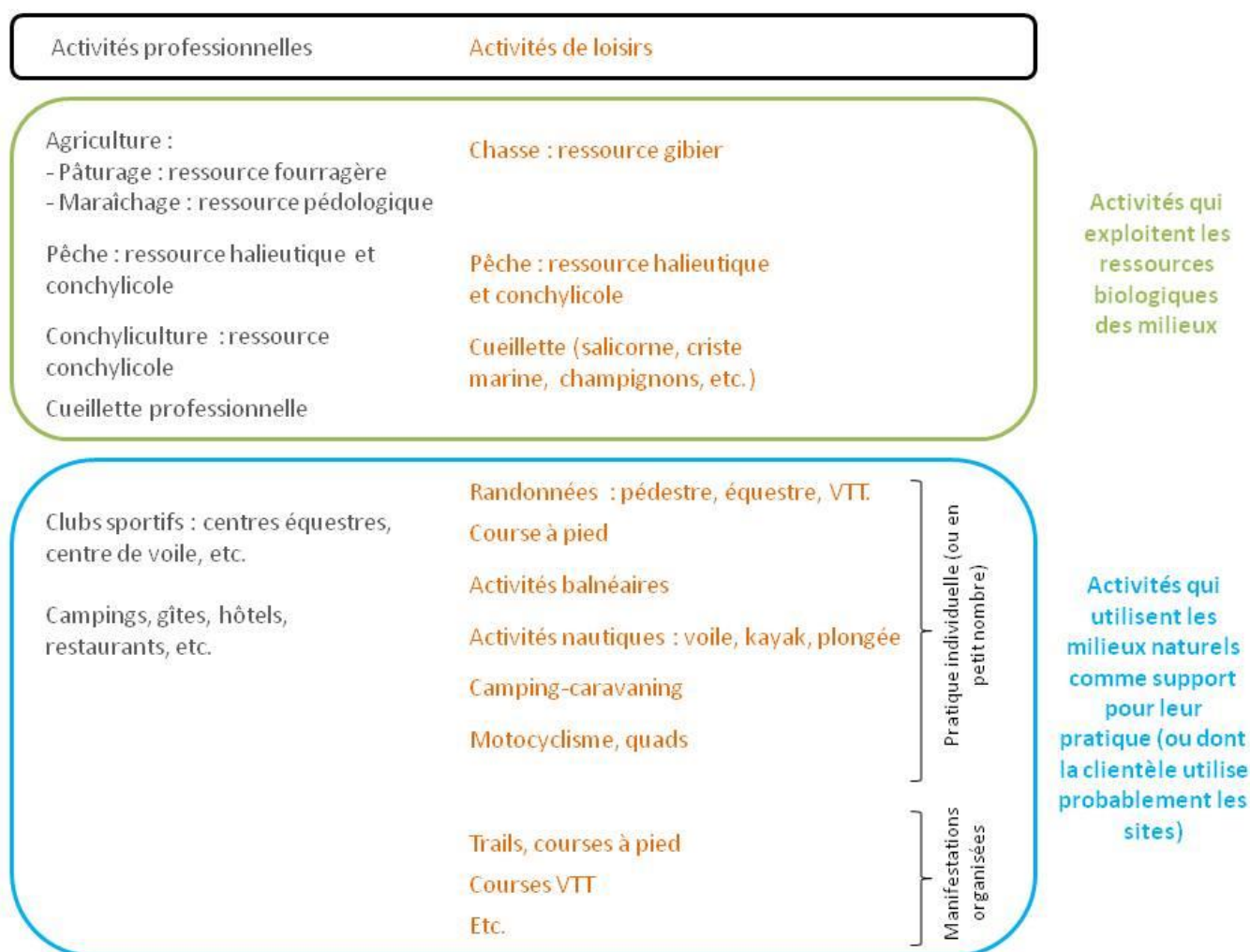


Figure n°4 : Activités sur le site

D'une part, se trouvent les activités professionnelles pour lesquelles leur lien avec les milieux naturels et les éléments du territoire est un enjeu économique, et les activités récréatives pour lesquelles les espaces naturels sont utilisés à des fins ludiques ou de bien-être.

D'autre part, au sein de ces catégories, se trouvent les activités qui exploitent les ressources biologiques du territoire et celles qui utilisent les espaces naturels comme support pour leur pratique, c'est-à-dire qui circulent au sein de ces espaces.

Les activités qui exploitent la ressource peuvent avoir un effet négatif ou positif sur les milieux naturels, mais sont également dépendantes de leur bonne qualité et des ressources biologiques qui les composent.

Les activités qui utilisent les espaces naturels comme support, sont souvent en lien avec la qualité paysagère des territoires, et peuvent avoir également un effet positif comme négatif sur les milieux naturels. Un gradient existe entre ces activités par rapport à l'impact que celles-ci occasionnent sur les milieux naturels, en fonction de leur nature et en fonction du nombre de pratiquants.

2.1. Objectif à 10 ans : Maintenir et développer les partenariats pour la gestion des ressources naturelles du territoire (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, etc.)

L'agriculture

L'agriculture est l'activité dominante du territoire du DUG et est essentielle pour son devenir car les pratiques agricoles adaptées aux milieux permettent la présence de certains habitats d'intérêt communautaire (prairies maigres de fauche, landes sèches européennes) mais aussi la présence d'espèces patrimoniales (par exemple les oiseaux nicheurs des prairies comme le *Alouette des champs* ou le *Pipit farlouse*). De plus, par son lien fort au territoire, l'agriculture est à l'origine de certains paysages (comme les paysages ouverts de prairies et de bocage) et permet leur entretien.

La gestion agricole des milieux naturels est une démarche inscrite dans le long terme. Par exemple, sur plusieurs années, un pâturage raisonné avec des pratiques adaptées au milieu sera efficace pour la limitation des ligneux, le rajeunissement ponctuel de la végétation ou encore le maintien de milieux ouverts avec leur biodiversité associée. Sur le territoire du DUG, deux grandes problématiques ressortent pour l'usage agricole : une problématique liée à la transformation des milieux, notamment des marais arrière-littoraux et prairies, en lien avec le recul du trait de côte (objectif 1.2) et une problématique liée à la déprise agricole sur le cap Lévi et la pointe de Barfleur (objectifs 1.3 et 1.4). Dans ce contexte de changement, des stratégies d'adaptation sont à élaborer afin de partager une vision à long terme sur la gestion des milieux naturels et l'usage agricole. Ces stratégies à mettre en œuvre reposent sur deux grands leviers : un levier foncier et un levier sur les pratiques.

Deux grands outils existent sur le territoire du DUG pour la mise en valeur et la gestion des milieux naturels par l'usage agricole :

- Les conventions agricoles sur les terrains du Cdl, mises en place entre le gestionnaire et les agriculteurs à l'échelle de la parcelle. Elles encadrent les principales modalités à tenir, avec un cahier des charges à respecter, en fonction de résultats souhaités pour la préservation des habitats naturels et des espèces ainsi que les marges de manœuvre possibles des agriculteurs.
- Le projet agro-environnemental (PAE), répondant à un système d'aides initialement territorialisés (MAEt) et s'appliquant dans le site Natura 2000 (cf tome A.1. Etat des lieux du DUG). Le système d'aide a été revu en 2014 et remplacé par des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Elles s'appliquent toujours à la parcelle mais également à l'échelle de l'exploitation agricole (dites MAEC système). Sur le territoire du DUG ces MAEC systèmes sont portées par la chambre d'agriculture sur la Petite Région Agricole (PRA) du Val de Saire (carte n°9). Le PAEC doit être réactualisé suite à ces modifications et aux changements à venir du territoire.

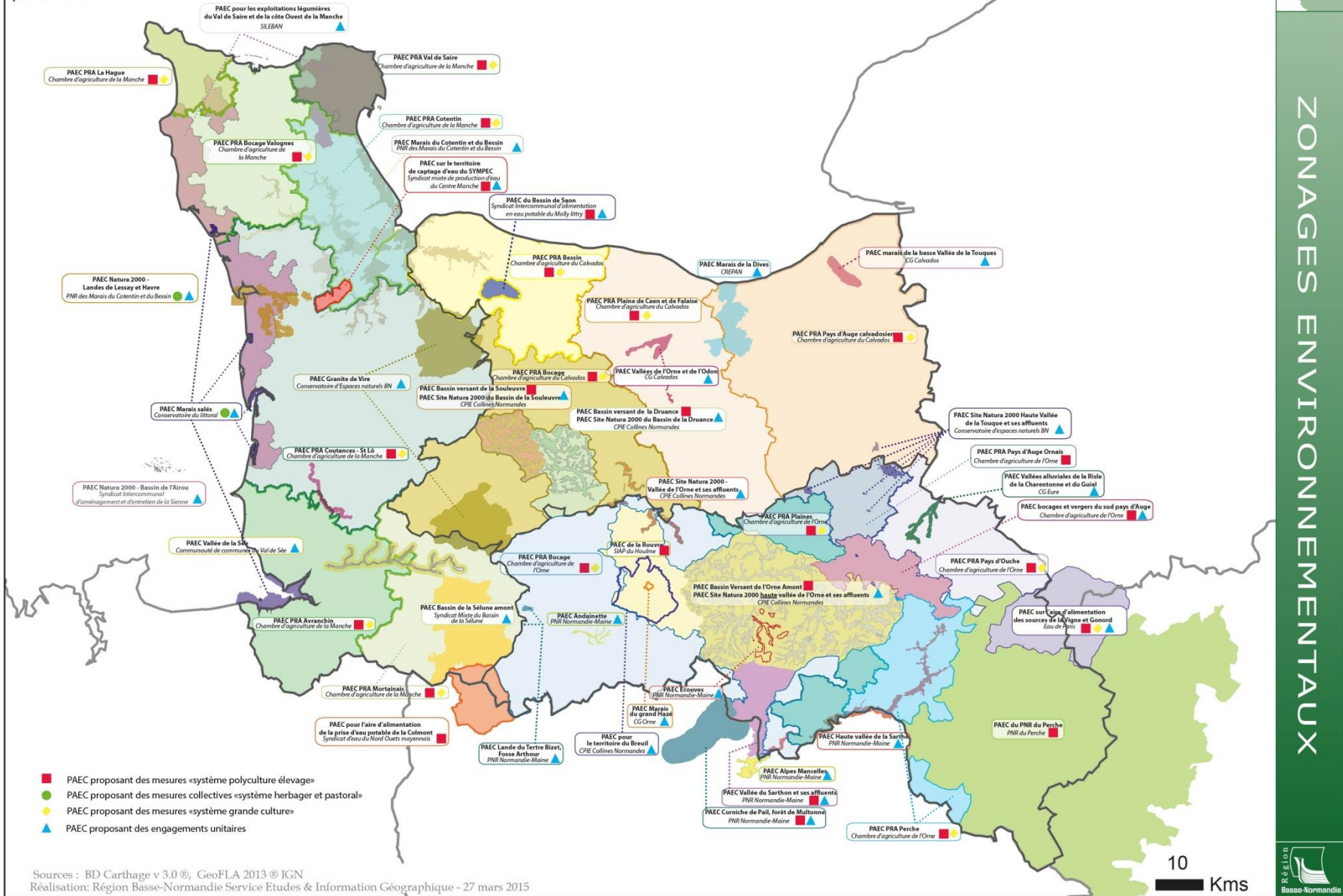
LES PAEC EN BASSE-NORMANDIE

Mars 2015

N
A



ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



Carte n°9 :
Les PAEC en Normandie

La chasse

L'activité de chasse agit sur les ressources naturelles de différentes manières : prélèvements dans les stocks d'espèces chassables (oiseaux d'eau, lièvre commun, perdrix, etc.), régulations contre les nuisibles, gestion du milieu et de sa végétation à des fins cynégétiques (gabions, fossés et gestion des niveaux d'eau, dérangement sonore d'autres espèces, etc.).

La gestion cynégétique du territoire doit permettre de concourir au maintien ou rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces sauvages. Sur le territoire du Val de Saire, l'état des lieux du DUG décrit cette activité qui s'exerce sur les espaces terrestres et maritime. Lorsque cette activité est pratiquée sur propriété du Conservatoire du littoral, elle est encadrée par des conventions cynégétiques qui sont définies entre le gestionnaire, les associations de chasse et le propriétaire. Elles définissent les principales modalités d'exercice de la chasse (principes de gestion cynégétique, moyens de gestion, suivis de la gestion, etc.) en fonction des caractéristiques propres du terrain, et permettre une gestion dans les conditions adaptées au contexte local (gibiers chassables, jours de chasse, lutte contre les nuisibles, etc.).

Il existe des zones non-chassables sur le territoire du Conservatoire du littoral au regard de différents critères (cf tome A.1. Etat des lieux DUG) : fréquentation par des promeneurs, favoriser l'accueil de l'avifaune hivernante, habitation à proximité. La réflexion doit être approfondie au regard de la fréquentation, se portant notamment sur la sécurité des autres usagers, des projets de gestion spécifiques incompatibles avec l'exercice de la chasse ou la réflexion des associations de chasse sur des questions de gestion du gibier (réserve, renforcement de population).

En outre, les changements liés au recul du trait de côte ont et auront un impact sur l'exercice de la chasse, notamment dans les marais arrière-littoraux. Le recul du trait de côte pourra provoquer des déplacements des limites du domaine public maritime. Il faudra l'intégrer dans ces discussions et approches globales sur le territoire du DUG afin de développer des stratégies d'adaptation au changement pour la chasse et la gestion des ressources biologiques des milieux naturels (habitats naturels, espèces chassables, avifaune, etc.).

La pêche

L'activité de pêche à pied interagit avec les habitats naturels et les ressources biologiques de l'estran en prélevant dans les stocks d'espèces. Les principales espèces pêchées sont l'orveau, l'étrille, le tourteau, les bigorneaux et le bouquet. La pression de pêche est faible sur la côte Nord du Val de Saire, essentiellement pratiquée par des habitants locaux et plus faiblement par les vacanciers. La fréquentation du territoire pour l'activité de pêche à pied a fait l'objet de comptages, lors de l'étude de 2012.

Au niveau régional, des programmes ont été mis en place pour la communication, sensibilisation et acquisition de connaissances sur la pêche à pied. Par exemple, le projet PAPCaux sur le pays de Caux ou le projet Life Pêche à Pied dans le golfe normand-breton. Ces projets pourront servir de retours d'expérience en cas de demande, si une plus forte sensibilisation et communication autour de la pêche à pied semblent nécessaires.

L'impact principal de l'ensemble des activités de pêche (à pied, du bord et embarquée) sur les habitats naturels est la dégradation des cordons dunaires et des hauts de plage pour l'accès à la mer. Comme cela a été présenté dans l'objectif 1.1 et 1.5, une réflexion est à développer sur les stationnements, les accès au DPM, les mouillages et rangement des annexes, afin de maintenir les possibilités d'usages du DPM.

En outre, un échange entre partenaires impliqués sur ces sujets à l'interface terre-mer doit être maintenu afin que l'information circule correctement sur les besoins et perspectives respectifs.

La cueillette

L'activité de cueillette est méconnue sur le site. Néanmoins, il a été signalé lors des groupes de travail et d'entretiens que celle-ci était pratiquée, avec pour principales espèces récoltées : les champignons des dunes, la criste marine, la salicorne. La pression exercée par l'activité de cueillette semble faible, à l'exception peut-être de celle pratiquée sur les champignons des dunes pour laquelle il faudrait développer les connaissances sur les interactions entre cet usage et le milieu naturel.





Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour les partenariats à maintenir et développer pour la gestion des ressources naturelles sont :

- **maintenir la collaboration avec le monde agricole pour développer des pratiques qui permettent de répondre à la fois aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces, et aux enjeux économiques de l'usage agricole ;**
- **maintenir la collaboration avec le monde de la chasse et de développer les réflexions pour des pratiques adaptées au contexte local et favorables à la conservation des habitats naturels et des espèces en bon état ;**
- **développer un travail partenarial avec le monde de la pêche en milieux marin afin d'optimiser la gestion des ressources naturelles ;**
- **améliorer les connaissances sur la cueillette des espèces sauvages.**

2.1 : Maintenir et développer les partenariats pour la gestion des ressources naturelles du territoire (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, etc.)

Ensemble du territoire

Objectifs opérationnels

- 2.1.1 Maintenir la collaboration avec le monde agricole
 - Développer des pratiques qui permettent de répondre à la fois aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces et aux enjeux économiques de l'usage agricole  (lien 1.2.4)
- 2.1.2 Maintenir la collaboration avec le monde de la chasse
 - Développer les réflexions pour des pratiques adaptées au contexte local et favorables à la conservation des habitats et espèces en bon état  (lien 1.2.5)
- 2.1.3 Développer un travail partenarial avec le monde de la pêche afin d'optimiser la gestion des ressources naturelles 
- 2.1.4 Améliorer les connaissances sur les espèces cueillies 

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- 2.1.1 - Cartographie des habitats
 - Suivis des espèces patrimoniales (flore, amphibiens, oiseaux)
 - Nombre de parcelles et surfaces (ha) entretenues par l'agriculture
 - Suivis des données socio-économiques de l'usage agricole [document de référence : « Le projet agro-environnemental du site Natura 2000 », 2011]
- 2.1.2 Mise en place d'un suivi partagé sur les espèces chassables
- 2.1.3 - Veille sur la fréquentation et les usages de l'estran et du cordon dunaire
 [Document : Etude des usages récréatifs à l'interface terre-mer du site Natura 2000, 2012]
- 2.1.4 Elaborer un document de référence sur les espèces cueillies des milieux dunaires

Mesures de gestion

- A1 : Réaliser une étude agricole
 A2 : Entretenir les landes par pâturage extensif
 A3 : Maintenir et favoriser un pâturage extensif des prairies et les pratiques de fauche tardive
 A4 : Adapter le cahier des charges des conventions agricoles aux évolutions du littoral
 A5 : Etablir un diagnostic initial à la parcelle
 A6 : Poursuivre la mise en œuvre des conventions agricoles
 A8 : Mettre en place les aménagements liés à l'activité agricole
 A9 : Soutenir les projets de maintien et de développement d'une agriculture littorale de proximité respectueuse des fonctionnements écologiques et des paysages
 A10 : Évaluer et réactualiser le projet agro-environnemental (PAE)
 Ch1 : Concorder avec le monde de la chasse sur les évolutions du territoire liées au recul du trait de côte
 Ch2 : Mettre en place et renouveler les conventions de chasse
 Ch3 : Recueillir et intégrer les données cynégétiques pour mettre en place un suivi partagé de l'usage de la chasse sur le territoire
 E2 : Entretenir les fossés et canaux annexes
 E3 : Entretenir les berges et poser les aménagements pour empêcher leur dégradation
 E7 : Organiser le devenir des marais dans une stratégie d'adaptation au changement climatique
 E8 : Inventorier, diagnostiquer et restaurer des mares
 E9 : Effacer ou aménager les obstacles à la migration des poissons
 F6 : Engager une réflexion sur les pratiques, équipements et aménagements liés à la plaisance et aux activités sur l'estran
 M3 : Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000
 M4 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun

2.2. Objectif à 10 ans : Permettre l'accès au site et à leur découverte au plus grand nombre dans le respect des milieux naturels

L'accès et l'ouverture des terrains en espaces naturels au public lui offre des lieux de « pleine nature », dans lesquels il est possible de se rendre afin de profiter du sentiment de calme et de tranquillité que procure les paysages littoraux. Cette ouverture favorise également la découverte du territoire et permet ainsi une sensibilisation « in-situ » à sa valeur patrimoniale.

Les espaces naturels ouverts au public

Sur la partie terrestre du territoire du DUG, 614 hectares appartiennent au Conservatoire du littoral, dont l'une des missions premières est de stopper la privatisation et l'urbanisation des espaces littoraux. Un grand nombre de terrains sont ouverts au public, et participent à l'attractivité du territoire. A l'interface terre-mer, l'estran occupe 358 hectares du territoire et ses vocations principales sont : un usage libre et gratuit par le public, et/ou son affectation d'occupation sous conditions pour les activités de pêche ou les cultures marines.

L'ouverture de ces espaces au public se fait de manière raisonnée en recherchant un équilibre entre la fréquentation et la capacité d'accueil des milieux.

L'accès aux espaces naturels se fait principalement à partir des stationnements disponibles aux entrées de site. Sur le territoire, c'est essentiellement l'accès aux plages qui est problématique, comme cela l'a été exposé dans les objectifs 1.1, 1.4 et 1.5 (carte n°5). Par ailleurs, l'ouverture au public se caractérise également par la possibilité d'effectuer des randonnées pédestres via les sentiers en place, ou simplement par la possibilité de pouvoir « déambuler » dans les milieux naturels avec un accès par des passages d'hommes. La circulation des piétons, et éventuellement des cavaliers et cyclistes, peut être canalisée avec une mise en défens des milieux naturels chaque fois que leur fragilité l'impose, et la fréquentation est orientée vers les espaces où les espèces sont le moins sensibles au dérangement. Comme les aires de stationnements pour l'accès aux plages, le recul du trait de côte amène à engager des réflexions pour redéfinir le tracé du sentier littoral (objectifs 1.1 et 1.4). D'une manière générale, il existe une demande de plus en plus importante pour l'accès à des sentiers de randonnées et pour la mise en valeur du territoire. La création ou la fermeture d'un sentier est vue au cas par cas, en fonction des milieux naturels en présence, des réglementations en vigueur et des acteurs concernés.

L'entretien des sentiers et la veille pour la sécurité des personnes dans les espaces naturels sont assurés par divers acteurs (communes, SyMEL, Latitude Manche, CDRP pour plusieurs sentiers). Des opérations de veille régulière pour la sécurité des lieux permettent d'avertir du danger le plus rapidement possible, dès qu'un endroit est repéré comme dangereux (par

signalisation ou par arrêtés municipaux). Néanmoins, toute promenade dans les espaces naturels occasionne des risques inhérents dont chaque individu doit être conscient.

Plusieurs points ont été identifiés sur le territoire, qui sont susceptibles de représenter un risque pour la sécurité des personnes :

- certains ouvrages à la mer, dont l'entrée au niveau du cordon dunaire peut entraîner des risques de noyades en cas de chute à proximité de l'ouvrage (nô de la Mondrée, nô du Hâble, nô de Vrasville) ;
- des éboulements le long de la falaise littoral, notamment au niveau du cap Lévi et de l'anse du Brick, et qui entraîne des difficultés de circulation des piétons le long du sentier du littoral ;
- les restes de débris créés par l'érosion littorale sur le DPM, notamment à partir des vestiges de la seconde guerre mondiale ;
- des chutes d'arbres ou branchages sur les sentiers ;
- des blockhaus dont l'état se dégrade et qui peuvent présenter un risque s'il est visité.

La servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL), d'une largeur de 3 mètres sur les propriétés riveraines au domaine public maritime (DPM), et la servitude transversale pour atteindre le rivage de la loi littoral sont encadrées par les articles L.160-6 à L.160-8 du code de l'environnement.

Le sentier du littoral désigne la totalité du tracé ouvert au public le long de la mer et inclut :

- le droit de passage, ouvert aux seuls piétons, sur les propriétés privées grâce à la SPPL ;
- le passage sur des domaines publics appartenant à l'État, aux collectivités territoriales ou encore au Conservatoire du littoral.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour l'accès au public aux espaces naturels sont :

- **accompagner les réflexions sur les stationnements ;**
- **organiser (avec l'Etat et les collectivités) les accès au domaine public maritime ;**
- **prendre en compte les risques en milieux naturels (culture du risque).**

De multiples activités, nécessitant une répartition des usages sur le territoire en adéquation avec la capacité d'accueil des milieux naturels

L'aménagement de l'espace doit permettre la cohabitation des activités qui se pratiquent sur le territoire tout en respectant les équilibres écologiques et fonctions apportés par les milieux naturels.

L'orientation ou la canalisation des activités, leur répartition dans l'espace se fait selon deux grands axes :

- une veille pour que les activités pratiquées soit respectueuses de l'environnement et n'engendrent pas de dégradations aux habitats et aux espèces (en fonction de la nature de l'activité, du nombre de pratiquants, etc.) ;
- Une veille pour que les activités qui se croisent (sur les sentiers, sur l'estran, dans les landes, etc.), n'engendrent pas ou un minimum de problèmes de dérangement ou de sécurité pour l'une ou l'autre des activités.

La chasse est une activité récréative particulière en ce qui concerne les règles de sécurité à tenir envers les autres usagers du territoire. Elle est encadrée par le code de l'Environnement et le schéma départemental de gestion cynégétique (SDCG) comprend les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et non chasseurs. Sur les terrains du Conservatoire du littoral, des zones de non-chasse sont définies en fonction des zones fréquentées par les promeneurs et les zones d'habitations.

Les activités qui circulent dans les milieux naturels et qui se servent de ces espaces comme support (randonnées pédestres, randonnées équestres, VTT, camping-caravaning, motocycles, quads, etc.) se croisent principalement sur les sentiers, chemins et routes.

L'état des lieux et les groupes de travail ont permis de mettre en évidence des points du territoire où une meilleure répartition des usages est nécessaire (à la fois dans un objectif de cohabitation des usages et de conservation des milieux naturels) :

- le stationnement de véhicules de camping-caravaning le long de la route (cf : objectif 1.3 et 1.7).
- la pratique d'activités sportives avec des véhicules motorisés au sein des espaces naturels, et qui est l'infraction la plus courante sur le territoire du DUG (cf : objectifs 1.1 et 1.4)
- les sentiers du bois de Maupertus (cf : objectif 1.4).
- le passage de chevaux sur le sentier littoral, principalement entre Fermanville et Néville-sur-mer (cf : objectif 1.1)

Les manifestations organisées dans les espaces naturels :

Les manifestations organisées (sportives ou culturelles) lorsqu'elles accueillent un grand nombre de participants peuvent également porter atteinte aux habitats naturels et aux espèces. Dans le site Natura 2000, les manifestations accueillant plus de 200 personnes sont soumises à évaluation des incidences sur l'environnement, et tous types de manifestations ou évènements organisés sur les terrains du Conservatoire du littoral doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation au Conservatoire du littoral et à son gestionnaire, le SyMEL.

Sur le territoire du DUG, plusieurs activités de groupe et manifestations sportives organisées sont recensées :

- des randonnées organisées par l'association « RandoSaire » par groupe de 10 ou 45 personnes ;
- l'Odysée de la Tue Vaques, organisée par l'association « Tourlaville Athlétisme ». Elle accueille entre 100 et 500 coureurs et passe par les landes de Brulay et le bois de Maupertus ;
- le Semi Marathon des Vikings, organisée par l'association « Tourlaville Athlétisme ». Elle accueille entre 250 et 500 coureurs et passe sur le territoire du DUG sur la route allant de l'étang de Gattemare au phare de Gatteville.
- des manifestations non-déclarées de VTT dans le bois de Maupertus mais laissant de nombreuses marques et atteintes aux habitats naturels du bois (photos).

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour la fréquentation des espaces naturels par les activités de loisirs sont :

- **améliorer l'organisation de la fréquentation dans les espaces naturels en adéquation avec la capacité d'accueil des milieux naturels ;**
- **diminuer les infractions sur les milieux naturels.**

2.2 : Permettre l'accès au site et à leur découverte au plus grand nombre dans le respect des milieux naturels

Ensemble du territoire

Objectifs opérationnels	Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence
<p>2.2.1 Accompagner les réflexions sur les stationnements</p> <p>2.2.2. Organiser les accès au domaine public maritime</p> <p>2.2.3. Prendre en compte les risques en milieux naturels (culture du risque).</p> <p>2.2.4. Améliorer l'organisation de la fréquentation dans les espaces naturels en adéquation avec la capacité d'accueil des milieux naturels</p> <p>2.2.5. Diminuer les infractions sur les milieux naturels</p>	<p>2.2.1./2.2.2. Mise en place d'un suivi des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des points noirs paysagers - Surface (ha) protégée par le Conservatoire du littoral - Surface (ha) du territoire en espace naturel - Indicateurs d'accès au littoral (nombre de stationnements, accès aux mouillages et DPM, linéaire du sentier littoral) <p>2.2.3. Veille sur les zones à risque (nombre et localisation)</p> <p>2.2.4. Cartographie des habitats (données CPIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution en surface des habitats ; - Evolution de la proportion (pour une surface non-équivalente) des habitats en bon, moyen ou mauvais état de conservation de part une dégradation d'origine anthropique <p style="padding-left: 40px;">Suivis des espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Flore patrimoniale - Gravelot à collier interrompu - Espèces envahissantes indigènes ou exotiques <p>2.2.5. Opérations de contrôle et suivis des infractions</p>

Mesures de gestion

Com : Information et communication auprès des publics

F1 : Entretien des sites et les cheminements pour l'accueil du public

F2 : Organiser un groupe de travail sur les cheminements dans les landes et le bois de Maupertus

F3 : Réaménager le sentier littoral et le GR223 par tronçon, de l'Anse du Brick à Gatteville-Phare

F4 : Aménager et supprimer des aires de stationnements en retrait du trait de côte

F5 : Fermer des chemins à la circulation motorisée

F6 : Engager une réflexion sur les pratiques, équipements et aménagements liés à la plaisance et aux activités sur l'estran

F7 : Encadrer l'organisation de manifestations sportives ou culturelles et accompagner les demandes d'organisation de ces manifestations

F8 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur la fréquentation des espaces naturels par le public

P1 : Mettre en œuvre la stratégie foncière du Conservatoire du littoral

P9 : Réviser et harmoniser la signalétique

P10 : Participer à la définition d'un projet intégré sur le site de Port Pignot

P11 : Définition et mise en œuvre d'un projet de requalification de la pointe de Fréval

R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de polices du garde du littoral

R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

2.3. Objectif à 10 ans : Développer la sensibilisation et la communication au grand public

La communication sur les orientations et actions de gestion, ainsi que la sensibilisation aux patrimoines sont essentielles pour permettre au grand public et à la population locale de comprendre : ce qui est réalisé sur le territoire, le fonctionnement des dynamiques territoriales (comme la dynamique du trait de côte), le fonctionnement des écosystèmes et de leurs services rendus, la richesse patrimoniale du territoire, etc.

Le contexte actuel d'érosion du trait de côte amène à communiquer plus et mieux à la population sur ce phénomène naturel et l'accélération du recul du trait de côte dans le contexte du changement climatique. Cette communication est assurée par les différents organismes en charge de la gestion du territoire (CA Cotentin, Conservatoire du littoral, SyMEL, CD50, etc.), et passe à la fois par le niveau national et local. Sur le territoire du DUG, elle est essentielle en ce qui concerne les marais arrière-littoraux, afin d'expliquer leur historique et leur perspectives d'évolution, les changements qui y seront associés. D'autre part, la communication et la transmission de l'information sur l'érosion du trait de côte peut se faire via des projets permettant l'implication de la population : étude de perceptions face au changement et aux risques littoraux, suivis participatifs à l'instar du projet CocliCôte sur la Côtes-des-Isles, etc.

La sensibilisation du public par les différentes composantes du paysage est un bon moyen pour expliquer les dynamiques du territoire et sa richesse patrimoniale.

La géologie permet de comprendre l'assise physique d'un milieu particulier. La géomorphologie permet de comprendre les formes actuelles du territoire et ses dynamiques ; notamment les processus sédimentaires naturels d'érosion et de sédimentation. Elle est ainsi une bonne clé d'entrée pour expliquer le recul du trait de côte, les submersions marines, et les changements que cela occasionnera sur les milieux naturels ou sur les activités humaines. Les patrimoines archéologiques et culturels expliquent la manière dont l'homme s'est implanté et a utilisé le territoire. Sur le territoire, plusieurs lieux se complètent bien pour expliquer comment l'homme a interagi avec son environnement au cours de son histoire : les murets de pierres sèches et les potilles qui sont les témoins de l'usage agricole, les patrimoines maritimes du cap Lévi et de la pointe de Barfleur, les vestiges de la seconde guerre mondiale, etc.

Enfin, la mise en valeur du patrimoine naturel permet ensuite d'évoquer à partir de ces éléments concrets (beauté d'un site, espaces typiques, habitats rares, etc), des concepts plus complexes qui ont trait à la conservation de ces milieux, de ces espèces et qui déboucheront sur la compréhension des pratiques adaptées au territoire (fonctionnement des écosystèmes, les services écosystémiques, les cycles biologiques, fragilité ou résilience des habitats et espèces).

Un éventail d'outils et de techniques sont mobilisables afin de : communiquer sur les orientations et actions de gestion, permettre une sensibilisation aux patrimoines et aux pratiques respectueuses de l'environnement, permettre l'implication des populations dans la gestion du site. Ces outils se combinent entre eux et sont fonction de l'information à transmettre et du public visé. Ils sont élaborés en partenariat avec les différents acteurs du territoire : Cdl, SyMEL, Communes, DREAL, associations naturalistes, associations d'usagers, etc. Les CPIE du Cotentin et de la vallée de l'Orne sont des acteurs privilégiés pour la sensibilisation de la population à l'environnement et au patrimoine naturel.

Parmi les outils et techniques, il est possible de citer :

- les affichages sur site pour expliquer la réglementation ou les travaux effectués (arrêtés municipaux, panneaux d'information sur les travaux, etc.) ;
- les feuillets sur les orientations de gestion des sites du Cdl ;
- les médias locaux (journaux, bulletins communaux) ;
- les panneaux de sensibilisation aux patrimoines. Par exemple les panneaux d'informations du fort du Cap Lévi ou le panneau d'entrée de site des landes de Brulay, qui a subi des dégradations ;
- les sites internet, tels que le site dédié à Natura 2000 ou le site du SyMEL ;
- les guides des bonnes pratiques à tenir dans les milieux naturels ciblant une ou des activités spécifiques ;
- les chantiers de sensibilisation à l'environnement avec des groupes scolaires ;
- l'implication des populations avec des démarches de sciences participatives, comme pour le projet CoCliCôté ;
- les livrets de sensibilisation aux patrimoines (tel que les livrets sur les dunes d'Hatainville sur la Côte-des-Isles, CPIE, 2014 et 2015) ;
- les événements (forums, expositions, conférences) de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation à l'environnement ;
- etc.


Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans sur la communication et la sensibilisation sont :

- **développer la communication sur les orientations et actions de gestion ;**
- **accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions liées au changement climatique ;**
- **développer la sensibilisation du public aux paysages et au patrimoine naturel de la côte nord du Val de Saire.**

2.3 : Développer la sensibilisation et la communication au grand public

Ensemble du territoire

Objectifs opérationnels

- 2.3.1 développer la communication sur les orientations et actions de gestion ; 
- 2.3.2 accompagner la transmission de l'information à la population locale sur les évolutions liées au changement climatique ;
- 2.3.3 développer la sensibilisation du public aux paysages et au patrimoine naturel de la côte nord du Val de Saire.

Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence

- Mise à jour du site internet
- Nombre d'évènements (animations spécifiques ou interventions diverses)
- Nombre de documents intégrant ce(s) message(s) (articles presse, guides de bonnes pratiques, plaquettes, etc)

Mesures de gestion

- Com : Information et communication auprès des publics
- E10 : Structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique sur un site atelier
- F7 : Encadrer l'organisation de manifestations sportives ou culturelles et accompagner les demandes d'organisation de ces manifestations
- M2 : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000
- M7 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin
- P6 : Elaborer un projet pour le Sémaphore du Cap Lévi
- P7 : Réaliser une étude paysagère sur le Cap Lévi
- P9 : Réviser et harmoniser la signalétique

2.4. Objectif à 10 ans : Développer les échanges entre les acteurs du territoire

Il s'agit de favoriser les échanges et la communication entre les acteurs du territoire pour tendre vers une vision partagée de son avenir, développer des stratégies d'adaptation au changement climatique.

L'association des populations à la gestion intégrée des espaces et aires protégés constitue une condition et un élément essentiels et déterminants d'une gouvernance véritablement participative des ressources et des territoires placés sous un régime spécifique de protection (propriétés du Conservatoire du littoral ou zone Natura 2000). Il s'agit d'un travail d'accompagnement qui ne s'arrête pas à la validation du document unique de gestion (plan de gestion du Conservatoire du littoral et Docob Natura 2000). Il s'appuie sur des relations techniques mais également politiques. Ce travail nécessite du temps, du personnel dédié spécifiquement à la gestion des espaces naturels, au fait de l'écologie des habitats et des espèces mais également des politiques nationales et locales, qui évoluent (notamment avec une nouvelle commune « Vicq-sur-mer », une nouvelle communauté d'agglomération « Le Cotentin »).

Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion, les projets en cours sur le territoire, dont les démarches environnementales

Les modalités de travail collaboratif qui ont été mises en œuvre lors de l'élaboration du document unique (groupes de travail associant, sur la base du volontariat, les membres du comité de pilotage) devront être maintenues en tant que de besoin.

Si les compétences de ces nouvelles collectivités sont juridiquement définies (SCOT, PLU intercommunaux, trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations...), leur calendrier et leurs modalités ne le sont pas encore totalement. Le projet politique doit encore être approuvé. Un travail de mise en cohérence entre projets, par exemple entre le DUG et les projets qui seront portés par la CA du Cotentin, pourra s'appuyer sur des échanges d'information. Cela nécessitera de maintenir ou d'établir un étroit partage des informations, techniques et politiques.

D'autres démarches environnementales (ou à conséquences environnementales) sont à l'œuvre ou en cours d'élaboration, à différentes échelles, sur le territoire concerné. Citons notamment les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), le SRCE et le SRADDET, le SDAGE, le SAGE, la compétence GEMAPI, l'appel à projet « Notre littoral demain » lancé par la Région. Au-delà du simple, mais nécessaire partage d'information sur les projets en cours sur le territoire, il conviendra de s'assurer de leur cohérence et de leur compatibilité et de faire le lien avec le milieu maritime.

La démarche d'élaboration du document unique, tout en respectant les formes réglementaires obligatoires (constitution du Copil par arrêté préfectoral, présidence...) a nécessité la fusion des deux dispositifs de gouvernance existants pour Natura 2000, d'une part, et pour les sites du Conservatoire du littoral (comité de gestion), d'autre part. Ce mode de gouvernance a été choisi pour mieux permettre l'appropriation et la compréhension des enjeux de conservation, pour faire ressortir le lien entre les objectifs supra-nationaux et nationaux, notamment au regard des directives européennes, les enjeux et politiques locaux et les acteurs de terrain aussi bien naturalistes qu'économiques. Il couvre aussi la notion délicate de l'interface terre-mer et des relations entre les activités et les acteurs terrestres et maritimes.

La dynamique collective ainsi créée qui s'est manifestée par une participation assidue aux différentes réunions plénières et des groupes de travail thématiques doit être maintenue et poursuivie tout au long de la mise en œuvre des orientations et des actions du document unique.

Développer l'information et la communication en direction des publics

Cette étape s'inscrit dans la continuité des échanges établis avec les acteurs lors des comités de gestion – Copil ou entre projets structurants, plutôt à destination des représentants de structures impliquées. Il s'agit de soutenir le transfert du message vers le plus grand nombre, de continuer à faire évoluer le regard des habitants sur la biodiversité, le paysage et les politiques de préservation qui s'y rapportent, valorisant un patrimoine naturel commun et des services rendus à tous. Ce temps passé à la vulgarisation est effectivement essentiel afin d'aider à la prise de conscience de l'importance des services rendus par la biodiversité.

Cela passe par la présence « sur le terrain » pour diffuser des messages de sensibilisation vers tous les publics, en utilisant tous les outils de la communication : sites internet, manifestations de type « fête de la nature », réunions publiques, expositions, animations, brèves dans les bulletins des collectivités, articles dans la presse locale, sciences participatives...

Quotidiennement, lors de la mise en œuvre du Document unique, cette communication s'appuie sur les échanges locaux lors d'opérations de gestion, et lors du travail avec tous les acteurs de terrain : tourisme, associations sportives, milieux éducatifs, la chasse, la pêche, l'agriculture, les services urbanisme, les services techniques des collectivités locales, les habitants, les associations naturalistes, les associations culturelles... ce qui démultiplie les contacts et informations.

L'accompagnement des porteurs de projets lors du soutien apporté à l'élaboration des évaluations d'incidence (notamment les associations sportives...) est également un facteur de diffusion de l'information.


Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour développer les échanges entre les projets et acteurs du territoire sont :

- **Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion, les projets en cours sur le territoire ;**
- **Proposer des modalités de gouvernance adaptées au territoire ;**
- **Développer l'information et la communication en direction des publics.**

2.4 : Développer les échanges entre les projets et acteurs du territoire

Ensemble du territoire

Objectifs opérationnels

-2.4.1 Maintenir et améliorer le partage des informations sur la gestion, les projets en cours sur le territoire 

2.4.2 Proposer des modalités de gouvernance adaptées au territoire 

2.4.3 Développer l'information et la communication en direction des publics

Indicateurs et documents de référence

Liste des projets ou processus structurants en cours sur le territoire

Lien établi avec ces projets (liste de contacts à jour)

Nombre de comité (pilotage Natura – gestion Conservatoire)

Nombre de groupe de travail et compte-rendu

Mise à jour du site internet

Nbr d'évènements (animations spécifiques, articles presse, etc)

Mesures de gestion

Ch1 : Concerter avec le monde de la chasse sur les évolutions du territoire liées au recul du trait de côte

Com : Information et communication auprès des publics

E7 : Organiser le devenir des marais dans une stratégie d'adaptation au changement climatique

E10 : Structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique sur un site atelier

F6 : Engager une réflexion sur les pratiques, équipements et aménagements liés à la plaisance et aux activités sur l'estran

Gou1 : Modalités de gouvernance

M2 : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000

M5 : Réaliser une veille sur les projets et usages, information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire

M7 : Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin

R1 : Surveiller les sites et exercer les missions de polices du garde du littoral

R2 : Renforcer la communication et la coordination des services liés à la police de l'environnement

Enjeu n°3 : Améliorer les connaissances et permettre une gestion adaptative

L'acquisition de connaissances et les suivis des données de territoire sont des éléments nécessaires pour :

- s'assurer de l'efficacité de la gestion menée et faciliter son évaluation ;
- vérifier que la trajectoire prise pour atteindre les niveaux d'exigences des objectifs à tenir dans les 10 ans est bien prise ;
- réajuster les objectifs opérationnels et mesures de gestion en fonction d'un élément imprévu ayant des répercussions importantes sur le territoire, qui ne serait pas pris en compte dans le cadre du DUG.

Plusieurs catégories de connaissances sont nécessaires pour orienter la gestion :

- les connaissances naturalistes : inventaires d'espèces, aires de répartition, fonctionnalités écologiques des habitats, efficacité des méthodes de génie écologique, etc ;
- les connaissances sur les usages du territoire : fréquentation, activités présentes, répartition des usages sur le territoire, etc ;
- les connaissances sur les patrimoines historiques, culturels, maritimes, etc ;
- les connaissances sur le littoral et notamment sur l'évolution du trait de côte.

Un grand nombre d'informations et de données existent déjà sur le territoire du Val de Saire, qui sont la propriété de différents acteurs. Dans un souci de gestion concertée, le partage de l'information et des connaissances sur le territoire permet de mieux échanger sur son avenir. A l'heure actuelle, l'état des connaissances et des outils (systèmes) peuvent être résumé dans la matrice suivante :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire faisant l'objet de suivis depuis 20 ans ; - De nombreuses données recensées sur le site ; - De nombreuses expériences de génie écologique réalisées ; - De nombreuses opérations d'aménagement réalisées ; - Une cellule d'observation du littoral normand (ROLNP). 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'archivage structuré de l'information ; - Pas d'archivage des retours d'expériences ; - Pas de base de données commune pour suivre les indicateurs à l'échelle de l'ensemble du territoire ; - Pas les mêmes outils de structuration de l'information utilisés entre les différentes structures, une difficulté d'interopérabilité.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des systèmes informatiques de plus en plus souples, moins onéreux et interopérables ; - Une agence régionale de la biodiversité et un observatoire régional de la biodiversité en cours de création ; - Des données environnementales amenées à être diffusées (directive INSPIRE). 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'archivages de l'information (données, retours d'expériences) et perte de connaissances ; - Pas de tri de l'information : difficulté d'évaluation de la gestion sur la base d'indicateurs objectifs et « neutres ». - Une difficulté à bien réorienter la gestion en cas d'éléments imprévus - Une difficulté à partager les orientations de gestion avec les partenaires les acteurs locaux.

3.1. Objectif à 10 ans : Organiser les suivis, l'acquisition et la structuration des connaissances pour optimiser la gestion du site

Les suivis sur les milieux naturels et leurs facteurs d'influence

Les suivis sur les habitats naturels et les espèces permettent de caractériser leur état de conservation (bon, moyen ou mauvais), d'identifier les principaux facteurs d'influence à l'origine de la dégradation ou de l'amélioration de cet état, et de suivre leur évolution. La veille ou les suivis sur ces facteurs d'influence (conditions météorologiques, dynamique sédimentaire, fréquentation, usages, espèces envahissantes indigènes ou exotiques, etc.) permet d'élaborer un diagnostic et de définir les actions à mettre en œuvre pour agir sur ce facteur d'influence. Il n'est pas possible d'agir sur l'ensemble des facteurs d'influence. C'est notamment le cas pour des facteurs comme la météorologie ou la dynamique sédimentaire (Figure n°5).

Relations entre facteurs d'influence, enjeux patrimoniaux et fonctionnalités écologiques

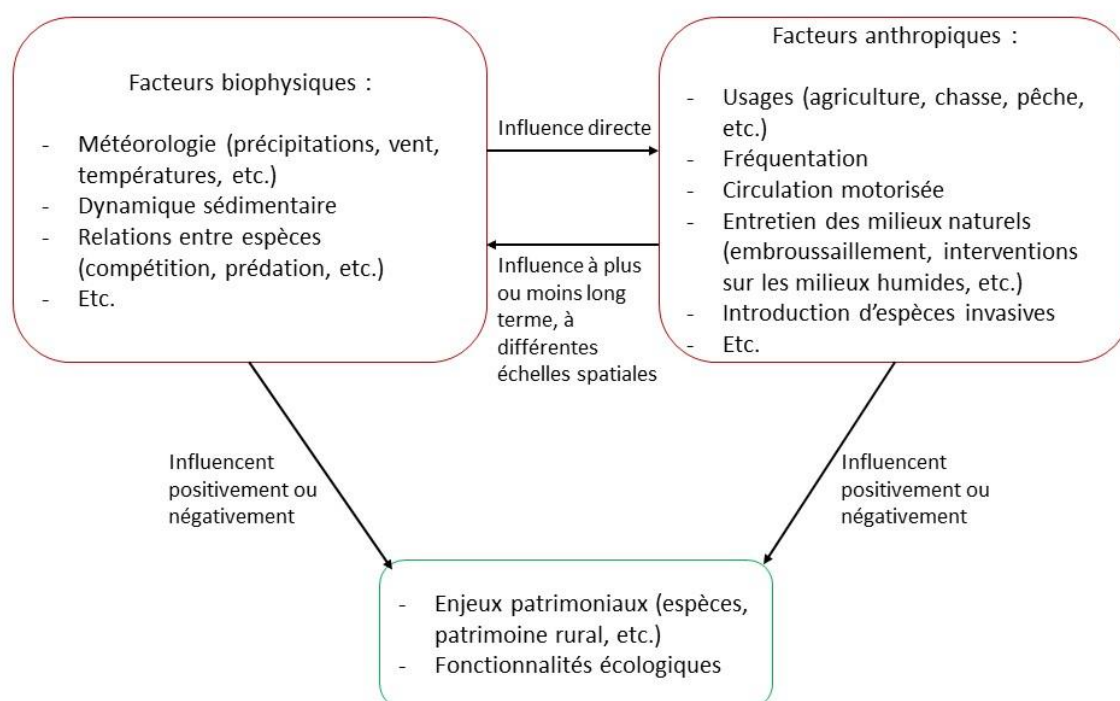


Figure n°5 : relation entre facteurs d'influence, enjeux patrimoniaux et fonctionnalités écologiques

La veille, les suivis et inventaires sur les milieux naturels (habitats naturels, espèces) sont assurés par de multiples acteurs. En premier lieu le gestionnaire des terrains du CdI, le SyMEL, mais aussi les associations et organismes naturalistes (CBN, GMN, GONm, LPO, GRECIA, CPIE du Cotentin, CPIE de la vallée de l'Orne, GEMEL-N) ou encore de simple amateurs

d'observation de la faune et de la flore. Des suivis réguliers, avec des indicateurs choisis, permettent d'observer la manière dont les habitats naturels et espèces évoluent ou se modifient. Ces indicateurs sont le reflet de l'état général du milieu et servent d'alerte lorsque celui-ci évolue négativement. Bien qu'il soit parfois difficile de distinguer précisément l'origine des modifications observées, le suivi de ces indicateurs permet de pointer ces changements.

Plusieurs inventaires et suivis déjà existants sont à continuer et développer sur le territoire pour suivre l'évolution des habitats naturels et espèces :

- la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000, qui permet d'identifier les principaux facteurs d'influence de leur état de conservation (fréquentation, rudéralisation, remblaiement, eutrophisation, etc.) ;
- le suivi des habitats et espèces (Conservatoire Botanique de Brest, Normandie) ;
- le suivi du *Gravelot à collier interrompu*. Le suivi de cette espèce parapluie présente deux intérêts : il permet d'assurer aussi la protection des habitats des laisses de mers et des cordons dunaires avec leurs espèces associées ; il permet de suivre l'évolution de ces habitats et de cette espèce dans le contexte du recul du trait de côte ;
- le suivi de l'avifaune des marais arrière-littoraux, qui présente aussi plusieurs intérêts : un partage d'informations et de connaissances en lien avec la gestion cynégétique de certains marais, l'amélioration des connaissances sur les évolutions liées au changement climatique avec des données recensées sur les espèces migratrices, etc. ;
- les informations sur les chiroptères, fournies par le GMN, et la base de données à développer (plans national et régional d'action pour les chiroptères, PNA et PRAC) ;
- le suivi des habitats et des espèces aquatiques dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), etc.

Une veille et suivi des facteurs d'influence sur les habitats et espèces est également nécessaire. La veille sur ces facteurs permet de comprendre leurs interrelations et les dynamiques qui s'exercent sur le territoire, tel que le facteur de la dynamique sédimentaire qui influence à la fois les milieux naturels et les usages.

Une veille est effectuée sur les activités qui se pratiquent sur le territoire et permet de mieux connaître les interactions usages-milieux naturels (par exemple les suivis de fréquentation). Certains facteurs d'influence s'exerçant sur la façade littorale font également l'objet de suivis (ex. les aménagements existants sur le littoral répertoriés par la DDTM). Ces données sont notamment recensées ou collectées par le Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (ROLNP) afin d'être portées à connaissance.

L'amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces permet de mieux les caractériser, de mieux appréhender les actions à mettre en œuvre lors de travaux d'aménagement du territoire afin de maintenir les fonctionnalités écologiques apportées par les milieux naturels. Par exemple, les perspectives d'évolution des marais amènent un besoin de connaissances (sur les poissons, l'habitat de lagune, leur réseau hydraulique, etc.), avant de définir un projet spécifique pour un marais et son ouvrage à la mer.

Un grand nombre d'informations existent déjà sur le territoire, qui sont produites et utilisées par différents acteurs en fonction de leurs champs de compétence spécifique.

Ces informations peuvent se regrouper par grandes thématiques, la première, spécifique aux habitats naturels et espèces, et les autres, relatives aux facteurs d'influence. La majorité de ces informations sont en interrelations pour ce qui à trait à la gestion du territoire :

- les informations sur les habitats et les espèces (inventaires, suivis, études, etc.) ;
- les informations relatives à la gestion de la ressource en eau (indicateurs pour la caractérisation de l'état chimique ou biologique des cours d'eau, niveaux d'eau, ouvrages sur les cours d'eau, etc.) ;
- Les informations météorologiques (précipitations, températures, etc.) ;
- Les informations relatives aux caractéristiques physiques du littoral (formes et géologie du littoral, conditions hydrodynamiques, dynamiques et risques côtiers, aménagements littoraux, etc.) ;
- les informations relatives aux usages (agriculture, pêche, activités récréatives, etc.) ;
- les informations relatives à l'occupation des sols, à l'urbanisme et à la propriété foncière (catégories d'occupation des sols, plan d'urbanisme, résidences, bâti, habitat de loisirs, routes, cadastre, propriétaires et droit d'usage, etc.) ;
- les informations relatives aux zonages administratifs (collectivités, communes, espaces naturels protégés dans un cadre réglementaire, sites classés ou inscrits, servitudes existantes, etc.) ;
- les informations relatives aux réseaux (transports, énergie, télécommunication, assainissement, etc.) ;
- les informations créées lors de programme ou projets spécifiques ;
- etc.

Un grand nombre de ces informations peuvent être représentée spatialement, et plusieurs d'entre elles évoluent dans le temps (de manière cyclique, le long d'une trajectoire continue/discontinue, ascendante, descendante, ou autre, etc.). Elles varient donc à des pas de temps différents et à des échelles géographiques spécifiques. Il faudra donc ajuster au mieux leur suivi et adapter la mise à jour à la fois avec la précision souhaitée mais également en pesant les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Un bon suivi doit pouvoir être pris en charge dans le long terme à la fois dans la mesure de l'information, mais également dans le traitement de la donnée. Il faudra intégrer ces différentes étapes dans la structuration d'un suivi organisé. Une phase test pourra être engagée sur un site atelier (mesure de gestion Gou2).

L'ensemble de ces informations peuvent être structurées dans des Systèmes d'Information (SI), qui peuvent être divisé en deux grands types :

- Les SI qui permettent la structuration de documents et leur archivage numérique (guides méthodologiques et « boîte à outils », documents de présentation de projets, documents législatifs et réglementaires, etc.). Ces SI permettent un accès rapide à la documentation disponible pour élaborer un projet, connaître les recommandations techniques, mais aussi avoir les éléments qui permettent le retour d'expérience.
- les Systèmes d'Informations Géographique (SIG) qui portent sur les données à références spatiales. Ils sont fondamentaux pour la structuration des informations sur le territoire, en permettant d'établir un diagnostic et de définir une stratégie de territoire adaptée à la situation locale.

Actuellement, la gestion et la structuration de l'ensemble de ces informations est mise en place par les différents producteurs et utilisateurs des données, et un grand nombre des informations sur l'environnement sont portées à la connaissance du grand public. Cette diffusion a lieu dans le cadre de la directive INSPIRE parue en 2007 qui plébiscite l'échange, le partage et l'utilisation des données géographiques entre les différents acteurs des autorités public et le grand public. L'évolution rapide des technologies amène de plus en plus d'échange et d'interopérabilité entre les systèmes, mais constitue également un large défi de mise en réseau, de collaboration et de structuration de l'information par les acteurs concernés. En Normandie, la CRIGE (Coordination Régionale de l'Information Géographique) regroupe les différents acteurs qui coproduisent et mettent à jour les données géographiques. Le site GéoNormandie constitue la plateforme d'échange de ces données qui sont accessibles à l'ensemble du grand public ou limitées à un échange interne entre des structures publiques.


Sur le territoire du DUG, il existe un important défi de mise en commun, de partage des données et de structuration de l'information existante. D'une part, entre le Conservatoire du littoral et son gestionnaire afin d'optimiser la gestion des terrains du Cdl et de ses usages associés ; et avec les différents acteurs impliqués dans la planification territoriale et porteurs de projets sur les sites (CA Cotentin, Conservatoire du littoral, SyMEL, DREAL, DDTM, etc.). Cet échange et mise en commun des informations doivent être pensés en lien avec la structuration de l'information au niveau régional et le besoin d'échanges au niveau local (tels que par exemple la mise en place d'un suivi sur l'avifaune ou la mise en place d'un suivi de l'évolution du trait de côte impliquant la population locale). L'ensemble doit permettre de disposer d'outils qui facilitent les prises de décision des acteurs et décideurs locaux, à partir des données les plus objectives possibles et permettent notamment la mise en place de stratégies d'adaptation au changement.

Les objectifs opérationnels à poursuivre dans 10 ans pour l'amélioration de la connaissance et permettre une gestion adaptative sont :

- **Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution ;**
- **Maintenir et renforcer les suivis existants sur l'évolution du trait de côte**
- **Améliorer les connaissances sur les usages ;**
- **Améliorer la structuration et transmission de l'information.**

3.1 : Organiser les suivis, l'acquisition et la structuration des connaissances pour optimiser la gestion du site

Ensemble du territoire

Objectifs opérationnels	Indicateurs, éléments de suivi et documents de référence
<p>3.1.1 Améliorer les connaissances des habitats naturels et des espèces et suivre leur évolution</p>  <p>3.1.2 Maintenir et renforcer les suivis existants sur l'évolution du trait de côte</p> <p>3.1.3 Améliorer les connaissances sur les usages</p> <p>3.1.4 Améliorer la structuration et transmission de l'information</p>	<p>3.1.1 Cartographie des habitats (données CPIE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution en surface des habitats et de leur répartition spatiale. - Evolution de la proportion des habitats en bon, moyen ou mauvais état de conservation. <p>[Document de référence : cartographie du CPIE de la vallée de l'Orne, 2012]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivis des espèces patrimoniales (flore, amphibiens, oiseaux, poissons) <p>3.1.2 Données de connaissance sur le trait de côte</p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographie de la bathymétrie de la zone côtière, caractérisation des tendances locales (érosion ou accrétion) - cartographie des habitats et espèces indicatrices des changements <p>3.1.3 nombre d'usages caractérisés par des</p> <ul style="list-style-type: none"> -suivi quantitatif (comptage pêche à pied nationaux, etc) - suivi qualitatif <p>3.1.4 - liste d'indicateurs, d'éléments de suivi existant ou à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - métadonnées associées

Mesures de gestion

- A1 : réaliser une étude agricole
- A5 : établir un diagnostic à la parcelle
- Ch3 : Recueillir et intégrer les données cynégétiques pour mettre en place un suivi partagé de l'usage de la chasse sur le territoire
- E8 : Inventorier diagnostiquer et restaurer les mares
- E10 : Structurer un observatoire local de l'adaptation au changement climatique sur un site atelier
- F8 : Participer à l'amélioration de la connaissance sur la fréquentation des espaces naturels par le public
- GE11 : Mettre en place une veille sur les espèces végétales et animales potentiellement envahissantes et diffuser l'information
- GE18 : Participer à l'amélioration la connaissance sur les chiroptères
- Gou2 : Structurer le suivi de la gestion (indicateurs et éléments de suivi)
- M6 : Améliorer la connaissance des habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances
- M7 : promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin
- M8 : Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires
- P3 : Faire un inventaire du patrimoine rural bâti pour établir une priorité d'entretien

Bibliographie

Ces éléments de bibliographie portent sur deux tomes du document unique de gestion, « B. Enjeux et objectifs » et « C. Mesures de gestion ».

Adam, Ph., Debiais, N., 2007. Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau. AESN, 64 pages.

http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/01manuel_restauracion.pdf

BIOTOPE, 2014. Document unique de gestion, Etat des lieux et Atlas. Conservatoire du littoral, 163 pages.

C.E.R.E.S.A., Mai 2004. Plan de gestion du site des dunes et marais du Val de Saire. Conservatoire du littoral, 428 pages.

CEVA, 2007. Cartographie par télédétection de la couverture algale des estrans bretons et normands à l'aide des images Spot et de la capture par capteur hyperspectral. Projet leader ; Pays Trégor Goëlo ; Projet Casi Normandie AESN/EDF.

CoCliCô (projet - collecte de clichés côtiers)

<http://www.cotedesisles.com/projet-coclico/>

Conservatoire du littoral, 2017. Principes d'action et de gestion apicole et des pollinisateurs sauvages sur les sites du Conservatoire du littoral, 10 pages.

CPIE du Cotentin, 2014. Livret d'interprétation du sentier «la découverte » - Hatainville. Dunes d'hatainville, à la découverte du patrimoine naturel, historique et culturel. SyMEL, Conservatoire du littoral, 9 pages.

CPIE du Cotentin, MOUCHEL, Y., 2015. Livret d'interprétation du sentier « la mer de sable » - Hatainville, La mer de sable, 40 ans de protection des dunes d'Hatainville. SyMEL, Conservatoire du littoral, 8 pages.

DDTM, 2016. Guide d'entretien des cours d'eau de la Manche, 16 pages.

<http://www.manche.gouv.fr/content/download/29774/214305/file/Guide-entretien-cours-deau-versionfinale.pdf>

GRETIA, 2008. Contribution à l'inventaire des invertébrés des mares littorales et sublittorales des terrains du Conservatoire du littoral, 68 pages.

In Vivo, 2013. Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux sur le site Natura [FR 2500085] « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire » - Fiches Habitats. Projet CARTHAM. MEEDM, AAMP, 44 pages.

Latitude Manche - Ecocompteurs

<http://pro.manchetourisme.com/fr/chiffres-cles>

Natura 2000 – évaluation des incidences

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/comprendre-natura-2000-en-mer/evaluations-des-incidences>

<http://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands-11>

ONEMA, 2015. L'entretien des cours d'eau et fossés, 4 pages.

https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/Fiche1_crsdeau-fosse.pdf

PAEC, MAEC (projet agro-environnemental, mesures agro-environnementales et climatiques)

<https://aides.normandie.fr/les-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-maec>

PGA (plan de gestion anguille)

<https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/pdf/RapportPGA2015.pdf>

PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs)

<http://normandiegrandsmigrateurs.fr/plagepomi-seine-normandie/>

Sanson, Ch., Barnier, M., Touret, T, 2010. Guide juridique et pratique sur la gestion des milieux aquatiques et zones humides. AESN, 239 pages.

http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/docutheque/2017-03/Guide_juridique_et_pratique_Juin2010_01.pdf

SCoT du pays du Cotentin (schéma de cohérence territoriale)

<http://www.scot-cotentin.fr/>

SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux)

<http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage-2016-2021>

ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique)

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/patrimoine-naturel-l-inventaire-des-znieff-s-a832.html>

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/250008398>



Syndicat Mixte Littoral Normand
Conservatoire du littoral - délégation Normandie
5 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair

Mail : normandie@conservatoire-du-littoral.f

Tél : 02.31.15.30.90

